

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 12 DU MOIS DE JUIN 2019

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°12 DU MOIS DE JUIN 2019**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°12 du mois de juin 2019.

Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
<i>Délibérations du conseil d'administration du 20 juin 2019</i>	
Evolution du règlement opérationnel suite à l'affectation d'un VSAV aux CIS de Pouilley-les-Vignes et de Bethoncourt-Sochaux.....	5
Modification du classement des centres d'incendie et de secours	32
Prestations entraînant une participation aux frais engagés par le SDIS	38
Modification du tableau des emplois budgétaires.....	42
Recours au contrat d'apprentissage.....	50
Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade en 2019 – rectificatif	53
Règlement d'évaluation de la formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels – évolution du règlement intérieur	56
Ajustement du plan pluriannuel de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours.....	68
Compte de gestion 2019 du comptable.....	93
Compte administratif 2018.....	104
Affectation du résultat de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019	191
Approbation et habilitation à signer le projet de convention pluriannuelle entre le conseil départemental et le SDIS pour la période 2019 – 2021.....	193
Rapport d'évaluation périodique des services d'incendie et de secours du Doubs par l'IGSC en juin 2018	218

Arrêtés du préfet du Doubs

Arrêté n°25-2019-06-25-004 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2019	223
Arrêté n°25-2019-06-25-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019, pour l'année 2019.....	225
Arrêté n°25-2019-06-25-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	228
Arrêté n°25-2019-06-25-008 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicoptéré du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	231
Arrêté n°25-2019-06-25-009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	233
Arrêté n°25-2019-06-25-010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019....	241
Arrêté n°25-2019-06-25-011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.....	243
Arrêté n°25-2019-06-25-013 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	247
Arrêté n°25-2019-06-25-014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	252
Arrêté n°25-2019-06-25-015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019	257

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**EVOLUTION DU REGLEMENT OPERATIONNEL
SUITE A L'AFFECTATION D'UN VSAV
AUX CIS DE POUILLEY-LES-VIGNES ET DE
BETHONCOURT-SOCHAUX**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

Affiché le
27 JUIN 2019

**EVOLUTION DU REGLEMENT OPERATIONNEL
SUITE A L'AFFECTATION D'UN VSAV
AUX CIS DE PUILLEY-LES-VIGNES ET DE
BETHONCOURT-SOCHAUX**

PREAMBULE

La sollicitation opérationnelle du SDIS est en constante augmentation depuis plusieurs années. Cette évolution concerne essentiellement le secours d'urgence aux personnes (SUAP).

Le comité de partage des indicateurs opérationnels a mis en évidence une pression opérationnelle particulièrement élevée sur les Centres d'Incendie et de Secours (CIS) assurant la couverture des agglomérations de Besançon et de Montbéliard.

Aussi, pour répartir cette charge opérationnelle sur plus de CIS, il est proposé d'augmenter le parc de deux Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) et d'en affecter un au centre d'incendie et de secours de Pouilley-les-Vignes et un au centre d'incendie et de secours de Bethoncourt-Sochaux.

Une phase expérimentale a débuté le 29 avril 2019 et donne satisfaction.

Afin de pérenniser ces affectations, l'évolution du règlement opérationnel et de l'arrêté de classement des centres d'incendie et de secours est nécessaire.

I – Classements opérationnel et fonctionnel

Le CIS de Bethoncourt-Sochaux est déjà doté d'un VSAV. Classé Centre de Secours Renforcé (opérationnel) et I (fonctionnel), aucune évolution réglementaire n'est nécessaire.

Pour le CIS de Pouilley-les-Vignes, l'affectation d'un VSAV entraîne son autonomie pour les missions de secours d'urgence aux personnes. Il ne sera donc plus systématiquement complété par un moyen adapté provenant d'un autre CIS. Le classement initial du CIS de Pouilley-les-Vignes (opérationnel : Centre de Première Intervention ; fonctionnel : A) doit évoluer conformément à l'annexe XII de règlement opérationnel (annexe 4).

En conséquence de cette évolution, le CIS de Pouilley-les-Vignes pourra être requalifié de Centre de Première Intervention Renforcée.

II – Déploiement des moyens par le CTA-CODIS

Le CIS de Bethoncourt-Sochaux est déjà doté d'un VSAV et est autonome sur son propre secteur. Aucune modification du plan de déploiement n'est nécessaire en conséquence de cet armement d'un VSAV supplémentaire.

Pour le CIS de Pouilley-les-Vignes, une modification du plan de déploiement est nécessaire pour permettre l'engagement du VSAV sur son secteur de premier appel et sur les subdivisions territoriales où il pourrait être engagé en lieu et place du moyen adapté initialement prévu.

La liste des modifications du plan de déploiement prévu en annexe VIII du règlement opérationnel est présentée en annexe 3.

En conséquence, il vous est proposé d'apporter les corrections et compléments aux documents suivants (pièces jointes) :

- Annexe 1 : Implantation géographique des CIS – Annexe I du RO ;
Annexe 2 : Dotations logistiques en moyens risques courants (hors engins de réserve et de formation) – Annexe VI du RO ;
Annexe 3 : Modifications apportées au plan de déploiement – Annexe VIII du RO ;
Annexe 4 : Algorithme de classement opérationnel et fonctionnel d'un CIS – Annexe XII du RO.

*Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.
Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 4 juin 2019.
Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 5 juin 2019.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et émettent un avis favorable sur les modifications du règlement opérationnel.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2019



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU CLASSEMENT DES CENTRES
D'INCENDIE ET DE SECOURS***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Affiché le

27 JUIN 2019

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

MODIFICATION DU CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

L'article L. 1424-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose « *Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé 'service départemental d'incendie et de secours', qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers ... organisé en centres d'incendie et de secours... Ont également la qualité de service d'incendie et de secours les centres d'incendie et de secours qui relèvent des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers.* »

Ainsi, en vertu de ces dispositions, les centres d'incendie et de secours (CIS) relèvent soit de la gestion du SDIS, soit de celle des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). A ce jour, le département du Doubs ne compte plus de CIS relevant d'un EPCI. Quatre CIS communaux assurent, aux côtés des 71 centres relevant du SDIS, la couverture opérationnelle.

En application de l'article R. 1424-39 du même code, il appartient au préfet de classer les CIS en trois catégories selon les critères suivants :

- les centres de secours principaux (CSP) assurent simultanément au moins un départ en intervention pour une mission incendie, deux départs pour une mission de secours d'urgence aux personnes (SUAP) et un autre départ en intervention ;
- les centres de secours (CS) assurent simultanément au moins un départ en intervention pour une mission incendie, ou un départ en intervention pour une mission SUAP et un autre départ en intervention ;
- les centres de première intervention (CPI) assurent au moins un départ en intervention.

Par un arrêté n°25-2018-07-13-009, le préfet du Doubs a procédé au classement des CIS du Doubs. Parmi les CPI, certains sont qualifiés de « renforcés » (CPIR) lorsqu'ils sont dotés, en raison des risques à couvrir sur leur secteur, de moyens supplémentaires par rapport à l'armement-type de la catégorie.

A la suite des études menées par le SDIS en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), il apparaît nécessaire d'adapter le classement des CIS existants.

Une modification intéressant le statut du CIS de Pouilley-les-Vignes est envisagée.

Comme indiqué au rapport précédent, il est nécessaire de répartir une partie de la charge opérationnelle importante supportée pour l'instant par les CIS desservant l'agglomération bisontine sur le CIS de Pouilley-les-Vignes en le dotant d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) pour couvrir les risques de son secteur.

Cette dotation d'un moyen logistique complémentaire par rapport à l'armement-type autorise à qualifier ce CIS, actuellement classé en CPI, de centre de première intervention « renforcé » (CPIR).

Le préfet est seul compétent pour modifier le classement des CIS. Toutefois, dans la mesure où cette proposition est liée au projet de modification du règlement opérationnel, le conseil d'administration est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 4 juin 2019.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 5 juin 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ce dossier.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2019



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***PRESTATIONS ENTRAINANT UNE PARTICIPATION
AUX FRAIS ENGAGES PAR LE SDIS***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Affiché le

27 JUIN 2019

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

PRESTATIONS ENTRAINANT UNE PARTICIPATION AUX FRAIS ENGAGES PAR LE SDIS

Le 9 février 2017, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs fixait le cadre des participations aux frais sollicitées par le SDIS en application de l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales (CGCT) auprès des bénéficiaires des interventions ne se rattachant pas directement à ses missions de service public, qui indique que :

« Le service départemental d'incendie et de secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L. 1424-2. S'il a procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration ».

Il convient maintenant d'actualiser la délibération du 9 février 2017 en adaptant le nombre de prestations entraînant une participation aux frais, une analyse détaillée ayant démontré :

- que le nombre d'interventions ne se rattachant pas directement aux missions du SDIS sont en augmentation ;
- qu'une baisse des sollicitations opérationnelles pourrait être induite par ce principe de facturation ;
- qu'une participation aux frais pouvait réduire le coût pour le SDIS de ces prestations n'entrant pas dans son champ de compétences réglementaires ;
- que les contraintes de gestion générées par une facturation doivent être maîtrisées (tâches administratives).

1- Prestations entraînant une demande de participation aux frais

Les prestations entraînant une demande de participation peuvent se classer en deux catégories.

a) Les prestations déterminées par un cadre juridique national

- missions par carences d'ambulanciers privés ;
- missions sur le réseau routier et autoroutier concédé ;
- mission de lutte contre les pollutions (principe « pollueur-payeur »).

Des dispositions législatives et réglementaires fixent les modalités (mode de calcul, tarifs...) de la participation. S'agissant des missions de lutte contre la pollution, il vous est proposé de prévoir une base horaire de facturation, en regard des engins de secours engagés et le coût réel pour les frais de matériel (consommable, petit équipement...).

b) Les prestations hors missions des SDIS, déterminées par le conseil d'administration du SDIS

Ces missions sont réalisées hors du cadre normal des missions de secours du SDIS. Le CASDIS en a fixé la liste par sa délibération du 9 février 2017 et renvoyé, pour chacune d'elles, à une délibération spécifique, le soin de définir les conditions et modalités de facturation des participations aux frais.

Il est aujourd'hui proposé :

- pour les interventions destructions de nids d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence, de modifier les conditions de participation aux frais prévues par la délibération du 10 février 2012 ;
 - pour les interventions du SDIS pour personnes bloquées dans un ascenseur, de définir les conditions de participation aux frais, aucune délibération ne les ayant, pour l'instant, fixées ;
 - d'ajouter à la liste des interventions déjà listées par la délibération du 9 février 2017, les missions suivantes :
 - o Intervention à domicile sur demande d'une société de téléassistance, en l'absence de personne blessée (sans levée de doute préalable par la société) ;
 - o Intervention sur demande d'une société de téléassistance embarquée sur véhicule (E-Call), en l'absence d'accident de circulation ou de personne blessée ;
 - o Intervention sur demande d'une société de télésurveillance incendie, en l'absence d'incendie et de levée de doute préalable par la société.
- et d'en fixer les conditions de participation aux frais.

2- Modalités de calcul des coûts permettant d'établir le montant des prestations

Les modalités de calcul prévues ci-dessous s'appliquent aux destructions de nids d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence, aux interventions du SDIS pour personnes bloquées dans un ascenseur, aux interventions à domicile sur demande d'une société de téléassistance, en l'absence de personne blessée (sans levée de doute préalable par la société), aux interventions réalisées sur demande d'une société de téléassistance embarquée sur véhicule (E-Call), en l'absence d'accident de circulation ou de personne blessée, aux interventions réalisées sur demande d'une société de télésurveillance incendie, en l'absence d'incendie et de levée de doute préalable par la société.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les prestations de présidence des jurys SSIAP (délibération du 10 février 2012 modifiée le 23 juin 2016), les missions d'assistance technique aux opérateurs ferroviaires (délibération du 15 février 2013), les prestations d'organisation d'hébergement, de restauration, de formation et de mise à disposition de plateaux techniques du SDIS au bénéfice de tiers (délibération du 9 juin 2016) et les prestations de services de sécurité (délibération du 9 février 2017), demeurent soumises aux conditions définies par les délibérations en vigueur.

Les missions de lutte contre les pollutions donnent lieu, selon le principe « pollueur-payeur », à une participation aux frais facturée sur une base horaire, en fonction des engins de secours engagés (en référence au tableau n°2) et du coût réel pour les frais de matériel (consommables, petits équipements...).

2.1. Dépenses prises en compte pour établir la participation et les modalités de mise en œuvre

Le calcul de la participation repose sur les dépenses engagées par le SDIS :

- frais de gestion ;
- frais de déplacement ;
- frais de personnels et de subsistance ;
- frais de matières et de matériels consommés, non restitués ou détériorés ;
- autres frais éventuellement engagés pour la réalisation de la prestation.

Pour mémoire, conformément à la délibération du 23 juin 2016, le bureau est compétent pour actualiser, le cas échéant, les tarifs des prestations sans modifier les critères et modalités de facturation arrêtés par le conseil d'administration. Par une délibération du 9 février 2017, la compétence du bureau a également été étendue à l'approbation des conventions qui pourront, pour certaines prestations, être passées avec les bénéficiaires.

2.2. Modalité de calcul des coûts des prestations

La participation aux frais demandée pour les interventions listées ci-dessous ne comprendra qu'une part fixe forfaitaire.

Missions		Forfait
ANIMAUX	Destruction d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence	Sans moyen élévateur aérien 110,00 €
		Avec moyen élévateur aérien ou équipe spécialisée 150,00 €
ASSISTANCE AUX PERSONNES	Ascenseur bloqué avec une personne non blessée à l'intérieur hors EHPAD ou structure équivalente	180,00 €
	Ascenseur bloqué avec une personne non blessée à l'intérieur en EHPAD ou structure équivalente	360,00 €

DECLENCHEMENT INTEMPESTIF D'ALARME OU FAUSSES ALERTES	Téléassistance à domicile en l'absence de personne blessée (sans levée de doute préalable par la société)	130,00 €
	Téléassistance embarquée sur véhicule (E-Call), sur demande de la plateforme, en l'absence d'accident de circulation ou de personne blessée	180,00 €
	Alarme incendie en l'absence de témoin présent sur place (télésurveillance) hors bâtiment public (sans levée de doute préalable par la société)	180,00 €

Pour le calcul du montant de la part variable (ou base horaire) des interventions de lutte contre les pollutions, le tableau suivant s'applique :

Moyen	Coût horaire
VSAV	120,00 €
VTU	100,00 €
ENGIN POMPE (FPT, FPTGP...)	200,00 €
VSR	150,00 €
VL	70,00 €
VPC	150,00 €
MEA (EPA, EPC, BEA...)	250,00 €
CCF, CCGC, Equipes spécialisées	200,00 €
Matériel remorquable	100,00 €

Sur la base des éléments exposés au rapport de présentation, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *FIXENT*, conformément aux dispositions prévues ci-dessus, les conditions des participations aux frais sollicités par le SDIS en application de l'article L. 1424-42 du CGCT auprès des bénéficiaires des interventions suivantes :
- Destruction de nids d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence ;
 - Assistance à personne bloquée dans un ascenseur ;
 - Intervention à domicile sur demande d'une société de téléassistance, en l'absence de personne blessée (sans levée de doute préalable par la société) ;
 - Intervention sur demande d'une société de téléassistance embarquée sur véhicule (E-Call), en l'absence d'accident de circulation ou de personne blessée ;
 - Intervention sur demande d'une société de télésurveillance incendie, en l'absence d'incendie et de levée de doute préalable par la société ;
 - Intervention de lutte contre les pollutions.
- *ABROGENT* les dispositions arrêtées par le CASDIS le 20 avril 2012 relatives aux destructions de nids d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2019
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGETAIRES***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

Affiché le
27 JUN 2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- la mise en œuvre d'une partie de la tranche 2019 du protocole de créations de postes et de promotions 2019-2023 validé par le conseil d'administration du 14/12/2018 ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir ;
- l'adéquation de la ressource aux besoins des services.

1. Mise en œuvre du protocole de créations de postes et de promotions 2019-2023

Suppressions de postes	Créations de postes
2 chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier du grade d'adjudant au 01/07/2019	2 chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Morteau du grade d'adjudant au 01/07/2019
3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Centre du grade de sergent au 01/07/2019	3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Centre du grade d'adjudant au 01/07/2019
3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Est du grade de sergent au 01/07/2019	3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Est du grade d'adjudant au 01/07/2019
3 chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/07/2019	3 chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard du grade d'adjudant au 01/07/2019
3 chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade de sergent au 01/07/2019	3 chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade d'adjudant au 01/07/2019

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions de postes	Créations de postes
1 mécanicien atelier départemental (GLT) du cadre d'emplois des agents de maîtrise	1 mécanicien atelier départemental (GLT) du cadre d'emplois des adjoints techniques
1 officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service (GLT) du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service (GLT) du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 chef du bureau formation CSP Besançon Est du grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe	1 officier expert (N2) bureau formation CSP Besançon Est du grade de lieutenant de 2 ^{ème} classe
1 chef d'agrès tout engin CSP Besançon Centre du grade de sergent au 01/07/2019	1 équipier CSP Besançon Centre du grade de caporal au 01/07/2019
1 équipier CSP Besançon Centre du grade de caporal au 01/06/2019	1 chef d'agrès tout engin/chef de poste/chef de bureau CSR Audincourt-Valentigney du grade d'adjudant au 01/05/2019
1 chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/07/2019	1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/07/2019
1 chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade de sergent au 01/07/2019	1 chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade d'adjudant au 01/07/2019
1 chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade de sergent au 01/07/2019	1 chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier du grade d'adjudant au 01/07/2019
1 chef-opérateur CTA-CODIS du grade de caporal-chef au 01/07/2019	1 adjoint au chef de salle CTA-CODIS du grade de sergent au 01/07/2019
1 médecin chef adjoint/médecin-chef par intérim du grade de médecin hors classe	1 médecin chef du grade de médecin hors classe
1 médecin de groupement GTO du grade de médecin de classe normale	1 médecin de groupement GTO/médecin chef adjoint du grade de médecin de classe normale

3. Adéquation de la ressource aux besoins des services

Suppressions de postes	Créations de postes
1 chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSP Montbéliard du grade de sergent au 01/09/2019	1 adjoint au chef de salle CTA-CODIS du grade de sergent au 01/09/2019

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse à la page suivante, ainsi que le tableau dressant la liste précise des postes permanents créés et le grade ou le cadre d'emplois correspondant.

Cette modification ne nécessite pas l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 12 du budget primitif 2019.

*Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.
Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 4 juin 2019.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2019



Contrôle de légalité

Filière et Catégorie	Cadres d'emplois ou Grades	TEB consolidé au 07/03/2019-11/04/2019			Modification du TEB au 11/04/2019-20/06/2019			Motif	Postes pourvus au 1 ^{er} juin 2019			
		effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires	effectifs non permanents budgétaires	Effectif total		effectifs permanents	effectifs non permanents	Effectif total	
		vulnérables	contractuels (1)		titulaires	contractuels (1)			titulaires	contractuels (2)	contractuels (3)	
FILIERE SPP (hors SSSM)		392	0	392	0	0	0		388	0	0	388
A +	Contrôleur général	1	0	1					1	0	0	1
	Colonel	1	0	1					1	0	0	1
A3	Lieutenant Colonel	6	0	6					6	0	0	6
A2	Commandant	15	0	15					14	0	0	14
A1	Capitaine	15	0	15					15	0	0	15
B3	Lieutenant hors classe	4	0	4					3	0	0	3
B2	Lieutenant 1 ^{ère} classe	31	0	31	-2			-1 officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service (GLT) au 01/07/2019 - 1 chef du bureau formation CSP Besançon Est	28	0	0	28
B1	Lieutenant 2 ^{ème} classe	8	0	8	2			+ 1 officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service (GLT) au 01/07/2019 + 1 officier expert (N2) bureau formation CSP Besançon Est	9	0	0	9
C2	Adjudant	107	0	107	15			+ 3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Centre au 01/07/2019 + 3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Est au 01/07/2019 + 3 chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard au 01/07/2019 - 2 chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier au 01/07/2019 + 5 chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier au 01/07/2019 + 2 chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Morteau au 01/07/2019 + 1 chef d'agrès tout engin/chef de poste/chef de bureau CSR Audincourt-Valenigney au 01/05/2019	106	0	0	106
	Sergent	105	0	105	-14			- 4 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Centre au 01/07/2019 - 3 chefs d'agrès tout engin CSP Besançon Est au 01/07/2019 - 4 chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard au 01/07/2019 + 1 chef d'agrès un engin une équipe Montbéliard du 01/07 au 31/08/2019 - 5 chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier au 01/07/2019 + 2 adjoints au chef de salle CTA (dont une création au 01/07/2019 et une au 01/09/2019)	105	0	0	105
C1	Caporal-chef	41	0	41	-1			- 1 chef-opérateur CTA au 01/07/2019	41	0	0	41
	Caporal Sapeurs	58	0	58				- 1 équipier CSP Besançon Centre du grade de caporal du 01 au 30/06/2019	57	0	0	57
FILIERE SPP (SSSM)		8	0	8	0	0	0		7	0	0	7
A3	Médecin hors classe	1	0	1					1	0	0	1
	Médecin de classe normale	2	0	2					1	0	0	1
	Pharmacien hors classe	1	0	1					1	0	0	1
A2	Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	0	1					1	0	0	1
A1	Infirmier hors classe	2	0	2					2	0	0	2
	Infirmier de classe normale	1	0	1					1	0	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		68	1	69	0	0	0		67	0	0	67
A	Attachés Territoriaux	10	0	10					10	0	0	10
B	Rédacteurs Territoriaux	22	0	22					22	0	0	22
C	Adjoints Administratifs	36	1	37					35	0	0	35
FILIERE TECHNIQUE		34,5	1	35,5	0	0	0		29,5	5	1	35,5
A	Ingénieurs Territoriaux	5	0	5					4	1	0	5
B	Techniciens territoriaux	9	1	10					7	2	1	10
C2	Agents de Maintenance	9	0	9	-1			- 1 mécanicien atelier départemental (GLT)	7	1	0	8
C1	Adjoints Techniques	11,5	0	11,5	1			+ 1 mécanicien atelier départemental (GLT)	11,5	1	0	12,5

Postes budgétaires particuliers

Filière et catégorie	Cadres d'emplois ou grades	TEB consolidé au 07/03/2019-11/04/2019	Modification du TEB au 11/04/2019-20/06/2019	Observations
		effectifs permanents budgétaires	effectifs permanents budgétaires	
C2	Adjudant	1	0	Mise à disposition de l'ECASC
A3	Médecin de classe normale	1	0	Mise à disposition du Ministère de l'Intérieur

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)



Recueil 26 JUN 2019
Contrôle de légalité

Préfecture de Doubs

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	2

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 16 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indéterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

Postes permanents créés à compter du 01/01/2019 01/05/2019				
Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service
Contrôleur général	1	emploi fonctionnel de directeur départemental des services d'incendie et de secours	direction	
Sous-total	1	Contrôleurs généraux		
Colonel	1	emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	direction	
Sous-total	1	Colonels hors classe		
Lieutenant-colonel	1	chef du groupement gestion opérationnelle	GGO	
	1	chef du groupement logistique et technique	GLT	
	1	chef du groupement prévention-planification	GPP	
	1	chef du groupement territorial ouest	GTO	
	1	chef du groupement territorial est	GTE	
	1	chef du groupement territorial sud	GTS	
Sous-total	6	Lieutenants-colonels		
Commandant	1	chef du service prévention/adjoint au chef de groupement	GPP	prévention
	1	chef du service parc et logistique/adjoint au chef de groupement GLT	GLT	logistique
	1	chargé de mission logistique	GLT	
	1	chef du service développement du volontariat /adjoint au chef de groupement	GEC	développement du volontariat
	1	chef du service opération-prévision GTO/adjoint au chef de groupement	GTO	opération-prévision
	1	chef du service opération-prévision GTE/adjoint au chef de groupement	GTE	opération-prévision
	1	chargé de mission hygiène et sécurité	direction	
	1	chef du CSP Pontarlier/adjoint au chef de groupement	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du service prévision	GPP	prévision
	1	chef du service formation	GEC	formation
	1	chef du CTA-CODIS/adjoint au chef de groupement	GGO	CTA-CODIS
1	officier de direction (équivalent chef de groupement)	direction		
Sous-total	15	Commandants		
Capitaine	1	chef du service logistique GTS	GTS	logistique
	1	chef du service opération-prévision GTS	GTS	opération-prévision
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTO	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique GTO	GTO	logistique
	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTE	GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef du service logistique GTE	GTE	logistique
	1	adjoint au chef du CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney
	1	chef du service mise en œuvre opérationnelle	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau gestion des données et CRSS CTA-CODIS/adjoint au chef du CTA-CODIS	GGO	CTA-CODIS
	1	officier expert (N1) bureau prévention 1/adjoint au chef de service	GPP	prévention
	1	officier expert (N2) bureau planification/adjoint au chef de service	GPP	prévision
	1	adjoint au chef de service/pôles mise en œuvre des formations	GEC	formation
	1	adjoint au chef du CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
1	chef du CSR Mortseau	GTS	CSR Mortseau	
Sous-total	15	Capitaines		
Lieutenant hors classe	1	officier expert (N2) bureau prévention 2	GPP	prévention
	1	officier expert (N2) bureau doctrine opérationnelle/adjoint au chef de service	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	adjoint au chef du CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureau prévention 4	GPP	prévention
Sous-total	4	Lieutenants hors classe		
Lieutenant 1 ^{ère} classe	1	chef du service RH-formation-développement volontariat GTS	GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	adjoint au chef du CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier
	1	chef du CSR Baume-les-Dames	GTO	CSR Baume-les-Dames
	1	chef du CSR Saint-Vit	GTO	CSR Saint-Vit
	1	chef du CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux
	1	chef du CSR Maiche/officier référent de secteur Maiche-Damprihard-Chamavefont	GTE	CSR Maiche
	1	officier expert (N1) bureau formation GTO/adjoint au chef de service	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTO/adjoint au chef de service	GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau prévision GTE/adjoint au chef de service	GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau mise en œuvre opérationnelle GTS/adjoint au chef de service	GTS	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau formation GTS/adjoint au chef de service	GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	officier expert (N1) bureau petits matériels habillement GTS/adjoint au chef de service	GTS	logistique
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTE	GTE	opération-prévision
	1	officier expert (N1) bureau évaluation et gestion des ressources opérationnelles/adjoint au chef de service	GGO	mise en œuvre opérationnelle
	1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants GTO/adjoint au chef de service	GTO	logistique
	1	officier expert (N1) bureau logistique 2/adjoint au chef de service (suppression au 01/07/2019)	GLT	parc-et-logistique
	1	officier expert (N2) bureau RH-formation CTA-CODIS	GGO	CTA-CODIS
	1	officier expert (N2) bureau formations statutaires et réglementaires SP	GEC	formation
	1	officier expert (N2) bureau prévention 3	GPP	prévention
	1	officier expert (N2) bureau prévision opérationnelle	GPP	prévision
	1	officier expert (N2)	GPP	prévision
	1	officier expert (N2) bureau prévention 5	GPP	prévention
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau logistique CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	chef du bureau ressources humaines CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau MOO-CRSS CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau formation CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	chef du bureau logistique CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
1	chef du bureau formation CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
1	chef des bureaux ressources humaines/formation CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
Sous-total	34 29	Lieutenants 1^{ère} classe		
Lieutenant 2 ^{ème} classe	1	officier expert (N1) bureau logistique 1/adjoint au chef de service au 01/07/2019	GLT	parc et logistique
	1	officier expert (N2) bureau mise en œuvre opérationnelle GTO	GTO	opération-prévision
	1	officier expert (N2) bureau petits matériels habillement GTO	GTO	logistique
	1	officier expert (N2) bureau parc matériels roulants	GTS	logistique
	1	officier expert (N2) bureau MOO-CRSS CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre
	1	officier expert (N2) bureau formation CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	officier expert (N2) bureau ressources humaines CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	officier expert (N2) bureau formation CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
1	officier expert (N2) bureau formation au secourisme et aux spécialités opérationnelles, techniques et logistiques	GEC	formation	
1	officier expert (N2) bureau élaboration du PPF	GEC	formation	
Sous-total	8 10	Lieutenants 2^{ème} classe		

Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service	
Adjudant	5	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
	10	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
	8 11	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre au 01/07/2019	GTO	CSP Besançon centre	
	5	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
	10	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
	3 6	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est au 01/07/2019	GTO	CSP Besançon est	
	9 8	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
	6 7	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
	3 6	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard au 01/07/2019	GTE	CSP Montbéliard	
	4	chefs d'agrès tout engin/chefs de poste CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
	12 10	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSP Pontarlier au 01/07/2019	GTS	CSP Pontarlier	
	2 7	chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier au 01/07/2019	GTE	CSP Pontarlier	
	1 2	chef d'agrès tout engin/chef de poste/chef de bureau CSR Audincourt-Valentigney au 01/05/2019	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
	1	chef d'agrès tout engin/chef de poste CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
	2	chefs d'agrès tout engin/sous-officiers de garde CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
	3	chefs de salle CTA	GGO	CTA-CODIS	
	4	adjoints au chef de salle CTA	GGO	CTA-CODIS	
	1	réfèrent bureau logistique CSP Besançon centre/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
	1	réfèrent bureaux logistique/ MOO-CRSS CSP Pontarlier/chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
	1	chef de bureau MOO-CRSS/chef d'agrès tout engin/chef de poste CSR Baume les Dames	GTO	CSR Baume les Dames	
	1	réfèrent logistique/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Baume les Dames	GTO	CSR Baume les Dames	
	1	prévisionniste GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre	GTO	opération-prévision	
	1	prévisionniste GTE/chef d'agrès tout engin	GTE	opération-prévision	
	1	gestionnaire habillement GTO/chef d'agrès tout engin-CSP Besançon centre	GTO	logistique	
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
	1	gestionnaire SPP/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
	2	chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	CSR Bethoncourt-Sochaux	
	1	réfèrent ressources humaines/chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau	GTS	CSR Morteau	
	1 3	chefs d'agrès tout engin/sous-officier de garde CSR Morteau au 01/07/2019	GTS	CSR Morteau	
	1	gestionnaire formation GTO/chef d'agrès tout engin CSP Besançon est et centre	GTO	RH-formation-développement volontariat	
	1	gestionnaire habillement GTE/chef d'agrès tout engin CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	logistique	
	1	réfèrent bureau formation GTE/chef d'agrès tout engin CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	RH-formation-développement volontariat	
	1	gestionnaire formation GTE/chef d'agrès tout engin CSP Montbéliard	GTE	RH-formation-développement volontariat	
	Sous-total	127	Adjudants		
	Sergent	15 11	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre au 01/07/2019	GTO	CSP Besançon centre
12		chefs d'agrès un engin une équipe Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
10 7		chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est au 01/07/2019	GTO	CSP Besançon est	
9		chefs d'agrès un engin une équipe Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
5 1		chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard au 01/07/2019	GTE	CSP Montbéliard	
17		chefs d'agrès un engin une équipe Montbéliard au 01/09/2019 (+ 1 du 01/07 au 31/08/2019)	GTE	CSP Montbéliard	
6 1		chefs d'agrès tout engin CSP Pontarlier au 01/07/2019	GTS	CSP Pontarlier	
10		chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
2		chef d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
10 20		adjoints au chef de salle CTA (dont une création au 01/07/2019 et une au 01/09/2019)	GGO	CTA-CODIS	
1		magasinier GTE/chef d'agrès 1 engin/1 équipe CSR Bethoncourt-Sochaux	GTE	logistique	
Sous-total	91	Sergents			
Caporal-chef	16	chefs d'équipe CSP Besançon centre	GTO	CSP Besançon centre	
	8	chefs d'équipe CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
	4	chefs d'équipe CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
	6	chefs d'équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
	2	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
	5 4	chefs-opérateurs CTA au 01/07/2019	GGO	CTA-CODIS	
Sous-total	40	Caporaux-chefs			
Caporal Sapeur	20	équiplers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre (- 1 du 01 au 31/06/2019)	GTO	CSP Besançon centre	
	7	équiplers ou chefs d'équipe CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est	
	22	équiplers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
	6	équiplers ou chefs d'équipe CSP Pontarlier	GTS	CSP Pontarlier	
3	opérateurs ou chefs-opérateurs CTA	GGO	CTA-CODIS		
Sous-total	59	Caporaux / Sapeurs 1^{ère} classe			
Total	392	Filière SPP (hors SSSM)			
Médecin hors classe	1	médecin chef-adjoint/médecin-chef-par-intérim	SSSM		
Médecin de classe normale	1	médecin de groupement GTO/médecin-chef adjoint	GTO	SSSM	
	1	médecin de groupement GTE	GTE	SSSM	
Sous-total	3	Médecins			
Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef	SSSM		
Sous-total	1	Pharmaciens			
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	infirmier de chefferie	SSSM		
Sous-total	1	Cadres de santé			
Infirmier hors classe	1	infirmier de groupement GTS	GTS	SSSM	
	1	infirmier de groupement GTO	GTO	SSSM	
Infirmier de classe normale	1	infirmier de groupement GTE	GTE	SSSM	
Sous-total	3	Infirmiers			
Total	8	Filière SPP (SSSM)			

Grades	Nombre	Postes	Groupement	Service
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	1	chef de groupement administration et finances	GAF	
	1	chef de groupement emploi et compétences	GEC	
	1	chef de service évaluation	direction	évaluation
	1	chef de service ressources humaines/adjoint au chef de groupement	GEC	ressources humaines
	1	chef de service communication	direction	communication
	1	chef de service finances/adjoint au chef de groupement	GAF	finances
	1	chef de service juridique	GAF	juridique
	1	chef de service achat et marchés publics	GAF	achats-marchés publics
	1	chargé de mission ressources humaines	GEC	
	1	chef de bureau gestion administrative SPP/PATS/adjoint au chef de service/export masse salariale, statut FPT et paramètres logiciel gestion RH	GEC	ressources humaines
Sous-total	10	Cadre d'emplois des attachés territoriaux		
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	1	chef de bureau finances/adjoint au chef de service	GAF	finances
	1	chef de service administration générale	GAF	administration générale
	1	expert marchés publics/adjoint au chef de service	GAF	finances achats-marchés publics
	2	experts marchés publics	GAF	achats-marchés publics
	1	adjoint au chef de service juridique	GAF	juridique
	1	adjoint chef de service administration générale	GAF	administration générale
	1	adjoint au chef de service	direction	communication
	1	chef de bureau développement des ressources humaines	GEC	ressources humaines
	1	chef de bureau gestion administrative SPV	GEC	ressources humaines
	1	chef de bureau gestion et contrôle des compétences	GEC	formation
	1	chef de bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures	GEC	formation
	1	chef de bureau contrats et conventions	GLT	immobilier
	1	chef de bureau ressources humaines GTO	GTO	RH-formation-développement volontariat
	1	chef de bureau ressources humaines GTE	GTE	RH-formation-développement volontariat
	1	chef de bureau ressources humaines GTS	GTS	RH-formation-développement volontariat
	1	assistant de direction	direction	
	1	gestionnaire sapeurs-pompiers volontaires	GEC	ressources humaines
1	gestionnaire des RH	GEC	ressources humaines	
1	gestionnaire des RH chargé de la protection sociale	GEC	ressources humaines	
1	gestionnaire financière et comptable	GAF	finances	
1	secrétaire-coordonateur SSSM (équivalent gestionnaire)	SSSM		
Sous-total	22	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	assistant de direction	direction	
	2	secrétaires-assistants de gestion GAF	GAF	
	2	secrétaires-assistants de gestion GEC	GEC	
	2	secrétaires-assistants de gestion GGO	GGO	
	3	secrétaires-assistants de gestion GLT	GLT	
	3	gestionnaires GPP	GPP	
	2	secrétaires-assistants de gestion GTO	GTO	
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon centre et GTO/agent d'accueil GTO	GTO	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTO	GTO	SSSM
	3	secrétaires-assistants de gestion GTE	GTE	
	1	secrétaire-assistant de gestion SSSM GTE	GTE	SSSM
	2	secrétaires-assistants de gestion GTS/secrétaires-assistants de gestion SSSM GTS	GTS	
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Besançon est	GTO	CSP Besançon est
	1	secrétaire-assistant de gestion CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard
	1	secrétaires-assistants de gestion CSR Baume les Dames	GTS	CSR Baume les Dames
	0,5	secrétaire-assistant de gestion CSR Morveau	GTS	CSR Morveau
	1	secrétaire-assistant de gestion GAF/agent d'accueil direction	GAF	administration générale
	1	assistante de gestion financière	GAF	finances
	4	gestionnaires carrière-paie	GEC	ressources humaines
1	gestionnaire des RH	GEC	ressources humaines	
1	gestionnaire formation	GEC	ressources-humaines formation	
1	gestionnaire sapeurs-pompiers volontaires	GEC	ressources humaines	
1	correspondante administration générale-finances GTE/secrétaire-assistant de gestion CSR Audincourt-Valentigney	GTE	CSR Audincourt-Valentigney	
Sous-total	36	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		
Total	68	Fillière administrative		
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	chef de service systèmes d'information et réseaux	GGO	SIR
	1	chef de service systèmes d'informations géographiques	GPP	SIG
	1	chef de service immobilier	GLT	immobilier
	1	responsable sécurité des systèmes d'information/adjoint au chef de service	GGO	SIR
1	chef de bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement	GLT	immobilier	
Sous-total	5	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux		
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1	technicien SIG/adjoint au chef de service	GPP	SIG
	1	chef de bureau base de données	GGO	SIR
	1	chef de bureau logistique 2	GLT	parc et logistique
	1	chef de bureau maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement/adjoint au chef de service	GLT	immobilier
	1	administrateur base de données	GGO	SIR
	1	technicien support et service	GGO	SIR
	1	technicien responsable des études et applications informatiques	GGO	SIR
	1	chef de bureau exploitation	GGO	SIR
1	technicien maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement	GLT	immobilier	
Sous-total	9	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux		
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	1	chef de bureau atelier télécom	GGO	SIR
	1	chef de l'atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	chef de la plate-forme logistique départementale	GLT	parc et logistique
	1	chef de bureau parc matériels roulants GTE	GTE	logistique
	1	mécanicien/adjoint au chef de l'atelier départemental	GLT	parc et logistique
	2	mécaniciens atelier départemental	GLT	parc et logistique
1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur matériel électrique	GLT	parc et logistique	
1	contrôleur EP/adjoint au chef de la plate-forme logistique	GLT	parc et logistique	
Sous-total	9	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux		
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	1	administrateur réseaux télécoms	GGO	SIR
	3	mécanicien atelier départemental	GLT	parc et logistique
	1	magasinier GTO	GTO	logistique
	3	mécaniciens atelier-départemental	GEP	parc-et-logistique
	1	mécanicien GTE	GTE	logistique
	1	mécanicien GTS	GTS	logistique
	1	mécanicien GTO	GTO	logistique
	1	contrôleur matériel incendie plate-forme logistique	GLT	parc et logistique
	1	magasinier plate-forme logistique/contrôleur EPI et ARI	GLT	parc et logistique
	1	gestionnaire habillement GTS	GTS	logistique
1	agent d'entretien CSP Montbéliard	GTE	CSP Montbéliard	
0,5	agent polyvalent	direction		
Sous-total	14,5	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
Total	34,5	Fillière techniques		
TOTAL GENERAL	502,5			

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

Affiché le
27 JUIN 2019

RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il est proposé le recours au contrat d'apprentissage et la conclusion dès la rentrée scolaire 2019-2020 de deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée du contrat	Service et missions	Coût pour le SDIS
1	Licence professionnelle « <i>Métiers de la communication : chargé de communication. Parcours communication publique</i> » à l'institut universitaire de technologie de Besançon	Du 2 octobre 2019 au 01 septembre 2020	Service communication et service systèmes d'information et réseaux <u>Missions :</u> 1/ Développement du site Internet du SDIS 25 2/ Développement d'une nouvelle campagne de communication pour l'engagement de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) 3/ Participation à l'élaboration d'une stratégie de communication numérique du SDIS 25	Rémunération apprenti : - 9 670 € (SMIC 2019) Coût de la formation : - 5 000 €
1	CAP Mécanique automobile	Du 16 septembre 2019 au 30 juin 2021	Groupement logistique et technique : Atelier départemental et antenne du groupement territorial ouest <u>Missions :</u> 1/ Appui du mécanicien de l'antenne du groupement territorial ouest 2/ Maintenance courante sur les différents véhicules (révision)	Rémunération apprenti : - 14 236 € (SMIC 2019) Coût de la formation : - 10 000 €

1- Apprenti en licence professionnelle « Chargé de communication »

Ce contrat d'apprentissage permettra de disposer de compétences dont ne dispose pas le SDIS actuellement et bénéficiera à un jeune SPV du SDIS, en prolongement d'un stage déjà effectué en son sein, ce qui contribuera à la promotion du volontariat.

Le financement du contrat sera assuré par le redéploiement de crédits prévus au compte « prestations informatiques » de la section de fonctionnement et ne générera donc pas de dépenses supplémentaires au budget primitif 2019.

Le coût de la formation indiqué constitue un maximum et pourrait diminuer, voire être ramené à zéro, en fonction des sources de financement dont pourrait bénéficier l'organisme gestionnaire « CFA Sup-Franche-Comté » dans le cadre de la réforme en cours de la formation en alternance.

2- Apprenti en CAP « Mécanique automobile »

Ce contrat d'apprentissage permettra :

- d'améliorer la prise en charge des véhicules de la direction et du groupement territorial Ouest par l'antenne de l'atelier départemental située au groupement ;
- de disposer d'une ressource connue, identifiée et formée par le service, susceptible de rejoindre l'équipe en cas de départ d'un mécanicien et de pallier les difficultés actuelles à recruter dans cette filière.

Par ailleurs, comme pour le précédent, ce contrat bénéficiera à un jeune SPV du SDIS et lui offrira une formation dans un métier très varié, qui requiert des connaissances pluridisciplinaires dès le départ (hydraulique, électricité, pneumatique..).

Le financement du contrat sera assuré par le redéploiement de crédits prévus au chapitre 12 et ne générera donc pas de dépenses supplémentaires au budget primitif 2019.

Le coût de la formation indiqué reste à confirmer en fonction des textes à paraître réformant la formation en alternance.

Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.

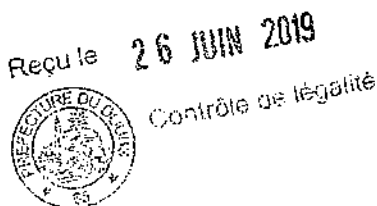
Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- autorisent le recours au contrat d'apprentissage au sein du SDIS 25 ;
- autorisent la conclusion des deux contrats d'apprentissage exposés ci-avant ;
- renvoient au bureau du conseil d'administration dans le cadre de sa délégation d'attributions l'approbation et l'habilitation à signer les conventions à intervenir avec le CFA Sup-Franche-Comté d'une part et le CFA Hilaire de Chardonnet (Besançon) d'autre part, en exécution de la présente délibération.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR
LES AVANCEMENTS DE GRADE EN 2019 –
RECTIFICATIF***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Affiché le
27 JUIN 2019

**DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR
LES AVANCEMENTS DE GRADE EN 2019 –
RECTIFICATIF**

Par délibérations des 19 octobre et 14 décembre 2018, le conseil d'administration du SDIS a déterminé pour l'année 2019 les taux de promotion, appelés communément « ratios promus-promouvables ».

Conformément au protocole quinquennal 2019-2023 de nomination des officiers qui prévoit la création de deux postes supplémentaires de lieutenant hors classe en 2019, le ratio a été fixé à 11 % pour permettre la nomination de deux agents à ce grade. Par ailleurs, trois agents du SDIS ont réussi fin 2018 l'examen professionnel permettant l'accès à ce grade.

Le SDIS a souhaité soumettre à la Commission Administrative Paritaire (CAP) un tableau annuel d'avancement comportant deux agents : un au titre de l'examen professionnel et le second au titre du choix concernant un officier devant partir en retraite en 2019.

Cependant, avant la CAP compétente, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), qui assure le secrétariat de la CAP pour le compte du CNFPT, a demandé au SDIS de modifier sa proposition de tableau au motif qu'elle ne respectait pas l'application du ratio réglementaire prévu entre les deux voies d'avancement, à défaut de quoi elle ne serait pas présentée à la CAP. Le SDIS a donc retiré son tableau initial et en a proposé un second comportant deux lauréats de l'examen professionnel.

A l'issue de la CAP qui s'est tenue le 1^{er} avril 2019, la DGSCGC a informé les SDIS, qu'après étude, il leur était finalement possible de présenter un tableau avec un agent au titre du choix et un ou deux seulement au titre de l'examen professionnel mais uniquement de façon additionnelle à la proposition de tableau déjà soumise à cette CAP et les a invités à soumettre leur proposition complémentaire à la prochaine CAP du mois de juillet 2019.

Afin de permettre la nomination initiale prévue au titre du choix avant le départ en retraite de l'agent concerné, il est proposé à titre exceptionnel de modifier le ratio promus-promouvables pour l'avancement au grade de lieutenant hors classe au titre de 2019, ainsi qu'il suit, étant précisé que deux des trois nominations ainsi possibles n'interviendraient qu'au 01/10/2019, ce qui permettrait donc de respecter le cadre budgétaire du protocole autorisant deux postes supplémentaires dans ce grade en année pleine :

S.P.P.	lieutenants	lieutenant de 1 ^{ère} classe	lieutenant hors classe	29	17	44 % 17 %	2 (a) 3	2 lauréats de l'examen professionnel 1 au choix

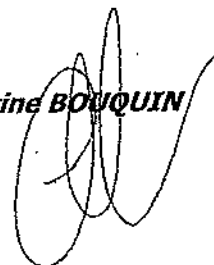
(a) 2 nominations et ratio à 11 % (une nomination au choix et une nomination après examen professionnel) si mobilité d'un lauréat de l'examen professionnel sur un poste permettant une nomination à ce grade, 0 nomination au choix dans le cas contraire et ratio à 0 %.

Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent le taux de promotion rectificatif au grade de lieutenant hors classe pour l'année 2019.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2019



Contrôle de légalité

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**REGLEMENT D'EVALUATION DE LA
FORMATION D'INTEGRATION DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS –
EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Affiché le
27 JUIN 2019

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

**REGLEMENT D'EVALUATION DE LA
FORMATION D'INTEGRATION DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS –
EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le SDIS du Doubs a prévu d'organiser une Formation d'Intégration de Sapeur-Pompier Professionnel (FI SPP) du 16 septembre au 15 novembre 2019 à destination des lauréats du dernier concours de caporal recrutés en 2019.

Dans ce cadre, il incombe à la présidente du conseil d'administration du SDIS 25 de fixer un règlement d'évaluation des stagiaires déterminant les modalités d'organisation des évaluations, leur forme et leur contenu, sur proposition du directeur départemental et après avis des instances consultatives compétentes.

Ce règlement devant être annexé au règlement de formation départemental du SDIS inclus lui-même dans l'annexe 13 du règlement intérieur, il convient donc de l'intégrer également dans cette annexe.

Il est donc proposé de modifier l'annexe 13 du règlement intérieur ainsi qu'il suit :

-l'annexe 13.5 est modifiée ainsi qu'il suit :

- o à la ligne « FORMATION INTEGRATION EQUIPIER SPP », les mots « sur l'ensemble des UV » sont remplacés par les mots « ou formative selon les modalités définis au 7°) ;
- o il est ajouté un 7°) intitulé « Règlement d'évaluation de la formation initiale d'équipier de SPP » rédigé conformément au document joint en annexe au présent rapport.

Les membres du collège des représentants de l'administration ont émis un avis favorable, à l'unanimité, et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique, un avis après s'être prononcé à 1 voix pour et 3 abstentions, sur ce dossier le 28 mai 2019.

Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 4 juin 2019.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 5 juin 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent les modifications de l'annexe 13 (et 13.5) du règlement intérieur du SDIS du Doubs.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUN 2019



Contrôle de légalité

Annexe 13- 5 Modalités pratiques des formations

7°) Règlement d'évaluation départemental de la Formation d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels

I. Cadre réglementaire

- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels.

II. Les compétences attendues et leur évaluation

II.1 Les compétences attendues

II.1.1 Les compétences réglementaires

Activité 1 : Intervenir en qualité d'équipier au sein de l'équipe incendie.

1-1 Analyser son environnement

- Objectifs des reconnaissances, lots de reconnaissance longue distance
- Rôle de l'équipier au sein du binôme
- Eléments à rechercher / déroulement type
- Règles de sécurité à respecter
- Notions de prévention appliquées à l'opération

1-2 Réaliser un sauvetage

- Les différents sauvetages (avec ou sans matériel)
- Sauvetages et mises en sécurité / confinement et évacuation
- LSPCC (possibilités et limites d'utilisation, composition et caractéristiques, règles d'emploi et de sécurité, modalités de mise en œuvre)
- Echelles à main (échelles à coulisse, échelles crochets), manœuvres et méthodes de sauvetage
- Sauvetage de sauveteur (techniques)

1-3 Sécuriser la zone d'intervention

- Les différents types de risques (gaz, RCH, RAD, explosion, électrique, effondrement, voies ferrées, photovoltaïques) / actions adaptées
- Explosimétrie
- Coupure des fluides
- Les premières mesures conservatoires
- Autoprotection
- Déblai
- Préservation des traces et indices
- Surveillance

1-4 Evoluer avec aisance sur une intervention (reconnaissance, sauvetage, attaque, déblai) avec les équipements de protection individuelle

- Les équipements vestimentaires de protection individuelle
- Atmosphères non respirables et contraintes physiologiques
- Principe de fonctionnement de l'ARI
- Règles d'emploi et de sécurité des EPI
- Mise en œuvre de l'ARI

1-5 Evoluer sur un moyen élévateur aérien

- Ascension d'une échelle aérienne
- Croisement sur une échelle aérienne
- Prise de position du porte lance
- Méthodes de sauvetage et de mise en sécurité
- Mesures de sécurité (précautions d'emploi, sécurité des intervenants, lot échelle, environnement à risques...)

1-6 Réaliser un établissement

- Matériels de lutte contre l'incendie
- Règles d'établissement des tuyaux
- Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation
- Notions élémentaires d'hydraulique
- Etablissements, établissements spécifiques (en étages, sur échelle)
- Les manœuvres en binôme

1-7 Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies

- Combustion – Propagation – Comportement et réaction au feu
- La marche générale des opérations
- Les différents agents extincteurs
- Procédés d'extinction
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation, RIA, colonnes...)
- Phénomènes thermiques en milieux clos ou semi ouverts et techniques d'intervention
- Utilisation de la lance

1-8 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

- Utilisation technique des terminaux radio
- Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio)
- Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules

1-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

- Les engins d'incendie et de secours
- Contrôle, reconditionnement
- Les vérifications périodiques

1-10 Préserver son potentiel physique et psychologique

- Stress et épuisement professionnel
- Méthodes de gestion du stress
- Les structures de soutien
- L'activité physique du sapeur-pompier

1-11 Communiquer au sein de l'équipe

- Les notions de communication

Activité 2 : Intervenir en équipe sur des opérations de secours à personnes.**2-1 Mettre en œuvre les mesures conservatoires**

- Rôle et responsabilité du secouriste
- Attitude du secouriste
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Les étapes de la prise en charge d'une victime
- La transmission de l'alerte
- Le matériel et les dispositifs de secours

2-2 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime, des intervenants et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition

- La sécurité individuelle du secouriste
- La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant
- La sécurité collective face à un risque majeur
- Les moyens d'extinction

2-3 Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale

- Recherche et identification d'une détresse vitale
- Interaction des fonctions vitales
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Prise en charge d'une victime inconsciente
- Arrêt cardiaque et principes d'action
- La défibrillation
- Prise en charge d'une personne victime d'une noyade

2-4 Appliquer les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale en référence aux protocoles existants

- Les différentes zones du corps humain
- Conduite à tenir en cas de malaise ou maladie
- Principes généraux de prise en charge des plaies et brûlures
- Les principaux types de traumatismes
- Les immobilisations de membres

2-5 Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

- Surveillance et aide au déplacement

2-6 S'intégrer dans la chaîne de secours à personne en qualité d'équipier

- Rôle et responsabilité de l'équipe secouriste
- L'organisation du secours à personnes
- Situation victimes multiples (plan de secours et rôle des équipes)
- Le véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- Equipements nécessaires à une mission de secours

2-7 Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur

- Bilan circonstanciel
- Bilan d'urgence vitale
- Bilan complémentaire
- Transmission du bilan

2-8 Assurer une prise en charge adaptée des victimes

- Morsures et piqûres
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Compression prolongée des membres
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- Pendaison
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels

2-9 Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette avec les moyens adaptés

- Le système locomoteur et ses détresses
- Les techniques d'immobilisation

2-10 Assurer le relevage et le transport d'une victime

- Moyens de relevage d'une victime
- Techniques de relevage d'une victime
- Règles de base du brancardage
- Chargement d'une victime dans un véhicule de secours
- Transport d'une victime

2-11 Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

- Principe de transmission et précaution
- Les différents types de déchets
- Accidents d'exposition au sang
- Techniques de nettoyage et de désinfection

2-12 Désincarcérer une victime dans des conditions optimales de confort

- Conduite générale d'une opération de secours routier
- Protection, balisage et dégagements d'urgence
- Les lésions liées aux AVP
- Relevages et dégagements en secours routiers
- Désincarcération (ouverture simple, césariation, levage, écartement...)
- Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, véhicules électriques, GPL, hybrides)
- Calage
- Règles de sécurité spécifiques au secours sur route

2-13 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

- Utilisation technique des terminaux radio
- Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio)
- Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules

2-14 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

- Les engins d'incendie et de secours
- Contrôle, reconditionnement
- Les vérifications périodiques

2-15 Préserver son potentiel physique et psychologique

- Stress et épuisement professionnel
- Méthodes de gestion du stress
- Les structures de soutien
- L'activité physique du sapeur-pompier

2-16 Communiquer au sein de l'équipe

- Les notions de communication

Activité 3 : Intervenir en qualité d'équipier au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement**3-1 Analyser son environnement**

- Objectifs des reconnaissances
- Rôle de l'équipier au sein du binôme
- Eléments à rechercher / déroulement type
- Règles de sécurité à respecter
- Lots de reconnaissance

3-2 Mettre en œuvre les matériels d'assèchement et d'épuisement

- Matériel d'épuisement et d'assèchement (thermique, hydraulique, électrique, manuel ...)
- Modalités de mise en œuvre
- Règles de sécurité

3-3 Réaliser une intervention impliquant un animal (capture, sauvetage) avec les matériels adaptés

- Différentes espèces d'animaux : comportement et dangers (risques infectieux, postures et distances d'approche...)
- Risques liés aux interventions animalières
- Rôle du vétérinaire SP
- Moyens de protection du personnel
- Matériel animalier et mise en œuvre
- Règles d'utilisation des kits sanitaires

3-4 Procéder à la neutralisation d'hyménoptères

- Les équipements de protection individuelle
- Les règles d'utilisation des produits de destruction
- Déroulement type d'une intervention

3-5 Dégager en sécurité une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur

- Cadre opérationnel de la mission
- Typologie d'ascenseurs
- Procédure d'intervention (mise en sécurité, modalités d'action, règles de sécurité)

3-6 Mettre en œuvre les matériels permettant de faciliter l'intervention des différentes équipes de secours

- Matériel électrique portatif (éclairage, groupe électrogène...)
- Matériel de forçage (hydraulique, électrique, pneumatique, thermique, manuel...)
- Matériel de calage temporaire (étais provisoires, cales, coins...)

3-7 Mettre en œuvre des mesures conservatoires suite à des intempéries

- Matériel de protection des biens (bâches, lots d'évacuation...)
- Matériel de dégagement (tronçonneuse...)
- Règles de sécurité, mise en œuvre

3-8 Utiliser les moyens de transmission et les procédures radio

- Utilisation technique des terminaux radio
- Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio)
- Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules

3-9 Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

- Les engins d'incendie et de secours
- Contrôle, reconditionnement
- Les vérifications périodiques

3-10 Préserver son potentiel physique et psychologique

- Stress et épuisement professionnels
- Méthodes de gestion du stress
- Les structures de soutien
- L'activité physique du sapeur-pompier

3-11 Communiquer au sein de l'équipe

- Les notions de communication

Activité 4 : Se situer dans son environnement professionnel et institutionnel**4-1 Maîtriser les règles régissant la profession de sapeur-pompier professionnel**

- Organisation et missions des SDIS
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Statut des fonctionnaires
- Déontologie des sapeurs-pompiers
- Les organisations syndicales
- La protection sociale

II.1.2 Les compétences spécifiques SDIS 25

- Intervenir en situation violente ;
- Intervenir dans le cadre d'une intervention nécessitant le concours de moyens spécialisés ;
- Connaître les missions et l'organisation des partenaires publics concourant aux missions de sécurité civile.

Les compétences listées ci-dessus feront l'objet d'apports théoriques et/ou de mises en situation professionnelle et/ou d'apports pédagogiques personnalisés.

II.2 Modalités d'évaluation des compétences**II.2.1 Evaluation des compétences réglementaires**

L'organisation, la forme et le contenu des évaluations sont précisés dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

II.2: Evaluation des compétences spécifiques SDIS 25

Ces compétences ne feront pas l'objet d'évaluation.

Reçu le 26 JUIN 2019



Contrôle de légalité

UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
2.2	Mettre en œuvre le matériel dans le cadre d'un sauvetage				<ul style="list-style-type: none"> Les différents sauvetages (avec ou sans matériel) Sauvetages et mises en sécurité / confinement et évacuation LSPCC (possibilités et limites d'utilisation, composition et caractéristiques, règles d'emploi et de sécurité, modalités de mise en œuvre) Échelles à main (échelles à coulisse, échelles à crochets) Manœuvres et méthodes de sauvetage Sauvetage de sauveteur (techniques) 	Les stagiaires seront évalués au moins une fois sur chaque compétence au cours de la FI. L'unité de valeur sera considérée comme validée dès lors que le stagiaire aura été déclaré APTÉ sur chacune des compétences.
2.1 et 2.3	Respect des guides nationaux de référence des techniques professionnelles Connaissance et choix du matériel Respect des règles de sécurité individuelle et collective, Respect des ordres donnés Capacité à utiliser l'ARI en situation opérationnelle	Évaluation sommative certificative	Mises en situation professionnelles et/ou ateliers pédagogiques personnalisés tout au long de la formation	Au moins un membre de l'équipe pédagogique titulaire du diplôme de formateur-accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"> Engins de lutte et matériels Les engins d'incendie et de secours Contrôle, reconditionnement, les vérifications périodiques Matériels de lutte contre l'incendie Alimentation Mise en œuvre des dispositifs d'alimentation Notions élémentaires d'hydraulique Établissements Règles d'établissement des tuyaux Les manœuvres en binôme Établissements et établissements spécifiques (en étages, sur échelle) Extinction Combustion - Propagation - Comportement et réaction au feu La marche générale des opérations Les différents agents extincteurs Procédés d'extinction Utilisation de la lance Moyens facilitant l'action des secours (ventilation, RIA, colonnes...) Phénomènes thermiques en milieu clos ou semi ouverts et techniques d'intervention 	
2.4	Évoluer sur un moyen élévateur aérien	Évaluation formative			<ul style="list-style-type: none"> Ascension d'une échelle aérienne Croisement sur une échelle aérienne Prise de position du porte lance Méthodes de sauvetage et de mise en sécurité Mesures de sécurité (précautions d'emploi, sécurité des intervenants, lot échelle, environnement à risque...) 	

UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
1.1 et 1.2	S'adapter à la situation en mettant en œuvre les techniques et matériels de premiers secours Réaliser un bilan des lésions Ne pas aggraver l'état de la victime Respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective Prendre en compte la dimension psychique des personnes Mettre en œuvre les gestes de secours appropriés en équipe Participer au relevage d'une victime et à son installation sur un dispositif de transport Réagir de façon adaptée devant une situation impliquant plusieurs victimes	Évaluation sommative certificative	Mises en situation professionnelles et/ou ateliers pédagogiques personnalisés tout au long de la formation	Au moins un membre de l'équipe pédagogique formateur de premier secours	<ul style="list-style-type: none"> Rôle et responsabilité du secouriste Rôle et responsabilité de l'équipe secouriste Organisation du secours à personnes Situation victimes multiples (plan de secours et rôle des équipes) Attitude du secouriste Les acteurs de l'organisation des secours Les étapes de la prise en charge d'une victime La transmission de l'alerte Le matériel et les dispositifs de secours Aide au déplacement Le véhicule de secours et d'assistance aux victimes Équipements nécessaires à une mission de secours La sécurité individuelle du secouriste 	Les stagiaires seront évalués au moins une fois sur chaque compétence au cours de la FI. L'unité de valeur sera considérée comme validée dès lors que le stagiaire aura été déclaré APTÉ sur chacune des compétences.

Intervention équipe sur opérations de secours à personne

UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
	S'intégrer dans un dispositif de secours				<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant - La sécurité collective face à un risque majeur - Les moyens d'extinction - Bilan circonstanciel - Bilan d'urgence vitale - Bilan complémentaire - Transmission du bilan - Surveillance - Recherche et identification d'une détresse vitale - Interaction des fonctions vitales - Le système ventilatoire et ses détresses - L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes - Le système circulatoire et ses détresses - Les hémorragies et leur traitement - Le système nerveux et ses détresses - Prise en charge d'une victime inconsciente - Arrêt cardiaque et principes d'action - La défibrillation - Prise en charge d'une personne victime d'une noyade - Les différentes zones du corps humain - Conduite à tenir en cas de malaise ou maladie - Principes généraux de prise en charge des plaies et brûlures - Les principaux types de traumatismes - Les immobilisations de membres - Morsures et piqûres - Accidents électriques - Intoxications - Blist - Compression prolongée des membres - Exposition prolongée à la chaleur / accidents liés au froid - Pénalaison - Membres arrachés ou sectionnés - Pansements et bandages - Allergies - Asthme - Diabète - Convulsions - Souffrances psychiques et comportements inhabituels - Parturientes - Le système locomoteur et ses détresses - Les techniques d'immobilisation - Moyens de relevage d'une victime - Techniques de relevage d'une victime - Relevage et dégagements en secours routiers - Règles de base du brancardage - Chargement d'une victime dans un véhicule de secours - Transport d'une victime - Principe de transmission et précaution - Les différents types de déchets - Accidents d'exposition au sang - Techniques de nettoyage et de désinfection - Protection, balisage et dégagements d'urgence - Calage - Les lésions liées aux AVP - Désincarcération (ouverture simple, césariation, levage, écartement...) - Cas particuliers de véhicules (TMD, PL, véhicules électriques, GPL, hybrides) 	<p>Les stagiaires seront évalués au moins une fois sur chaque compétence au cours de la FI. L'unité de valeur sera considérée comme validée dès lors que le stagiaire aura été déclaré APTÉ sur chacune des compétences.</p>
1.1 et 1.2	<p>S'adapter à la situation en mettant en œuvre les techniques et matériels de premiers secours</p> <p>Réaliser un bilan des lésions</p> <p>Ne pas aggraver l'état de la victime</p> <p>Respecter les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective</p> <p>Prendre en compte la dimension psychique des personnes</p> <p>Mettre en œuvre les gestes de secours appropriés en équipe</p> <p>Participer au relevage d'une victime et à son installation sur un dispositif de transport</p> <p>Réagir de façon adaptée devant une situation impliquant plusieurs victimes</p> <p>S'intégrer dans un dispositif de secours</p>	<p>Évaluation sommative certificative</p>	<p>Mises en situation professionnelles et/ou ateliers pédagogiques personnalisés tout au long de la formation</p>	<p>Au moins un membre de l'équipe pédagogique formateur de premier secours</p>		
1.3	<p>Mettre en œuvre les techniques d'immobilisation et de césariation du véhicule</p> <p>Respect des règles de sécurité spécifiques aux secours sur route</p>					

Intervenir en équipe sur des opérations de secours à la personne						
UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
Intervenir en équipe sur des opérations de secours à la personne						
UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
3.1	Maintenir en état son équipement sélectif d'alarme Utiliser les équipements de transmission de données Utiliser les logiciels de gestion et informations opérationnelles disponibles à bord des véhicules	Evaluation formative			<ul style="list-style-type: none"> Utilisation technique des terminaux radio Utilisation opérationnelle des terminaux radio (langage et procédures radio) Exploitation des équipements SIC embarqués dans les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité spécifiques aux secours sur route Matériels de forçement (pince, écarteurs, cisailles)
3.2	Mettre en œuvre : - Une tronçonneuse - Un étalement provisoire - Un matériel d'époussetage - Un groupe électrogène et du matériel d'éclairage	Evaluation sommative certificative	Mises en situation professionnelles et ou atelier pédagogique personnalisé tout au long de la formation	Au moins un membre de l'équipe pédagogique titulaire du diplôme de formateur-accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"> Matériel d'époussetage et d'assèchement (thermique, hydraulique, électrique, manuel...) Matériel électrique portatif (groupe électrogène, éclairage...) Matériel de forçement (hydraulique, électrique, pneumatique, thermique, manuel...) Matériel de calage temporaire (étais provisoires, cales, coins...) Matériel de protection des biens (bâches, lots d'évacuation...) Matériel de dégagement (tronçonneuse...) Cadre opérationnel de la mission Typologie d'ascenseurs Procédure d'intervention (mise en sécurité, modalités d'action, règles de sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> Les stagiaires seront évalués au moins une fois sur chaque compétence au cours de la FI. L'unité de valeur sera considérée comme valide dès lors que le stagiaire aura été déclaré APTÉ sur chacune des compétences.
3.3	Réaliser des captures et interventions selon une méthodologie établie lors d'opérations impliquant des animaux	Evaluation formative			<ul style="list-style-type: none"> Différentes espèces d'animaux : comportement et dangers (risques infectieux, postures et distances d'approche...) Risques liés aux interventions animales Rôle du vétérinaire SP Moyens de protection du personnel Matériel animalier et mise en œuvre Règles d'utilisation des kits sanitaires Les équipements de protection individuelle Les règles d'utilisation des produits de destruction Déroulement type d'une intervention 	
Qualité professionnelle						
UV	Compétences	Type d'évaluation	Nature et durée de l'évaluation	Nombre et qualité des examinateurs	Contenu de l'évaluation	Validation
4.1	Connaître les règles régissant son statut	Evaluation formative	QROC / 30 minutes	Au moins un membre de l'équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et missions des SDIS Droits et obligations des fonctionnaires Déontologie des sapeurs-pompiers Les organisations syndicales La protection sociale Formation d'intégration des agents des collectivités territoriales de catégorie C (fiche de paie, carrière, retraite, statut...) 	
4.2	Comprendre, maintenir et développer sa condition physique Prendre conscience de la nécessité d'une pratique régulière et organisée de l'activité physique S'adapter de manière efficace aux situations opérationnelles	Evaluation sommative certificative	Tout au long de la formation, les meilleures performances seront retenues pour le calcul de la moyenne générale.	Au moins un membre de l'équipe pédagogique titulaire du diplôme d'opérateur, éducateur ou conseiller de l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de l'activité physique Connaissances théoriques et pratiques de l'entraînement et des activités physiques des SP La prévention des traumatismes professionnels Hygiène de vie Entraînement physique 	Moyenne générale des épreuves supérieure ou égale à dix sur vingt (Tableau 2)
4.3	Connaître les conditions d'apparition du stress, les identifier et adapter son comportement pour faire face à ce type de situations	Evaluation formative	QCM / 30 minutes	Au moins un membre de l'équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Stress et époussetage professionnel Méthodes de gestion du stress Les structures de soutien 	

TABLEAU 2 : Barème d'évaluation des épreuves physiques

Notes	SOUPLESE		POMPES		TRACTIONS		GAINAGE		LUGLEGER		VAINEMVAL		KILLY		CORDE Bras seuls (5m) ou bras et jambes (2x5m)		COURSE A PIEDS 10.000 m		SAUVETAGE AQUATIQUE 25 m		PSSP	
	Centimètres	Répétitions	Répétitions	Temps	Palliers	Palliers	Temps	Palliers	Palliers	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps
1	8	2	4	1'15	5	10	55"	29"	1h03	2'36	2'18											
2	10	4	5	1'20	5,5	10,5	1'00	28"	1h02	2'32	2'16											
3	12	6	6	1'25	6	11	1'25	27"	1h01	2'28	2'14											
4	14	8	7	1'30	6,5	11,5	1'30	26"	1h00	2'24	2'12											
5	16	10	8	1'35	7	12	1'35	25"	59'	2'20	2'10											
6	18	12	9	1'40	7,5	12,5	1'40	24"	58'	2'16	2'08											
7	20	14	10	1'45	8	13	1'45	23"	57'	2'12	2'06											
8	22	16	11	1'50	8,5	13,5	1'50	22"	56'	2'08	2'04											
9	24	18	12	1'55	9	14	1'55	21"	55'	2'04	2'02											
10	26	20	13	2'00	9,5	14,5	2'00	20"	54'	2'00	2'00											
11	28	22	14	2'05	10	15	2'05	19"	53'	1'56	1'58											
12	30	24	15	2'10	10,5	15,5	2'10	18"	52'	1'52	1'56											
13	32	26	16	2'15	11	16,5	2'15	17"	51'	1'48	1'54											
14	34	28	17	2'20	11,5	17	2'20	16"	50'	1'44	1'52											
15	36	30	18	2'25	12	17,5	2'25	15"	48'	1'40	1'50											
16	38	32	19	2'30	12,5	18	2'30	14"	46'	1'36	1'48											
17	40	34	20	2'35	13	18,5	2'35	13"	44'	1'32	1'46											
18	42	36	22	2'40	13,5	19	2'40	12"	42'	1'28	1'44											
19	44	38	24	2'45	14	19,5	2'45	11"	40'	1'24	1'42											
20	46	40	26	2'50	14,5	20	2'50	10"	38'	1'20	1'40											

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***AJUSTEMENT DU PLAN PLURIANNUEL DE
CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION DES
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUJY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

**Affiché le
27 JUIN 2019**

AJUSTEMENT DU PLAN PLURIANNUEL DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction restructuration des centres d'incendie et de secours, le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter et amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

Le présent rapport a pour objet de :

- présenter le résultat des études sur l'opportunité de regrouper les centres de FRASNE et de MARAIS DU DRUGEON ;
- d'augmenter :
 - l'autorisation de programme de PIERREFONTAINE-LES-VARANS par diminution de celle de MORTEAU ;
 - l'autorisation d'engagement du CS du MONT D'OR ;
- d'ajuster les crédits de paiement des opérations en cours sur l'année 2019.

ETUDES D'OPPORTUNITE SUR LE GROUPEMENT DES CIS DE FRASNE ET DE MARAIS DU DRUGEON

Comme abordé au rapport du budget primitif 2015, la proximité des centres de FRASNE et de MARAIS DU DRUGEON, inscrits tous deux au plan pluriannuel de construction a conduit le service à étudier le regroupement de ces deux CIS dans un seul casernement situé sur la commune médiane de DOMPIERRE LES TILLEULS. Ce regroupement ne semble pas opportun pour les raisons suivantes :

- il dégrade la réponse opérationnelle en allongeant les délais d'arrivée sur les lieux des premiers moyens de 5 à 6 minutes ;
- placé à plusieurs kilomètres des bassins de vie de FRASNE et BANNANS, et donc « invisible » de la population ciblée par des recrutements, il ne permettrait pas d'envisager avec sérénité une pérennisation des effectifs, pourtant indispensable dans ce territoire rural ;
- ce projet n'apporte aucune plus-value financière sur l'immobilier si le format des 2 centres reste dans les hypothèses avancées au plan pluriannuel validé en 2017 ;
- il ne recueille pas d'avis favorable des maires des communes de FRASNE et BANNANS qui plaident chacun pour le maintien d'une unité opérationnelle sur leur commune.

L'hypothèse de restructuration du CS de FRASNE, et de reconstruction du CPI de MARAIS DU DRUGEON sur un terrain proposé par la mairie reste la meilleure solution.

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Le centre de secours de PIERREFONTAINE-LES-VARANS dispose d'une tour de séchage. D'un accès difficile, elle ne peut être utilisée en l'état comme tour d'exercice. Afin de satisfaire au référentiel bâtiments, ce type de centre doit être doté d'une tour d'exercice. L'aménagement de cet équipement et d'un espace rangement pour l'amicale des pompiers de PIERREFONTAINE-LES-VARANS, non prévus au programme, sont estimés à 95 000 € honoraires compris.

De plus, après diagnostic, il est nécessaire de renforcer les superstructures afin de stabiliser les fissures en façades. Ces travaux, non prévus, sont estimés à 28 000 €.

Les 123 000 € supplémentaires nécessaires au financement de cette opération seront prélevés par transfert sur le reliquat prévisionnel de l'autorisation de programme du CSR de MORTEAU qui dégage, aujourd'hui, un prévisionnel en moins-value de 219 000 €.

Ce transfert ne présente donc aucune incidence financière sur le montant global des autorisations de programmes votées.

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS

SFS France, courtier de ALPHA INSURANCE, retenu pour assurer en dommage ouvrage le centre de secours du MONT D'OR a été liquidé suite à faillite, sans aucun espoir pour le SDIS de restitution des sommes versées.

Il est donc nécessaire d'abonder l'opération de 9 400 € afin de souscrire une nouvelle assurance.

Une partie de cette somme, soit 8 300 €, est récupérée par prélèvement sur les reliquats des opérations d'ORCHAMPS-VENNES, AMANCEY et PLATEFORME LOGISTIQUE.

Il reste donc à abonder les autorisations globales d'engagements évaluées aujourd'hui à 291 121 € de 1 100 €, soit une augmentation de 0,38 %.

AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

En fonction des problèmes rencontrés, les projets en cours avancent à des rythmes différents. Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits de paiement de certaines opérations, notamment :

- CPI de LAVANS VUILLAFANS, où 2 500 € supplémentaires ajoutés aux 2 500 € votés, permettront de réaliser, dès 2019, sondages de sol et levés topographiques nécessaires aux études préliminaires menées sur cette opération par le service immobilier ;
- CPIR VAL d'USIERS, où les 25 600 € supplémentaires, permettront de financer le dossier d'avant-projet sommaire du dossier de maîtrise d'œuvre qui devrait être établi avant fin 2019 ;
- CS SAINT HIPPOLYTE, les 10 000 € supplémentaires permettront de régler les études préliminaires nécessaires à la construction du programme architectural ;
- CPIR projet des 2 LACS, 1 700 € supplémentaires sont nécessaires afin de mener les études de cette opération jusqu'à la consultation des entreprises ;
- CS ORCHAMPS-VENNES et AMANCEY, 300 € supplémentaires complètent les 9 200 € votés au budget primitif afin de solder ces deux opérations ;
- CSR MORTEAU, cette opération, en cours de solde administratif, dégage aujourd'hui un reliquat prévisionnel de 219 000 €.

Les 40 100 € supplémentaires, nécessaires au règlement des travaux et des études à réaliser en 2019 sur les opérations visées ci-dessus, peuvent donc être prélevés sur les crédits de paiement prévus pour cette opération. Ces ajustements ne nécessitent donc pas de voter de nouveaux crédits de paiement sur l'année 2019.

AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATION D'ENGAGEMENTS

Les crédits de paiements votés sur cette ligne budgétaire sont principalement utilisés pour régler les assurances dommage-ouvrages des opérations du plan pluriannuel. Le montant de la nouvelle dommage ouvrage à souscrire est estimé à 10 803 €. Il est donc nécessaire d'abonder cette ligne de 9 400 € afin de régler en 2019 le montant de la nouvelle assurance en complément des 1 403 € déjà votés.

Les tableaux joints en annexe prennent en compte les modifications apportées aux opérations présentées à l'assemblée du 7 février 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et

- *valident le principe de réaliser l'opération de restructuration du CS de FRASNE et de construction du CPI du MARAIS DU DRUGEON conformément au plan pluriannuel d'investissement initial ;*
- *approuvent la nouvelle répartition des autorisations de programme correspondant au transfert de 123 000 € de l'opération de MORTEAU sur PIERREFONTAINE-LES-VARANS ;*
- *abondent de 1 100 € les autorisations d'engagement ;*
- *approuvent les nouvelles répartitions des crédits de paiement de l'année 2019 des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements telles que détaillées aux annexes 1B et 1C.*

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUN 2019

Contrôle de légalité

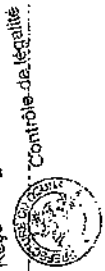


PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations clôturées page 1/2

Code des opérations	CS Etripes	CSP Pontarlier	CSR flèche	CS 1er Plateau	CSR Ornais	CSR Baume les Dames	CSR Validation	CSR Saint Vilt	CPHR Charquemont	CS Lo Rusey	Sous total page 1
<p>max à jour: données</p> <p>Autorisations de programmes</p> <p>Plat Programme</p> <p>Code des opérations</p>											
<p>Decision CASDIS description ou modification des AP</p>											
Ligne 232	102 893	219 454	- 43 385	43 487	32847	61 911	51 284	82 330	79 243	DM2 2014	57 516
Ligne 237	0	1 054 991	155 000	110 104	- 110 272	203 000	0	0	0	DM2 2014	120 000
Ligne 238	0	6 102 009	- 1 234 000	5 722 289	823 767	- 1 819 000	0	0	0	DM2 2014	808 000
Ligne 2313-31 et 2313-12 (opérations sans MOD)	764 225	77 811	0	0	0	0	480 880	590 734	530 784	DM2 2014	0
Sous total bâtiment	868 918 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €		985 516 €
Mobilier appareils ménagers - lignes 2184 et 2188	- 10 681	0	0	0	0	0	0	0	0		0
téléphone Info Equipements d'alerte - ligne 2178 et 2183	12 821	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Sous total équipements	32 302 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		32 302 €
TOTAL	899 220 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	532 154 €	673 064 €	610 037 €		985 516 €
<p>dont AP complémentaires</p>											
<p>HORS AP</p>											
Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Mobilier et équipements	0	239 169	52 180	37 470	39 880	71 482	18 741	23 286	26 515		32 338
TOTAL	0 €	239 169 €	52 180 €	37 470 €	39 880 €	71 482 €	18 741 €	23 286 €	26 515 €		32 338 €
<p>Credits de paiement consommés</p> <p>2003 à 2017</p>											
Ligne 232	102 893	219 454	- 43 385	43 487	32 847	61 911	- 51 284	82 330	79 243		57 516
Ligne 237	0	1 054 991	155 000	110 104	- 110 272	203 000	0	0	0		120 000
Ligne 238	0	6 102 009	- 1 234 000	5 722 289	823 767	1 819 000	0	0	0		808 000
Ligne 2313-31 et 2313-12 (opérations sans MOD)	764 225	77 811	0	0	0	0	480 880	590 734	530 784		0
Sous total dépenses bâtiment	868 918 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	- 532 154 €	673 064 €	610 037 €		985 516 €
Mobilier appareils ménagers - lignes 2184 et 2188	19 681	0	0	0	0	0	0	0	0		0
téléphone Info Equipement d'alerte - lignes 2178 et 2183	12 821	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Sous total dépenses équipements	32 302 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		32 302 €
TOTAL	899 220 €	7 454 065 €	1 438 385 €	875 840 €	967 905 €	1 883 911 €	- 532 154 €	673 064 €	610 037 €		985 516 €
<p>credits consommés</p> <p>Hors AP 2003 à 2016</p>											
Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Mobilier et équipements	0	239 169	52 180	37 470	39 880	71 482	18 741	23 286	26 515		32 338
TOTAL	0 €	239 169 €	52 180 €	37 470 €	39 880 €	71 482 €	18 741 €	23 286 €	26 515 €		32 338 €
<p>Bâtiment</p> <p>Equipement</p>											
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUN 2019



PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations clôturées page 2/2

Opérations clôturées	Sous total page 1	Mairies de Sabnis	CPI Les Fourtays	CPI Avoudrey	CS Quingey	CS Cherval	CSR Audincourt Valentigney	CPRI 3 Cantons	CS Mont d'Or	CSP Besançon Est
Colles des opérations										
Autorisations de programmes										
Plan pluriannuel										
DÉCISION CASDIS inscription ou modification des AP										
Ligne 232	BP 2014	BP 2014	BP 2014	BP 2014	hors plan	BP 2014	BP 2014	BP 2014	BP 2014	BP 2014
Ligne 237	106 685	77 884	77 884	77 884	76 824	210 000	105 000	363 200	350 000	
Ligne 238	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ligne 238	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ligne 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)	-841 028	598 449	484 072	484 072	953 697	50 000	738 000	1 700 000	1 160 000	
Sous total bâtiment	747 724 €	677 413 €	571 716 €	785 237 €	660 610 €	5 835 200 €	843 000 €	2 063 000 €	7 510 000 €	
Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2188	0	14 894	13 514	0	0	203 900	21 800	53 400	228 200	
Matériel informatique - lignes 2167B et 2183	0	14 185	14 185	0	0	34 300	14 300	13 000	0	
Sous total équipements	0 €	29 079 €	27 699 €	0 €	0 €	237 900 €	35 900 €	66 400 €	228 200 €	
TOTAL	16 320 088 €	747 724 €	699 415 €	785 237 €	660 610 €	5 872 900 €	878 900 €	2 129 400 €	8 138 200 €	
hors AP										
Achats terrain et bâtiments										
Mobilier et équipements										
TOTAL	541 049 €	0 €	0 €	38 690 €	13 660 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €	0 €
2003 à 2018										
Crédits de paiement consommés										
Ligne 232	108 898	77 884	77 884	77 884	76 824	159 027	91 028	185 050	198 218	
Ligne 237	0	0	0	0	0	471 000	0	0	730 000	
Ligne 238	0	0	0	0	0	3 809 000	0	0	5 864 000	
Ligne 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)	641 028	598 449	484 072	484 072	683 697	2 808	738 620	1 523 063	52 974	
Sous total dépenses bâtiment	747 724 €	677 413 €	571 716 €	785 237 €	660 610 €	4 442 438 €	827 648 €	1 689 113 €	6 865 912 €	
Mobilier, appareils ménagers - lignes 2184 et 2188	0	14 894	13 514	0	0	112 460	20 735	34 432	218 922	
Matériel informatique - lignes 2167B et 2183	0	14 185	14 185	0	0	34 300	14 300	4 287	0	
Sous total dépenses équipements	0 €	29 079 €	27 699 €	0 €	0 €	146 760 €	35 035 €	38 719 €	216 922 €	
TOTAL	18 320 088 €	747 724 €	699 415 €	785 237 €	660 610 €	4 659 216 €	862 684 €	1 727 832 €	7 082 144 €	
crédits consommés hors AP 2003 à 2018										
Achats terrain et bâtiments										
Mobilier et équipements										
TOTAL	541 049 €	0 €	0 €	38 690 €	13 660 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €	0 €
Requêtes ou déficits réels										
Bâtiment										
Équipement										
TOTAL	0	0	0	0	0	1 192 664	15 384	373 657	1 044 808	
						91 120	865	27 681	11 278	
						1 283 694	16 249	401 948	1 056 086	
									2 737 537 €	

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées page 1/2

mises à jour : 08/06/2017	CS Etapes	CSP Pontarlier (*)	CSR Riche (*)	CS 1er Plateau (*)	CSR Ornans (*)	CSR Baume les Dames (*)	Restructuration		CPIR Charquemont (*)	CS La Russey (*)	Sous total page 1
							Validation	CSR Saint Vit (*)			
autorisations d'engagements	Décision CASDIS inscription ou modification des AE	DM1 2014	BP 2012	DM2 - 2010	BP 2010	BP 2012	BP 2010	BP 2013	DM2 2014		
	Montants autorisations d'engagement BP 2018	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Montants autorisations d'engagement DM 1 2018	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Balances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	dont AE complémentaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coûts des opérations	ligne 6162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	5 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €
hors AE	ligne 6162	0	12 800	9 040	8 750	19 588	7 513	8 814	4 3 504	6 468	
	TOTAL	0 €	12 800 €	9 040 €	8 750 €	19 588 €	7 513 €	8 814 €	3 504 €	6 468 €	126 278 €
Paiements	Credits de paiement consommés 2003 à 2017	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	5 437 €
	TOTAL	5 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €
Credits consommés hors AE 2003 à 2017	ligne 6162	0	12 800	9 040	8 750	19 588	7 513	8 814	3 504	6 468	
	TOTAL	0 €	12 800 €	9 040 €	8 750 €	19 588 €	7 513 €	8 814 €	3 504 €	6 468 €	126 278 €
Reliquats ou déficits réels	ligne 6162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées page 2/2

Date de l'opération	Opérations clôturées	Sous total page 1	Maires de Sabots (*)	CPI Les Foups	CPI Avoudrey	CS Quingey (*)	CS Clerval (*)	CSR Audincourt Valentigney	CPI R Cantons	CSP Besancon Est	Coûts des opérations	
											BP 2014	DM 2015
	DéCISION CASDIS Inscription ou modification des AE											
	Montants autorisations d'engagement BP 2018		0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	54 000		
	Montants autorisations d'engagement DM 1 2018		0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	54 000		
	Balance		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	dont AE complémentaires		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
	ligne 6162		0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	54 000		
	TOTAL	5 437 €	0 €	4 410 €	4 221 €	0 €	0 €	35 103 €	6 400 €	54 000 €		108 571 €
	hors AE		4 180	0	0	0	0	0	0	0		
	TOTAL	135 278 €	4 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		139 458 €
	Credits de paiement consommés 2003 à 2018		0	4 410	4 221	0	0	27 378	6 280	45 985		
	TOTAL	5 437 €	0 €	4 410 €	4 221 €	0 €	0 €	27 378 €	6 280 €	45 985 €		93 720 €
	Credits consommés hors AE 2003 à 2018		4 180	0	0	0	0	0	0	0		
	TOTAL	135 278 €	4 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		139 458 €
	Restants ou déficits réels		0	0	0	0	0	7 727	120	8 004		
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	7 727	120	8 004		15 851 €

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

ANNEXE 2.1

OPERATION : BESANCON CENTRE

PLAN PLURIANNUEL

le 7 mai 2019

<i>études préliminaires</i>	Assiette mandataire	10 769 €
<i>prestations intellectuelles</i>	gémère et sondage de sol	109 668 €
	travaux divers, ramp, amonces ...	67 382 €
	Indemnités concours	
<i>travaux</i>	maîtrise d'œuvre + OFC	1 602 341 €
	contrôle technique et coordination SPS	42 918 €
	Etudes diverses et provision	36 564 €
	Frais d'abonnement et divers	85 460 €
	prestations complémentaires (AMC, contrôles divers, ...) actualisation	14 939 €
	travaux réalisés :	
	Travaux en consultation ou à lancer	12 776 276 €
	Travaux annexes (travaux raccordement, terre plane et autres, ...)	7 793 €
	provisions pour imprévus, divers et aléas	
	actualisation travaux	
	Autres	16 849 €
	Sous total assiette mandataire	14 751 159 €
	<i>Hors assiette mandataire</i>	
	rémunération mandataire	360 538 €
	Autres études	0 €
	actualisation, taux de tolérance (provisions)	12 000 €
	provision pour imprévus divers	488 910 €
	Sous total hors assiette mandataire	869 448 €
	Reliquat prévisionnel	
	Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
	TOTAL AP Batiment	15 612 009 €

	Mobilier, appareillage, équipements - lignes 2184 et 2188	353 559 €
	téléphone info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	117 377 €
	Sous total Equipements	470 936 €
	Reliquat prévisionnel	70 664 €
	Sous total Reliquat prévisionnel	70 664 €
	TOTAL AP Equipements	541 600 €
	Ligne 616 (dommage ouvrage)	0 €
	Sous total DO	0 €
	Reliquat prévisionnel	
	Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
	TOTAL AE DO	0 €

	REPARTITION DES CREDITS - Paiement par année													
	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP														
	BATIMENT													
Ligne 232 (Honoraires)	245 107	15 567	67 183											22 063
Ligne 237 (avances honoraires)	1 858 000	20 000												6 000
Ligne 238 (avances honoraires)	12 209 000	516 000	28 000											483 000
Ligne 2315-12 (travaux)	28 317	83 047	0	13 791										4 845
Reliquat prévisionnel														138 000
Sous-total OPERATION BATIMENT	14 332 504 €	634 614 €	115 183 €	13 791 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	515 908 €
	EQUIPEMENT													
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)	344 722	6 518	2 319											353 559
Ligne 21578 et 2183 (rel. Equipement d'alerte)	117 377													117 377
Reliquat prévisionnel														70 664
Sous-total EQUIPEMENT	462 099 €	6 518 €	2 319 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 664 €
TOTAL CP des AP	14 794 603 €	641 132 €	117 502 €	13 791 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	586 572 €
CP des AE														
	ASSURANCE													
Ligne 616 (dommage ouvrage)														0 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL CP des AE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

MONTANT DE L'AP	16 153 600 €
MONTANT DELAIE	0 €
MONTANT DE L'OPERATION	16 153 600 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2017)	
Debut des études	05/12/2006
Recrutement Maître d'ouvrage Délégué	24/12/2007
Recrutement Maître d'œuvre	18/02/2009
Dépôt Permis de Construire	15/11/2009
Début des travaux	19/07/2010
Livraison	05/10/12

études préliminaires	Assiette mandataire	5 000 €
géométrie et sondage de sol		7 400 €
travaux divers, repro, annonces		32 400 €
indemnités concours		
prestations intellectuelles		
maîtrise d'œuvre + DPC		310 800 €
contrôle technique et coordination SPS		27 000 €
études diverses et provision		5 000 €
Frais d'abonnement et divers		
prestations complémentaires (AMO, composites divers...) actualisation		17 840 €
travaux		
travaux attribués		2 722 072 €
Travaux en consultation ou à lancer		30 000 €
Travaux annexes (travaux recommandés, 1ère pierre et autres...)		42 428 €
provisions pour imprévus, divers et allés		100 000 €
actualisation travaux		
Autres		
Sous total assiette mandataire		3 250 000 €
Hors assiette mandataire		
remunération mandataire		119 480 €
Autres études		9 510 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)		40 000 €
provision pour imprévus divers		169 000 €
Sous total hors assiette mandataire		237 990 €
Reliquat provisionnel		96 000 €
Sous total Reliquat provisionnel		96 000 €
TOTAL AP Bâtiment		3 545 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2186	81 000 €
téléphonie Inip équipements d'attente - lignes 21578 et 2183	56 500 €
Sous total équipements	237 500 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	237 500 €
Line 616 (dommage ouvrage)	24 800 €
Sous total DO	24 800 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	24 800 €

	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
CP des AP														
Ligne 232 (Honoraires)	13 286	31 763	8 867	36 439	16 137	20 000	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506
Ligne 237 (avances composites)	55 000	50 000	50 000	195 500	45 000	5 400	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500
Ligne 238 (avances composites)	5 000	0	450 000	1 490 000	880 000	9 400	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600	25 600
Ligne 2313-12 (travaux)				8 555	25 000	6 445	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Reliquat provisionnel														
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	83 288 €	81 763 €	508 867 €	1 721 939 €	949 692 €	54 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 545 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2186 (Mobilier)				49 591	25 000									6 409
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'attente)				55 009										1 491
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	104 600 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 900 €
TOTAL	0 €	83 288 €	81 763 €	508 867 €	1 721 939 €	1 094 292 €	79 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 682 500 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)					16 376		3 100							5 324
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	16 376 €	0 €	3 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 324 €
TOTAL	0 €	83 288 €	81 763 €	508 867 €	1 721 939 €	1 094 292 €	79 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 682 500 €

Assiette mandataire	
études préliminaires	20 300 €
géomètre et sondage de sol	6 649 €
frais divers, repro, annonces	3 000 €
indemnités conceptus	
restations intellectuelles	119 892 €
maîtrise d'œuvre + OPC	14 428 €
contrôle technique et coordination SPS	
Etudes diverses et provision	5 325 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMD, contrôles divers, ...)	
actualisation	
travaux	
travaux attribués	1 300 965 €
Travaux en consultation ou à lancer	
Travaux annexes (frais recouvrement, taxe pierre et autres...)	8 358 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	3 309 €
actualisation travaux	41 109 €
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 923 425 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	53 358 €
Autres études	5 309 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)	2 708 €
provision pour imprévus divers (toiture pépéologique)	25 000 €
Sous total hors assiette mandataire	86 375 €
Reliquat provisionnel	100 000 €
Sous total Reliquat provisionnel	100 000 €
TOTAL AP Bâtiment	4 210 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	31 000 €
Line 237 (avances incorporelles)	16 000 €
Line 238 (avances corporelles)	47 000 €
Line 239-312 (travaux)	
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	47 000 €
Line 618 (dommage ouvrage)	10 300 €
Sous total DO	10 300 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP DO	10 300 €

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT-PAR-ANNEE

	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP														
Line 232 (Honoraires)		7 587	12 585	16 112	17 706		5 100						909	60 000 €
Line 237 (avances incorporelles)		56 000	15 000	85 000	10 000								4 000	170 000 €
Line 238 (avances corporelles)		5 000		760 000	590 000									1 355 000 €
Line 239-312 (travaux)						6 343	18 000						657	25 000 €
Reliquat provisionnel													100 000	100 000 €
Sous-total OPERATION BATIMENT	0 €	68 587 €	27 585 €	861 112 €	617 706 €	6 343 €	23 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 035 568 €	1 710 000 €
BATIMENT														
Line 2184 et 2188 (Mobilier)					24 864								5 173	31 000 €
Line 21578 et 2183 (rel. Equipement d'aile)					11 990								4 010	16 000 €
Reliquat provisionnel														
Sous-total EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	36 854 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 183 €	47 000 €
EQUIPEMENT														
TOTAL	0 €	68 587 €	27 585 €	861 112 €	654 560 €	7 306 €	23 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 147 49 €	1 757 000 €
CP des AE														
Line 618 (dommage ouvrage)					8 000								1506	10 300 €
Reliquat provisionnel														
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	794	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 506 €	10 300 €

ANNEXE 2.6

OPERATION : PLATEFORME LOGISTIQUE

PLAN PLURIANNUEL

à jour le 7 mai 2019

études préliminaires	Asiette mandataire	20 751 €
	globe et sondage de sol	0 €
	frais divers, repro, annonces...	7 891 €
	inconnus concours	
prestations intellectuelles	maîtrise d'œuvre -> OPC	208 000 €
	contrôle technique et coordination SPS	11 150 €
	études diverses et provision	
	frais d'équipement et divers	6 543 €
	prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...): actualisation	
travaux	travaux approuvés	1 667 011 €
	Travaux en consultation ou à lancer	22 263 €
	Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)	103 496 €
	provisions pour imprévus, divers et aléas	0 €
	actualisation travaux	0 €
	Autres	0 €
	Sous total asiette mandataire	2 047 015 €
	Hors asiette mandataire	
	rémunération mandataire	
	Autres études	
	actualisation, taux de bien-être (provisions)	
	provision pour imprévus divers	
	Sous total hors asiette mandataire	0 €
	Reliquat provisionnel	222 905 €
	TOTAL AP Bâtiment	2 270 000 €

Mobilier, appareillage ménagers - lignes 2184 et 2183	192 225 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	333 684 €
Sous total équipements	222 909 €
Reliquat provisionnel	10 091 €
Sous total hors asiette mandataire	10 091 €
TOTAL AP Equipements	236 000 €
Ligne 616 (dommages ouvrage)	15 888 €
Sous total DO	15 888 €
Reliquat provisionnel	512 €
Sous total Reliquat provisionnel	512 €
TOTAL AE DO	15 400 €

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE	2007 B	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP															
Ligne 232 (honoraires)		4 999	83 598	95 067	55 978	14 683									254 325 €
Ligne 237 (avances honoraires)															0 €
Ligne 238 (avances honoraires)			998	1 001 469	757 330	32 460	523								1 792 770 €
Ligne 2313-12 (travaux)														222 905	222 905 €
Reliquat provisionnel															0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT			4 999 €	84 586 €	1 096 336 €	47 143 €	523 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 270 000 €
CP des AE															
Ligne 2184 et 2183 (Mobilier)				87 239	104 986										192 225 €
Ligne 21578 et 2183 (Del, Equipement d'alerte)					11 478									10 091	33 684 €
Reliquat provisionnel															0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT			0 €	87 239 €	116 464 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 091 €	236 000 €
TOTAL		27 205 €	84 586 €	1 183 775 €	929 772 €	47 143 €	523 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	232 996 €	2 506 000 €
CP des AE															
Ligne 616 (dommage ouvrage)					15 888									512	15 888 €
Reliquat provisionnel															0 €
TOTAL		0 €	0 €	0 €	15 888 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	512 €	16 400 €

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

CS MOUTHE

ANNEXE 2.11

études préliminaires	20 000 €
prestations intellectuelles	1 800 €
travaux	70 000 €
	16 000 €
	10 000 €
	4 000 €
	750 000 €
	35 000 €
	70 000 €
	17 200 €
	70 €
	974 000 €

Mobilier-appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	9 200 €
téléphone Into équipements d'attente - lignes 21578 et 2183	7 000 €
Sous total Equipements	16 200 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	16 200 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	13 000 €
Reliquat provisionnel	13 000 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	13 000 €

MONTANT DE L'AP	990 200 €
MONTANT DE L'AE	13 000 €
MONTANT DE L'OPERATION-AP+AE	1 003 200 €
ACHAT/LOGEMENTS	195 000 €

PLANNING PREVISIONNEL (PMA-2018)	
Debut des études	01/02/2017
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	15/03/2019
Dépôt Permis de Construire	15/06/2019
Debut des travaux	15/12/2019
Livraison	15/01/2021

	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
CP des AP														
Ligne 232 (Honoraires)					1 776	4 980	53 000	72 000	13 744					247 500 €
Ligne 237 (avances corporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)							40 000	706 500	80 000					826 500 €
Ligne 2113-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS-TOTAL OPERATION/BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €	4 980 €	95 000 €	778 500 €	93 744 €	0 €	0 €	0 €	0 €	974 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)								9 200						9 200 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'attente)								7 000						7 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 200 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	1 776 €	4 980 €	95 000 €	794 700 €	93 744 €	0 €	0 €	0 €	0 €	990 200 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)														13 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 €	1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 000 €

études préliminaires	Assiette mandataire	25 000 €
général et sondage de sol		
frais divers, repro, ampoules ...		3 000 €
- indemnités canaux		
prestations intellectuelles		85 000 €
matrice d'œuvre + OPC		
contrôleur technique et coordination SPS		15 000 €
Etudes diverses et provision		33 000 €
Frais d'honoraire et divers		192 000 €
prestations complémentaires (AMO, conseils divers....) - actualisation		
travaux		15 000 €
travaux attribués		
Travaux en consultation ou à lancer		680 000 €
Travaux annexes (frais raccordement, terre pierre et autres...)		10 000 €
provisions pour imprévus, divers et allas		192 000 €
actualisation travaux		
Autres		
Sous total assiette mandataire		1 038 000 €
Hors assiette mandataire		
rémunération mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers		0 €
Sous total hors assiette mandataire		0 €
Reliquat provisionnel		0 €
Sous total Reliquat provisionnel		0 €
TOTAL AP Bâtiment		1 038 000 €

Mobilier appareillage managers - lignes 2184 et 2188	17 100 €
Line 237 (avances incorporelles)	5 600 €
Line 238 (avances corporelles)	23 700 €
Line 2313-12 (travaux)	
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	23 700 €
Line 616 (dommage ouvrage)	18 100 €
Line 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)	18 100 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	18 100 €

	REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE													
	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP														
Line 232 (Honoraires)							2 310	38 000	58 000	57 690				156 000 €
Line 237 (avances incorporelles)														0 €
Line 238 (avances corporelles)								170 000	712 000					882 000 €
Line 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel							0 €	38 000 €	228 000 €	769 690 €	0 €	0 €	0 €	1 038 000 €
SOUS TOTAL OPERATION/BATIMENT							2 310 €	38 000 €	228 000 €	769 690 €	0 €	0 €	0 €	1 038 000 €
CP des AE														
Line 2184 et 2188 (Mobilier)									17 100					17 100 €
Line 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)									5 600					5 600 €
Reliquat provisionnel							0 €	0 €	0 €	23 700 €	0 €	0 €	0 €	23 700 €
SOUS TOTAL EQUIPMENT							0 €	0 €	228 000 €	793 390 €	0 €	0 €	0 €	1 061 700 €
TOTAL							2 310 €	38 000 €	228 000 €	793 390 €	0 €	0 €	0 €	1 061 700 €
CP des AE														
Line 616 (dommage ouvrage)									14 000	4100				18 100 €
Reliquat provisionnel							0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL							0 €	0 €	14 000 €	4 100 €	0 €	0 €	0 €	18 100 €

ANNEXE 2.13

PIERREFONTAINE LES VARANS

OPERATION :

PLAN PLURIANNUEL

à jour le 7 mai 2019

études préliminaires	Assiette mandataire	12 000 €
	géomètre et sondage de sol	
	frais divers, respo, annonces ...	3 600 €
	indemnités concours	
prestations intellectuelles	analyse Coevre + OPC	82 000 €
	coordinateur technique et coordination SPS	15 300 €
	Etudes diverses et provision	8 000 €
	Frans d'abonnement et divers	7 000 €
travaux	prestations complémentaires (AMP, contrôles divers.....) - actualisation	
	travaux attribués	
	Travaux en consultation ou à lancer	704 000 €
	Travaux annexes (frais recommander, aère pierre et autres...)	10 800 €
	provisions pour imprévus, divers et aléas	61 100 €
	actualisation travaux	
	Autres	
	Sous total assiette mandataire	903 000 €
	Hors assiette mandataire	
	rémunération mandataire	
	Autres études	
	actualisation, taux de tolérance (provisions)	
	provision pour imprévus divers	
	Sous total hors assiette mandataire	0 €
	Reliquat prévisionnel	0 €
	Sous total Reliquat prévisionnel	903 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	31 600 €
ligne 237 (avances incorporelles)	16 600 €
ligne 238 (avances corporelles)	38 200 €
Sous total Equipements	86 400 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	86 400 €
TOTAL AP Equipements	86 400 €
ligne 616 (dommage ouvrage)	16 800 €
Sous total DO	16 800 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	16 800 €
TOTAL AE DO	16 800 €

MONTANT DE L'AP	941 200 €
MONTANT DE L'AE	16 800 €
MONTANT DE L'OPERATION	958 000 €

PLANING-PREVISIONNEL (DM1 2018)	
Début des études	15/03/2018
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	15/02/2019
Dépôt Permis de Construire	15/05/2019
Début des travaux	15/12/2019
Livraison	15/01/2021

	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS PAR ANNEE															
CP des AP															
Ligne 232 (Honoraires)							7 111 €	55 000 €	63 900 €	5 989 €					132 000 €
Ligne 237 (avances incorporelles)								22 500 €	608 500 €	140 000 €					771 000 €
Ligne 238 (avances corporelles)															0 €
Ligne 2313-12 (travaux)								77 500 €	672 400 €	145 989 €					903 000 €
Reliquat prévisionnel															0 €
SOUS-TOTAL OPERATION BATIMENT							7 111 €	185 000 €	1 382 800 €	201 989 €					2 372 900 €
EQUIPEMENT															
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									31 600 €						31 600 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'aérier)									6 600 €						6 600 €
Reliquat prévisionnel															0 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENT									38 200 €						38 200 €
TOTAL							7 111 €	185 000 €	1 421 000 €	201 989 €					2 411 100 €
CP des AE															
Ligne 616 (dommage ouvrage)									13 500 €	3 300 €					16 800 €
Reliquat prévisionnel															0 €
TOTAL									13 500 €	3 300 €					16 800 €

ANNEXE 2.1.4

VAL D'USIERS

OPERATION :

PLAN PLURIANNUEL

e à jour le 7 mai 2019

études préliminaires	38 000 €
généralité et sondage de sol	5 000 €
fruits divers, repro, annonces ...	4 000 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	107 000 €
maîtrise d'œuvre + OPC	35 000 €
contrôleur technique et coordination SPS	15 000 €
Etudes diverses et provision	15 000 €
fruits d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (MO, contrôles divers, ...) actualisation	
travaux	
travaux attribués	820 000 €
Travaux en collaboration ou à lancer	10 000 €
Travaux annexes (fruits raccordement, 1ère pierre et autres...)	41 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	53 000 €
actualisation-travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 088 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	1 088 000 €

Mobilier appareillage/ménagers - lignes 2184 et 2188	16 100 €
téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2189	16 200 €
Sous total Equipements	32 300 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	32 300 €

Ligne 616 (dommage ouvrage)	6 100 €
Sous total DO	6 100 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	6 100 €

REPARTITION DES CREDITS/PAYEMENT PAR ANNEE

	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP des AP														
Ligne 232 (honoraires)							37 600		35 400	86 000	5 000			164 000 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)									30 000	870 000	24 000			924 000 €
Ligne 2113-12 (travaux)														0 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS-TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 600 €	0 €	65 400 €	956 000 €	29 000 €	0 €	0 €	1 088 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										18 122			-22	18 100 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)										16 170			30	16 200 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 292 €	0 €	0 €	8 €	34 300 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 600 €	0 €	65 400 €	990 292 €	29 000 €	0 €	8 €	1 122 300 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)										5483	628		-11	6 100 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 483 €	628 €	0 €	0 €	-11 €	6 100 €

MONTANT DE L'AP	1 122 300 €
MONTANT DE L'AE	6 100 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 128 400 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2019)	
Debut des études	15/02/2019
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maîtres d'Œuvre	30/10/2019
Dépôt Permis de Construire	15/04/2020
Debut des travaux	15/11/2021
Livraison	30/09/2022

études préliminaires	Assiette mandataire	18 000 €
géomètre et sondage de sol		5 000 €
frais divers, repro, annonces		4 000 €
indemnités concours		
prestations intellectuelles:		
- maîtrise d'œuvre + OPC		29 500 €
contrôleur technique et coordination SPS		15 000 €
Etudes diverses et provision		11 500 €
Frais d'abonnement et divers		
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...) actualisation.		
travaux		
travaux attribués		500 000 €
Travaux en consultation ou à lancer		10 000 €
Travaux annexes (frais recrutement, site pierre et autres...)		50 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas		53 000 €
actualisation travaux		
Autres		
Sous total assiette mandataire		779 000 €
hors assiette mandataire		
remise en mandataire		
Autres études		
actualisation, taux de tolérance (provisions)		
provision pour imprévus divers		
Sous total hors assiette mandataire		0 €
Reliquat provisionnel		0 €
Sous total Reliquat provisionnel		0 €
TOTAL AP Bâtiment		779 000 €

Mobilier-appareils-équipements - lignes 2182 et 2188	20 500 €
téléphone info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	16 700 €
Sous total Equipements	37 200 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	37 200 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	4 600 €
Sous total DD	4 600 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DD	4 600 €

MONTANT DE L'AP	816 200 €
MONTANTS DE L'AE	4 600 €
MONTANT DE L'OPERATION	820 800 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2019)	
Debut des études	04/02/2019
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	30/07/2020
Dépôt Permis de Construire	15/01/2021
Debut des travaux	18/08/2021
Livraison	05/06/2022

	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
REPARTITION DES CREDITS-PAIEMENTS-PARANNEE														
CP des AP														
Ligne 232 (Honoraires)							5 000 €	14 000 €	41 500 €	71 000 €	1 500 €			133 000 €
Ligne 237 (avances incorporées)														0 €
Ligne 238 (avances incorporées)								228 000 €		418 000 €				646 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS-TOTAL OPERATION/BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	14 000 €	269 500 €	499 000 €	1 500 €	0 €	0 €	779 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										20 500 €				20 500 €
Ligne 21578 et 2183 (rs, Equipement d'alerte)										16 700 €				16 700 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS-TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 200 €	0 €	0 €	0 €	37 200 €
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)										4 000 €				4 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	14 000 €	269 500 €	536 200 €	1 500 €	0 €	0 €	816 200 €
CP des AE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)										4 000 €				4 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	4 600 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUJNET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

**Affiché le
27 JUN 2019**

COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

En application du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M61, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2018 doit être entendu, débattu puis arrêté par le conseil d'administration.

Etabli par le payeur départemental, ce compte de gestion présente des réalisations en totale concordance avec celles du compte administratif 2018.

Le résultat de l'exercice 2018 du compte de gestion est le suivant :

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018 à affecter au BP 2019
Investissement	984 059,45 €	- 1 380 856,92 €	- 396 797,47 €
Fonctionnement	5 667 405,14 €	1 583 974,78 €	7 251 379,92 €

Sur proposition de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de la communication de ce document et arrêtent le compte de gestion 2018 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le **26 JUIN 2019**



Contrôle de légalité

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS

ANNEXE N°1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 20 juin 2019

**COMPTE DE GESTION 2018
PRESENTATION PAR MONSIEUR LE PAYEUR
DEPARTEMENTAL**

En application du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2018 doit être présenté au conseil d'administration.

Établi par le Payeur départemental, ce compte de gestion présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2018 établi par le SDIS 25.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 est égal au solde de la section de fonctionnement du compte administratif 2018, soit **7 251 379,92 €**.

De même, le résultat de clôture des opérations d'investissement de l'exercice figurant au compte de gestion 2018 est en concordance avec le solde de la section d'investissement du compte administratif 2018, et s'élève à **- 396 797,47 €**.

Le fond de roulement au 31/12/2018 atteint 6 854 582,45 € contre 6 651 464,59 € au 31/12/2017.

Au-delà de l'analyse des chiffres qui vous est proposée dans ce rapport, une présentation des taux de recouvrement des titres de recettes et des délais globaux de paiement des mandats est réalisée.

Vous voudrez bien noter à cet égard que le taux brut de recouvrement des titres du SDIS 25 émis en exercice précédent s'est maintenu avec un taux élevé de 99,76 % au 31/12/2018 contre 99,84 % au 31/12/2017.

Le nombre de titres pris en charge en 2018 est stable et voisin de 3400.

Par ailleurs, la Paierie Départementale s'active aux côtés des services du SDIS afin d'obtenir des délais de règlement des dépenses les plus courts possibles.

Le délai de paiement du comptable est en moyenne de 2,33 jours en 2018 contre 2,68 jours en 2017.

Le délai global de paiement, est resté stable à un très bon niveau d'environ 5-6 jours pour un nombre stable également de mandats traités (environ 11 000 mandats annuels).

I. COMPTE DE GESTION DU SDIS 25

Le compte de gestion établi par le Payeur départemental transcrit les opérations comptables sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat.

A. Le bilan

La situation patrimoniale sur les exercices 2017 et 2018 est retracée globalement dans le tableau ci-dessous (principaux postes du bilan) :

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	2017	2018	PASSIF	2017	2018
Immobilisations incorporelles nettes	918	1 080	Dotations	2 795	2 795
Terrains	665	669	Fonds globalisés	26 709	28 465
Constructions	34 479	42 456	Reserves	5 005	5 005
Réseaux installations voirie réseaux	0	0	Diff sur réalisations	-5 421	-6 474
Immo corporelles en cours	28 333	21 788	Report à nouveau	3 724	5 668
Immo mises en concession, affectées	0	0	Résultat de l'exercice	1 943	1 584
Autres immo corporelles	26 652	26 460	Subvention transférables	22 496	22 259
Total immobilisations corporelles	90 129	90 129	Subventions non transférables	5 645	5 645
Immo financières	20	2	Droits de l'affectant, concédant	2 223	2 223
			FONDS PROPRES	65 119	67 170
ACTIF IMMOBILISE	91 067	92 456	Provisions	0	0
Créances	5 298	2 448			
			PROVISIONS	0	0
Disponibilités	2 872	6 104	Dettes financières	32 599	32 190
			Fournisseurs	337	461
ACTIF CIRCULANT	8 170	8 552	Autres dettes	1 161	1 185
Dépenses à régulariser	0	0			
			DETTES	34 097	33 836
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	Recettes à régulariser	21	2
			COMPTES DE REGULARISATION	21	2
TOTAL ACTIF	99 237	101 008	TOTAL PASSIF	99 237	101 008

B. Le compte de résultat

Le tableau récapitulatif du compte de gestion retrace les conditions d'exécution du budget. Il permet ainsi de déterminer le résultat comptable de l'exercice et d'évaluer le fonds de roulement.

I. Produits courants non financier	47 419 m€
II. Charges courantes non financières.....	46 793 m€
I-II = A Résultat courant non financier	626 m€
III. Produits courants financiers	0 m€
IV. Charges courantes financières.....	618 m€
III-IV = B Résultat courant financier	-618 m€
A+B = Résultat courant =	6 m€
V. Produits exceptionnels	1 639 m€
VI. Charges exceptionnelles	61 m€
V-VI = C Résultat exceptionnel budgétaire	1 578 m€
A + B + C = RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	1 584 m€

Le résultat comptable de l'exercice du compte de gestion 2018 est égal au solde de fonctionnement du compte administratif 2018 soit **1 583 974,78 € (1 943 063,21 € en 2017)**.

Au solde des opérations de l'exercice 2018, est ajouté le résultat antérieur non affecté, soit 5 667 405,14 €. **Le résultat de clôture 2018 est ainsi de 7 251 379,92 €.**

C. Les opérations d'investissement et la détermination du fonds de roulement

L'état de réalisation des opérations de la section d'investissement est le suivant :

I. Total des recettes d'investissement.....	12 365 612,91 €
II. Total des dépenses d'investissement	13 746 469,83 €
I-II = D Solde des opérations de l'exercice	- 1 380 856,92 €

Le solde des opérations de l'exercice du compte de gestion 2018 est égal au solde des opérations d'investissement du compte administratif 2018, soit un déficit de 1 380 856,92 €

Le résultat de clôture des opérations d'investissement est obtenu en ajoutant le cumul des résultats antérieurs pour un montant de 984 059,45 €.

Le résultat de clôture en investissement est donc finalement de - 396 797,47 €.

Vous trouverez ci-dessous les résultats d'exécution du budget principal, avec notamment le chiffrage du fonds de roulement du SDIS du Doubs :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de L'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	984 059,45	-	-1 380 856,92	-396 797,47
Fonctionnement	5 667 405,14	-	1 583 974,78	7 251 379,92
Fonds de roulement (hors provisions)	6 651 464,59	-	203 117,86	6 854 582,45

La situation initiale (exercice 2017), présentée dans la première colonne du tableau, reprend le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement 2017. Le fonds de roulement au 31/12/2017 était de 6 651 464,59€.

L'exercice 2018 se solde, pour sa part, en investissement par un déficit de 1 380 m€, et en fonctionnement par un excédent de 1 583 m€.

Le montant du fonds de roulement (hors provisions) à la clôture atteint 6 854 582,45 €. Il est en parfaite concordance avec l'excédent brut du compte administratif 2018.

En se situant à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, le **fond de roulement** du SDIS du Doubs atteint un niveau jamais atteint depuis 2010.

La capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) s'élève à 5 803 038,84 € et l'encours de dette est de 32 139 507,10 € au 31 décembre 2018.

La capacité de désendettement est donc de 5 ans et demi.

Le niveau de trésorerie atteint 6,101 M€ au 31 décembre 2018, contre 2,870 M€ au 31 décembre 2017.

II. TAUX DE RECouvreMENT DES TITRES DE RECETTES ET DELAIS DE PAIEMENT DES FACTURES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est attentif à payer ses fournisseurs dans des délais les plus réduits possibles, sachant que la réglementation impose, depuis 2010, le paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

De même, dans un souci de bonne gestion des fonds publics, il accorde une importance toute particulière à la mise en recouvrement effective des sommes qui lui sont dues.

L'obtention de bons résultats, tant dans les délais de paiement que dans les mises en recouvrement des recettes, n'est possible que dans le cadre d'un partenariat étroit entre les services du SDIS et la Paierie départementale.

A. Les taux de recouvrement des titres de recettes

En 2018, la Paierie départementale maintient un excellent taux de recouvrement des titres émis par le SDIS 25.

Rappelons que le taux de recouvrement s'apprécie principalement sur l'exercice N-1, soit à partir de la **situation en fin de gestion 2018 des titres de recettes émis jusqu'en 2017**. En effet, le taux de recouvrement de l'exercice courant est généralement impacté par les émissions tardives des titres en fin d'année. De plus, le recouvrement contentieux de ce dernier exercice n'est pas encore très avancé. Pour ces raisons, le taux de recouvrement des titres de recettes 2018 au 31 décembre de ce même exercice n'est donné qu'à titre indicatif.

- Taux de recouvrement brut sur l'exercice 2018 (pour information)

Le taux de recouvrement des titres de recettes de 2018 en fin de gestion 2018 s'élève à 92,34% contre 95,96 % en fin de gestion 2017.

- Taux de recouvrement brut sur l'exercice 2017

En fin de gestion 2018, le taux de recouvrement s'élève à 99,76% contre 99,84 % en fin de gestion 2017, soit une diminution de 0,08 %.

A titre de comparaison, la strate révèle un taux de 99,38 %.

- Recouvrement en Instance sur les exercices antérieurs

Au 31/12/2018, 1 titre pris en charge en 2015, 1 titre de 2016 et 2 titres de 2017 pour un montant global de 2942,64 € sont en reste à recouvrer.

Les échéanciers proposés n'ayant pas été respectés, des procédures de recouvrement forcé ont été mises en place.

B. Le délai de règlement des dépenses du SDIS 25

Comme suite à la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'échanges de fichiers informatiques, le calcul du délai de paiement du comptable s'est trouvé modifié. Désormais, c'est la date de réception du flux Informatique qui constitue le point de départ du délai de paiement du comptable et non plus la date de réception des documents papier comme auparavant.

Ainsi en 2018, le délai global de paiement est de 6,27 jours (contre 5,81 jours en 2017) pour un délai réglementaire de 30 jours.

Le délai du comptable a été pour sa part de 2,33 jours contre 2,68 jours en 2017 pour un nombre de mandats émis proche de 11 000 (10 948 mandats émis en 2018, 10 796 mandats émis en 2017).

Les restes à payer 2018 ont été soldés début janvier 2019.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUN 2019



Contrôle de légalité

Le Payeur Départemental

Michel PETITCOLAS

Echéancier de mise en œuvre des préconisations de la DGSCGC

Gouvernance-organisation-générale		2021 et 2022
Actes et documents réglementaires	Elaborer le projet d'établissement dans le cadre d'une feuille de route Préfet-PCASDIS	2019
Instances et concertation	Disposer d'une convention de financement avec le Conseil Départemental	≥ 2020
	Mettre en place des comités de centre (NB : dans les centres non dotés)	NON
	Inviter maires et employeurs aux comités de centre	2020
	Finaliser au terme de la démarche de réaménagement de l'organisation et du fonctionnement l'arrêté conjoint d'organisation	2020
	Finaliser la définition des objectifs prioritaires des chefs de groupements, de leur suivi et d'évaluation, afin de renforcer le management stratégique du CODIR	2021
CODIR, structures fonctionnelles et territoriales	Inscrire cette démarche de management stratégique dans le cadre de l'auto-évaluation en y associant les personnels	2019
	Développer le rôle stratégique du CODIR avec un ordre du jour préalable et un compte-rendu diffusé	≥ 2020
	Mettre les outils de pilotage au service des objectifs retenus pour le partage en CODIR	≥ 2019
	Clarifier, adapter, assouplir les fonctions du groupement territorial en vue de renforcer son rôle d'interface territorial des chefs de centre	2019
	Confier au DDA la coordination des chefs de groupements territoriaux en vue d'accompagner l'adaptation de ces groupements aux attentes des chefs de centre	≥ 2020
	Elaborer les fiches de postes pour les chefs de groupement	2020
	Harmoniser les bilans d'activité des chefs de groupement territoriaux	2020
Contrôle des centres	Constituer une trame et une procédure commune de contrôle des centres	2021
	Réaliser une synthèse départementale des rapports de visite de centre et la diffuser au préfet et au pcasdis	
Gestion des risques		
	Organiser et tracer les formations internes relatives à la filière conformément au GNR	2020
	Mettre en œuvre l'accès extranet permettant à la préfecture et aux sous-préfectures d'avoir accès aux fichiers ERP de manière permanente	Préfecture 2019
	Formaliser l'information du CTA CODIS en cas d'avis défavorable	2021
	Mettre à jour le guide de sécurité "ERP" à l'usage des élus et des exploitants	2021
	Former les personnels à la préservation des scènes d'incendies (gendarmérie et/ou police)	2023
Prévention	Finaliser la mise en place d'une équipe RRCI	En cours
	Contrôle de la présence des cahiers de prescriptions lors des visites des campings	
	Flabiliser la remontée d'information de l'indisponibilité et de la remise en disponibilité d'un PEI et veiller à l'information systématique du Maire	≥ 2021
	Poursuivre la mise à jour des plans de la famille ORSEC en faisant un effort sur les PPI	Préfecture
	Poursuivre la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) - (Préfecture)	Préfecture
	Réaliser des exercices portant sur la mise en œuvre des PCS - (Préfecture)	Préfecture
	Elaborer une procédure relative à la mise en œuvre d'une doctrine ETARE	≥ 2020
	Déterminer le nombre d'ETARE en fonction des possibilités d'appropriation des intervenants du SDIS	≥ 2020
Prévision	Etudier la possibilité de faire réaliser les plans d'établissements répertoriés par des organismes extérieurs validés et financés par les générateurs du risque	≥ 2020
	Faire valider les plans ETARE par le gestionnaire du risque	Fait
	Sécuriser le processus de contrôle et de formation à la maîtrise des ETARE	2021
	Intégrer les sites historiques, culturels dans le processus de répertoriation	En cours
	Systematiser la phase de retour d'expérience après chaque intervention sensible	
	Concrétiser la mise en place du processus de retour d'expérience pour l'ensemble des unités territoriales	2021
Alerte et réponse opérationnelle		
Intervention de secours	Envisager la mise en place d'un officier "sécurité opération" et d'un officier "retour d'expérience" sur les opérations sensibles	≥ 2019
Traitement de l'alerte et gestion	Mettre en place une interopérabilité informatique permettant des échanges de données entre le CTA et le CRRA	En cours
	Compléter la traçabilité des FMPA des chefs de salle et opérateurs en traçant les FMPA "quotidiennes"	2019
Equipes spécialisées	Garantir la prise en compte du travail réalisé par les agents dans le cadre de leur emploi de spécialiste pour l'évaluation annuelle	Fait
	Porter à la connaissance des CTD les indicateurs de la condition physique (CP) de leurs personnels	2020

		Technique et logistique	
Matériels	Finaliser la mise en place des logiciels nécessaires à un suivi et à une gestion de la totalité des matériels de l'établissement		≥ 2020
	Mettre en place des outils de pilotage pour la fonction logistique (tableaux d'activité, tableaux de bord...)		≥ 2020
	Poursuivre la rationalisation du parc véhicules afin de le maintenir à niveau et garantir une couverture des risques adaptés		En cours
	Mettre en place un marché pour l'acquisition de pneumatiques		En cours
Equipements	Mettre en place une liste opérationnelle annuelle pour la manipulation des moyens élévateurs pour laquelle l'inscription de l'agent est conditionnée à une formation de maintien des acquis		2020
	S'assurer de la traçabilité du processus de contrôle des inventaires et vérifications dans l'ensemble des unités territoriales		≥ 2020
	Systematiser et tracer individuellement les formations relatives aux dotations en EPI		2021
	Equiper les appareils respiratoires isolants conformément à la réglementation (tablette, ligne de vie...)		En cours
	Régulariser la désignation du COMSIC par la production d'un arrêté préfectoral		2020
	Rédiger et faire arrêter l'OBDSIC par le Préfet		2020
	Envisager l'actualisation du schéma directeur informatique		Non
	Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'investissement bâtimentaire		Fait
	Organiser la chaîne logistique afin de l'adapter aux attentes des unités territoriales		≥ 2019
	Disposer d'un registre unique des contrôles et vérifications afin d'en assurer la traçabilité et le suivi y compris en ce qui concerne les équipes spécialisées		≥ 2020
Afin d'être certain de l'exhaustivité des contrôles et des entretiens obligatoires, il convient de dresser la liste des matériels assujettis et de définir le niveau à atteindre. Le service technique doit être le garant		≥ 2020	
		Administration générale et finances	
Groupement administration finances	Réaliser un bilan annuel des activités groupement		≥ 2020
	Définir les objectifs essentiels du groupement pour les évoquer en CODIR		2019
Administration générale	Mettre en place un dispositif de suivi des recommandations		2019
	Formaliser la procédure de précontentieux		≥ 2019
	Prévoir l'association du service juridique au dispositif de RPCI		2021
Moyens et gestion financière	Réaliser la cartographie des risques juridiques		≥ 2019
	Revaloriser et élargir la tarification de certaines prestations non obligatoires		2019
	Assurer la présentation des objectifs financiers en CODIR au même titre que les autres objectifs retenus		≥ 2020
	Finaliser la démarche de comptabilité analytique		2019
	Améliorer la prévisibilité des ressources avec la convention pluriannuelle de financement		≥ 2019
Gestion des achats	Mobiliser tous les leviers de nature à renforcer dans l'avenir la maîtrise de l'évolution du ratio de désendettement		≥ 2019
	Mener un travail d'évaluation des marchés en terme de gains économiques et de qualité en vue de les optimiser		≥ 2019
	Élargir la cartographie des marchés aux mutualisations potentielles		≥ 2019
	Développer des mutualisations comportant de fortes opportunités notamment des véhicules et de l'habillement		≥ 2019
		Ressources humaines et formation	
Ressources humaines	En lien avec les services de la préfecture, augmenter les attributions de médailles de la sécurité intérieure et de médailles de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif		≥ 2019
	Envisager un protocole de saisine des services sociaux CD 25		≥ 2019
	Envisager la mise en oeuvre de la possibilité réglementaire de ne pas être sapeur-pompier toutes-missions, en dehors des seuls cas d'aptitudes médicales partielles		2019
Associations des personnels du SDIS	Renforcer l'engagement dans des actions de prévention "grand public", marquant l'engagement citoyen du SDIS et contribuant à lutter contre la hausse de la sollicitation		≥ 2019
	Désigner un assistant de prévention ou un référent sécurité chargé de superviser la démarche hygiène et Sécurité des activités JSP		2020
Formation des personnels	Augmenter les taux de réalisation des FMPA chez les SPV et les SPP		≥ 2020

Fonction santé et sécurité		
Condition physique	Développer la formation dans le domaine de l'amélioration de la condition physique en formant au moins un correspondant pour l'encadrement sportif dans chaque CIS	≥ 2020
	Encadrer la réalisation des ICP par une directive départementale	2019
	Systematiser la réalisation des test d'autoévaluation de la condition physique des personnels	2020
	Informer le SSSM et les responsables des équipes spécialisées des résultats des ICP	2020
	Etablir une liste de diffusion des résultats des tests	2020
	Porter une attention renforcée concernant les seuls critiques de quelques résultats aux ICP (Luc Léger notamment)	2020
	Déterminer des mesures d'accompagnement pour faire progresser ceux dont les résultats sont faibles aux tests "ICP"	2020
	Veiller à l'application des mesures de sécurité et des prescriptions réglementaires dans l'utilisation des appareils de musculation au sein des centres de secours	2021
	Intégrer l'amélioration de la condition physique dans le domaine des risques psychosociaux et de la médecine préventive	≥ 2019
	Conforter le positionnement du médecin-chef à temps plein en régularisant son statut	2019
Service de santé et de secours médical	Résoudre la problématique du médecin mis à disposition afin que le SSSM se réapproprie cette ressource	Non
	Encourager le volontariat des personnels SSSM, en particulier les MSPV, par une campagne de recrutement, en privilégiant leur formation à la médecine d'urgence et de catastrophe et/ou à la médecine du travail, éventuellement en portant avec la faculté de médecine le projet de créer un stage semestriel d'internat validant	≥ 2019
	Poursuivre la dynamique de recrutement des personnels ISPV afin de pouvoir mettre en place un pool d'infirmiers protocolés plus important, en particulier en poursuivant la démarche de prospection volontariste auprès des IFSI, éventuellement en augmentant les terrains de stages au sein du SDIS	≥ 2019
	Formaliser et faire valider l'organigramme fonctionnel et hiérarchique spécifique au SSSM, ainsi que les fiches de postes afférentes, par la direction et le CASDIS	2020
	Rédiger un projet de service SSSM s'inscrivant dans le cadre de celui de l'institution et permettant de structurer l'évolution du service en fixant dans une démarche prospective pluriannuelle, tant les objectifs à atteindre que les moyens afférents, ainsi que les attributions et objectifs des personnels professionnels	2022
	Pallier l'absence d'un véritable règlement intérieur du SSSM	2022
	Optimiser le déploiement du logiciel de gestion du dossier médical en développant les interfaces applicatives nécessaires avec les logiciels RH et opérations et en prévoyant un accompagnement adapté des utilisateurs	≥ 2019
	Organiser une implication plus importante des MSPV dans la réalisation des visites médicales (en particulier les VM de maintien en activité) afin d'optimiser la disponibilité des MSPV pour les missions de management	≥ 2020
	Participer plus activement à la rédaction du document unique d'évaluation des risques, en particulier en opération	2022
	Analyser plus précisément les motifs d'arrêts et la durée des arrêts de travail (24 jours en moyenne pour les SPP versus 17 jours en moyenne pour les SPV)	≥ 2020
Hygiène et sécurité	Envisager l'implantation de VUJ (en complément ou en substitution des gardes postées de formation) pour poposer une prise en charge d'attente des SMUR dans les zones blanches pour offrir une réponse graduée dans les zones de forte activité SUAP	Fait
	Exploiter l'opportunité de l'implantation de Dragon 23 pour expérimenter une garde postée (au moins diurne) mixée avec un vecteur terrestre afin d'optimiser les ressources (et créer une attractivité au recrutement de MSPV opérationnels)	Non
	Revoir l'ensemble des dotations pour éviter les redondances (sacs MSP, ISP) et favoriser le regroupement des dotations dédiées aux membres du service de santé	2020
	Dématiser les bons de commandes (prévue avec l'arrivée de la licence départementale du logiciel Pharmsap)	2020
	Valider les conditions d'exercices en PUJ pour les PSPV qui remplissent les conditions	2020
	Faire valider la politique HS par le président du CASDIS	Fait
	Veiller à la formation continue de l'ensemble des personnels composant le CHSCT	≥ 2019
	Intégrer des correspondants "hygiène sécurité" au sein des sections de JSP	≥ 2019
	Veiller à la formation des membres du CCDSPV impliqués dans la politique d'hygiène et sécurité	≥ 2019
	Relancer l'animation des assistants de prévention et des conseillers locaux afin de disposer d'un réseau dynamique et efficace	2019
Mettre en place la fonction d'officier sécurité en opération	≥ 2019	
Tracer la formation des personnels dans le domaine du port des EPI	2021	
Finaliser la démarche visant à l'information de toutes les entreprises extérieures travaillant dans l'établissement sur les risques propres de celui-ci	2021	
Réfléchir à l'implication du service "hygiène et sécurité" dans la constitution et la négociation des contrats d'assurances	2020	

Évaluation de la qualité et de la performance		≥ 2021 - 2022
Elaborer un projet de service et le décliner en fiches "actions"		Fait
Fixer des objectifs aux chefs de groupements et de services		≥ 2019
Concevoir un tableau de pilotage, adossé au projet d'établissement, présentant la mesure de la performance du SDIS (couverture des vulnérabilités clés et des facteurs clés de		≥ 2019
Mettre en place un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre des documents structurants		≥ 2019
Mener une évaluation globale des vulnérabilités clés du SDIS		Non
Rédiger le plan de continuité du service, en réponse à l'analyse des vulnérabilités		2020
Cartographier les processus clés afin d'assurer le déploiement sur le terrain		2020
Elaborer des tableaux de bord présentant le niveau d'atteinte des objectifs assignés		2020
Mettre en œuvre une veille stratégique		2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, second vice-président.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETTJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

Affiché le
27 JUN 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif présente le résultat de l'ensemble des opérations comptables réalisées au titre de l'exercice 2018.

Le présent rapport, et la maquette qui lui est annexée, détaillent ces opérations. Leur concordance avec le compte de gestion a été vérifiée en collaboration avec les services de la Paierie départementale.

Le résultat définitif, tel qu'il est proposé à l'approbation du Conseil d'administration, est identique au résultat provisoire qui avait été approuvé par anticipation au cours de la séance du 7 février 2019, lors du vote du budget primitif 2019.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA17/18	
					En €	En %
Dépenses de fonctionnement						
011 Charges à caractère général	5 916 522 €	6 072 651 €	6 941 295 €	6 525 432 €	452 781 €	7%
012 Charges de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	35 551 460 €	34 696 709 €	401 976 €	1%
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	237 900 €	0 €	0 €	
65 Autres charges courantes	221 243 €	220 513 €	230 000 €	218 490 €	-2 023 €	-1%
66 Charges financières	645 975 €	617 763 €	640 000 €	620 141 €	2 379 €	0%
67 Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	14 000 €	6 434 €	-17 923 €	-74%
023 Virement section investissement	0 €	0 €	1 300 000 €	0 €	0 €	
042 Dotation aux amortissements	6 357 174 €	5 740 609 €	5 830 024 €	5 798 727 €	58 118 €	1%
Total dépenses fonctionnement	47 087 659 €	46 970 626 €	50 744 679 €	47 865 933 €	895 306 €	1,91%
Dont dépenses réelles	40 730 486 €	41 230 017 €	43 614 655 €	42 067 206 €	837 188 €	2,03%
Recettes de fonctionnement						
013 Atténuations de charge	376 576 €	427 671 €	250 000 €	390 981 €	-36 691 €	-9%
70 Produits des services	147 005 €	569 328 €	360 000 €	841 731 €	272 404 €	48%
74 Contributions	46 039 897 €	46 134 998 €	46 523 491 €	46 479 335 €	344 337 €	1%
75 Autres produits courants	123 213 €	108 829 €	51 712 €	98 370 €	-10 459 €	-10%
77 Produits exceptionnels	590 120 €	140 837 €	68 024 €	59 828 €	-81 009 €	-58%
042 Recettes d'ordres	1 353 470 €	1 532 026 €	1 585 400 €	1 579 663 €	47 637 €	3%
Total recettes fonctionnement	48 630 281 €	48 913 690 €	48 838 627 €	49 449 907 €	536 218 €	1,10%

A. Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2018 s'élèvent à 42 067 206 €, ce qui représente une progression de 837 K€, soit 2 % par rapport à l'année 2017.
Entre 2016 et 2017, ces dépenses réelles avaient progressé de 1,2 % (500 K€).

Cette progression plus importante des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de l'activité opérationnelle (+ 8 %), qui entraîne une hausse des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des dépenses de carburant et de consommables, et par l'augmentation des prix du carburant et de l'énergie.

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous.

1) Les charges à caractère général - chapitre 011

Les charges à caractère général représentent 15,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles affichent une progression de 453 K€ (7,5 %) par rapport à l'année 2017.
Les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 94 % et, en intégrant les reports, engagées à près de 97 %.

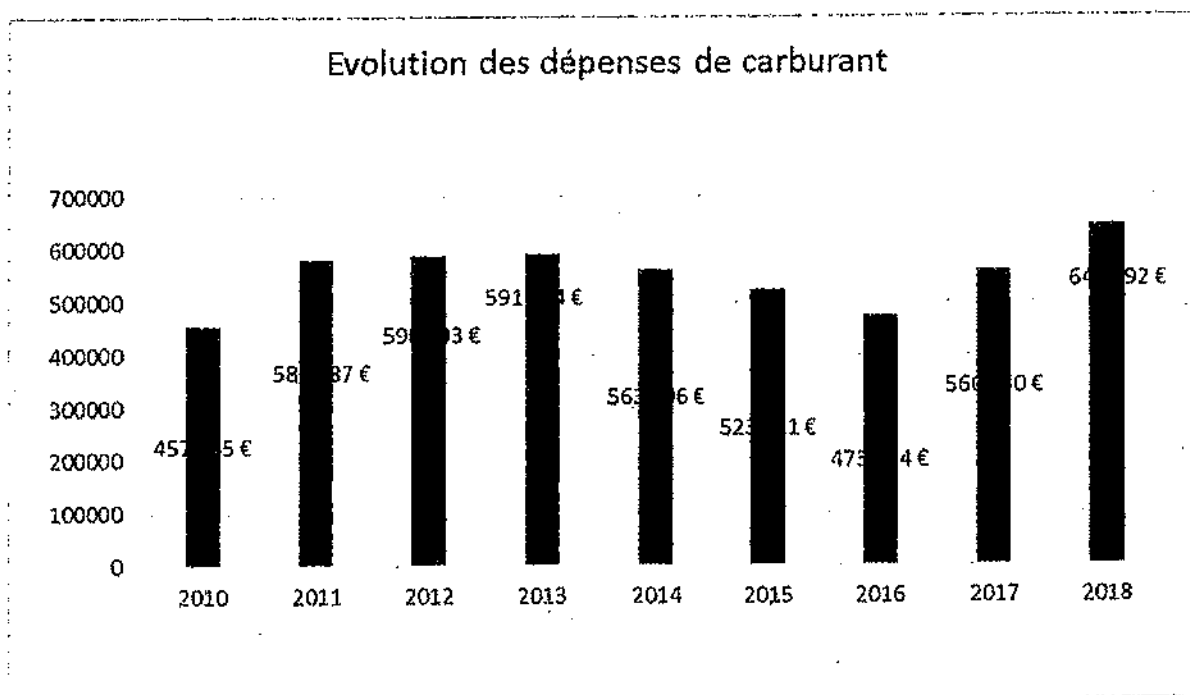
i. Achats et variations de stock (comptes 60)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18/17	
				En €	En %
Energie - électricité-combustibles	741 020 €	770 625 €	833 957 €	63 332 €	8%
Carburants	473 234 €	560 540 €	646 392 €	85 852 €	15%
Habillement	188 768 €	285 527 €	301 511 €	15 984 €	6%
Alimentation	199 730 €	182 938 €	202 201 €	19 263 €	11%
Fournitures de petit équipement	207 248 €	219 953 €	228 754 €	8 801 €	4%
Médicaments vaccins prod. pharma	84 127 €	101 646 €	104 120 €	2 474 €	2%
Autres	141 579 €	126 834 €	124 763 €	-2 070 €	-2%
Total	2 035 706 €	2 248 063 €	2 441 698 €	193 635 €	9%

Après une augmentation de 212 K€ entre 2016 et 2017, ce poste de dépense enregistre une nouvelle progression significative en 2018 (194 K€), principalement en raison de l'augmentation des coûts du carburant et de l'énergie.

Les dépenses d'énergie (gaz, électricité, fuel et bois) affichent une progression de 8 %. Celle-ci doit toutefois être nuancée car le SDIS a perçu pour près de 31 K€ d'avoirs de la part d'un fournisseur de gaz (factures initiales sur la base d'estimations trop élevées). L'augmentation réelle n'est donc que de 4 %, malgré une hausse plus importante des tarifs, car l'année 2018 a été plus clémente que 2017.

La progression des dépenses de carburant s'explique par l'effet coût (+ 15,5 % sur le prix moyen du litre entre 2017 et 2018), mais également par un effet quantité (+ 5,5 % de consommations).



On peut noter également :

- Une progression des dépenses d'habillement en raison de l'application progressive, depuis 2017, des évolutions prévues par l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers (notamment le remplacement de la tenue FI, par la TSI : tenue de service et d'intervention) ;
- Une progression, depuis 2017, des dépenses consacrées aux médicaments et autres produits pharmaceutiques, en lien notamment avec l'augmentation de l'activité opérationnelle consacrée au secours à personnes.

ii. Les services extérieurs (comptes 61 et 62)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA18/17	
Formation	236 768 €	255 278 €	366 052 €	110 774 €	43%
Contrats de prestations maintenance	681 333 €	677 973 €	780 194 €	102 221 €	15%
Remboursements	60 815 €	10 279 €	33 331 €	23 052 €	224%
Autres services	179 220 €	168 915 €	189 029 €	20 114 €	12%
Déplacements et transports	154 601 €	171 218 €	190 989 €	19 772 €	12%
Entretien des véhicules et du matériel	638 360 €	651 950 €	662 693 €	10 743 €	2%
Télécommunications	284 219 €	244 875 €	253 970 €	9 095 €	4%
Affranchissement	29 799 €	28 542 €	26 709 €	-1 833 €	-6%
Locations	464 214 €	449 974 €	445 965 €	-4 009 €	-1%
Entretien des bâtiments et nettoyage	708 358 €	670 137 €	660 116 €	-10 021 €	-1%
Assurances	409 534 €	459 952 €	435 855 €	-24 097 €	-5%
Total	3 847 221 €	3 789 092 €	4 044 903 €	255 810 €	7%

Parmi les postes de dépenses affichant des augmentations importantes, on peut noter :

- les sommes versées aux organismes de formation (+ 43 %) en raison :
 - d'une meilleure réalisation des crédits inscrits au budget (99,7 %) ;
 - des changements de tarification de l'ENSOSP sur les formations initiales ;
 - du suivi de formations dans le domaine informatique auprès de prestataires spécialisés.
- les dépenses liées à la maintenance et aux différents contrats de prestation de service (+ 15 %) et notamment :
 - l'augmentation du périmètre de maintenance d'Artémis, en lien avec la mise en production du module Smartémis, ainsi que des évolutions dans le paramétrage de l'outil ;
 - les sommes consacrées à l'entretien des EPI (équipements de protection individuels) et du linge : s'agissant des EPI, on constate un lavage plus fréquent des tenues de feu en raison des réflexions autour de la dangerosité des fumées d'incendie ; pour le linge, l'augmentation s'explique principalement par le lavage des couvertures bactériostatiques.
- les remboursements (+ 224 %) : ce poste de dépenses connaît d'importantes variations. L'augmentation enregistré en 2018 s'explique principalement par :
 - le versement de frais de mutation pour le recrutement d'un agent (sommes versées au SDIS d'origine lorsqu'un agent est recruté par voie de mutation moins de 3 ans après sa titularisation) ;
 - le remboursement des frais d'organisation de concours pour le recrutement de caporaux.

Au final, la consommation des comptes 61 et 62 affiche une progression de 7 % entre 2017 et 2018.

iii. Les impôts, taxes et versements assimilés

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation CA 2018/2017	
Autres impôts locaux	27 030 €	24 121 €	27 976 €	3 855 €	16%
Droits d'enregistrement & de timbre	540 €	1 296 €	- €	- 1 296 €	-100%
Taxes & impôts sur les véhicules	6 026 €	10 079 €	10 347 €	268 €	3%
Total	33 596 €	35 496 €	38 323 €	2 827 €	8%

Les impôts locaux concernent les taxes et redevances pour les ordures ménagères et autres déchets. La diminution constatée en 2017 s'expliquait principalement par les variations dans les rythmes de facturation ; ainsi le niveau de dépenses constaté en 2018 correspond à celui de 2016.

Les droits de timbre sont les timbres fiscaux acquis pour les dossiers de permis bateau, ils sont désormais pris en charge par le prestataire, dans le cadre de son marché, raison pour laquelle aucune dépense n'apparaît en 2018.

Les taxes sur les véhicules correspondent aux certificats d'immatriculation des véhicules acquis par le SDIS ; ce poste est plutôt stable en 2018, car le tarif n'a pas évolué (après passage du cheval fiscal de 36 à 51 € en 2017).

2) Les charges de personnels - chapitre 012

	2016	2017	2018	Variation CA/CA	
Masse salariale	25 928 714 €	26 738 281 €	26 840 301 €	102 020 €	0,38%
Indemnités SPV	6 132 125 €	6 078 763 €	6 298 075 €	219 312 €	3,61%
Vétérance PFR	1 105 814 €	707 398 €	776 878 €	69 480 €	9,82%
Assurances et COS	771 385 €	770 291 €	781 455 €	11 164 €	1,45%
Total dépenses de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	34 696 709 €	401 976 €	1,17%

Les dépenses de personnel représentent 82,5 % des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2018 et affichent un taux de réalisation de 97,6 %. Elles sont composées des postes de dépenses suivants :

i. La masse salariale

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important des charges de personnel (77 %). Elle correspond à la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques.

Elle ne progresse que de 0,38 % en 2018. Ceci s'explique notamment par l'absence de réforme significative en 2018, alors que 2017 avait été marquée par la revalorisation du point d'indice et l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations).

A cela s'ajoutent un effet noria négatif, c'est-à-dire une diminution des charges de personnels lors du remplacement des agents partis en retraite ou mutés, et un niveau encore élevé de vacance de postes.

ii. Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

Les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) représentent 18 % des dépenses de personnel et affichent une progression de 3,6 % par rapport à 2017. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	Variation CA/CA	
Interventions (CRSS)	1 512 816 €	1 680 764 €	1 872 393 €	191 630 €	11%
Formations	546 559 €	474 061 €	540 042 €	65 981 €	14%
Services rendus	92 798 €	87 302 €	124 033 €	36 731 €	42%
Indemnité administrative et logistique (IAL)	116 728 €	118 562 €	126 502 €	7 940 €	7%
Astreintes infirmiers	31 505 €	29 486 €	36 481 €	6 995 €	24%
Pré-visites infirmiers	57 401 €	44 444 €	49 829 €	5 385 €	12%
Visites médicales	99 981 €	77 404 €	81 028 €	3 623 €	5%
Indemnités de fonction	184 707 €	168 581 €	171 030 €	2 449 €	1%
Gardes	889 733 €	953 224 €	954 855 €	1 631 €	0%
Subrogations - CRSS	1 381 €	1 566 €	2 651 €	1 086 €	69%
Médailles	13 653 €	12 057 €	13 017 €	960 €	8%
Indemnités de spécialité	11 086 €	9 838 €	10 638 €	800 €	8%
Pertes de salaire	3 007 €	1 532 €	2 215 €	683 €	45%
Autres actions du SSSM	30 957 €	19 170 €	17 945 €	- 1 225 €	-6%

Subrogations - Formation	2 561 €	1 991 €	446 € -	1 545 €	-78%
Manœuvres	809 739 €	736 616 €	724 818 € -	11 798 €	-2%
Astreintes	1 685 494 €	1 593 323 €	1 570 152 € -	23 171 €	-1%
Colonne mobile de secours	41 954 €	68 842 €	- € -	68 842 €	-100%
Total indemnités SPV	6 132 125 €	6 078 763 €	6 298 075 €	219 312 €	3,6%

Trois postes de dépenses affichent des augmentations significatives :

- les indemnités versées au titre des interventions (CRSS) progressent de 11 %, en lien avec l'augmentation de l'activité opérationnelle ;
- les indemnités versées au titre de la formation (+ 14 %) retrouvent leur niveau de 2016 après une année 2017 marquée par un faible taux de remplissage des sessions ;
- les indemnités pour services rendus (+ 42 %) sont plus nombreuses car leur prise en charge progresse ; auparavant ces services n'étaient pas tous déclarés par les SPV.

Le poste de dépenses consacré aux colonnes mobile de secours affiche une diminution de 100 % car le SDIS 25 n'a pas été sollicité pour la lutte contre les feux de forêts en 2018.

iii. La prestation de fidélisation et reconnaissance (PFR) et les allocations de vétéranse et de fidélité

	2016	2017	2018	Variation CA/CA
Contribution PFR	609 598 €	220 520 €	298 129 €	77 608 € 35%
Allocation de vétéranse / fidélité	496 215 €	486 878 €	478 750 € -	8 128 € -2%
Total PFR Vétéranse	1 105 814 €	707 398 €	776 878 €	69 480 € 10%

Ce poste de dépense constitue une forme de « retraite » pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant servi durant plus de 20 ans, versée sous forme de rente annuelle, à partir de l'âge de 55 ans.

Pour les agents ayant cessé leur activité avant le 1^{er} janvier 2005 ou ayant effectué 20 années de service avant le 1^{er} janvier 2005 et cessé leur activité depuis, le SDIS leur verse directement l'allocation de vétéranse (ou fidélité). Cette allocation affiche un nouveau recul entre 2017 et 2018 (- 2 %).

En 2005, un système par capitalisation a été mis en place, la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR), dont la gestion était confiée à CNP assurance. A ce titre, le SDIS versait une contribution à l'assureur, dont le montant était calculé en fonction du nombre de SPV en activité au 31 décembre N-1 (375 € par SPV). Cette prestation représentait un coût de 1,07 M€ en 2015.

La loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016. Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation. Cette réforme étant rétroactive au 1^{er} janvier 2016, elle a permis au SDIS de réaliser une première économie de 460 K€ pour l'année 2016 et une économie supplémentaire de 390 K€ en 2017, soit environ 850 K€ au total.

En 2018, on enregistre une progression de près de 78 K€ qui s'explique par la montée en puissance du nouveau dispositif et par le versement au nouvel organisme de gestion (IMPALA) de contributions dues au titre des années 2016 à 2018.

iv. Le versement aux œuvres sociales (COS) et les cotisations pour assurance du personnel

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation 2018/2017	
Assurances du personnel	179 659 €	178 506 €	186 709 €	8 203 €	4,6%
COS	591 726 €	591 785 €	594 746 €	2 961 €	0,5%

3) Les autres charges d'activité - chapitre 65

	2016	2017	2018	Variation CA à CA	
Indemnités et frais de mission des élus	28 855 €	29 014 €	29 354 €	340 €	1%
Admission non-valeur	- €	4 473 €	- €	- 4 473 €	-100%
Contribution ANTARES	109 211 €	109 039 €	108 709 €	- 330 €	0%
Subventions aux associations	68 500 €	68 500 €	68 500 €	- €	0%
Charges de gestion courante	14 677 €	9 487 €	11 927 €	2 440 €	26%
Total	221 243 €	220 513 €	218 490 €	- 2 023 €	-1%

Les admissions en non-valeur de 2017 correspondaient à deux titres de recettes admis en non-valeur par le bureau du CASDIS le 30 novembre 2017. Ces deux titres concernaient une personne ayant été condamnée pour l'agression de 3 sapeurs-pompiers en 2012. Sur un total dû de 5100 €, seuls 602 € ont été recouverts avant que Monsieur l'Huissier des finances publiques ne dresse un procès-verbal de carence.

Les charges diverses de gestion courante varient selon les années. En effet, ces charges comprennent les frais prélevés par la plateforme de gestion des ventes de matériels et véhicules (Agorastore) dont le montant varie en fonction du nombre et de la valeur des biens cédés par le SDIS.

4) Les charges financières - chapitre 66

	2016	2017	2018	Variation CA à CA	
Charges financières	645 975 €	617 763 €	620 141 €	2 379 €	0%

Alors même que le SDIS souscrit de nouveaux emprunts, ses charges financières restent stables car le taux moyen de sa dette diminue (1,97 % en 2018 contre 2,17 % en 2017,) et son encours recule légèrement (32,14 M€ au 31 décembre 2018 contre 32,6 M€ fin 2017).

5) Les charges exceptionnelles - chapitre 67

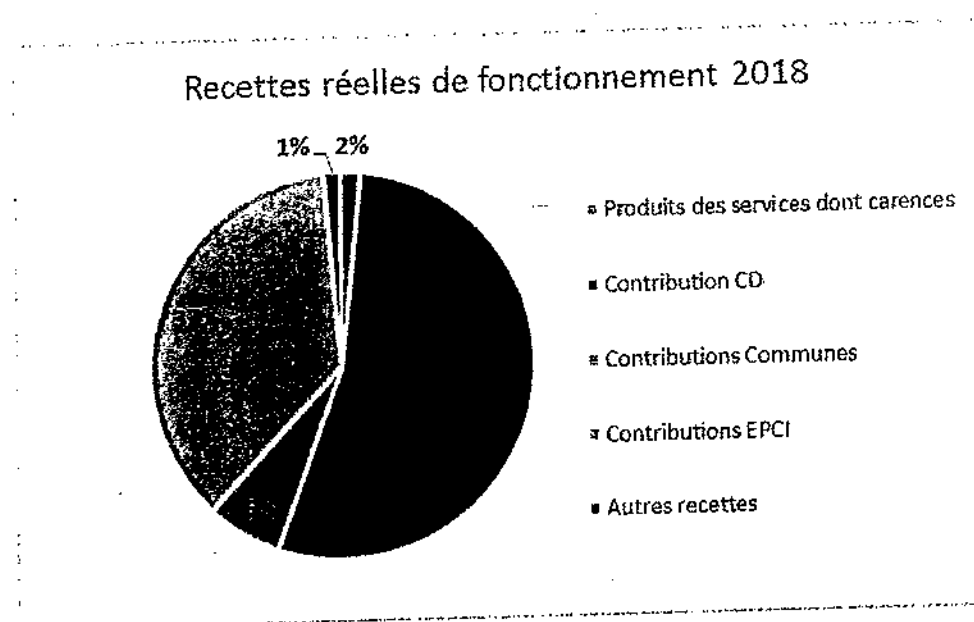
	2016	2017	2018	Variation CA à CA	
Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	6 434 €	-17 923 €	-74%

Les dépenses de ce chapitre comprennent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs ; en 2017, plusieurs titres de recettes correspondant à des subventions perçues de la part de l'ADEME (24 150 €) avaient été annulés, car ils avaient été encaissés à tort en section de fonctionnement.

6) Les dépenses d'ordre – chapitre 042

Pour 2018, ces dépenses représentent 5,8 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la dotation aux amortissements. Cette dotation génère une recette en section d'investissement. Une partie de cette dotation est neutralisée par une dépense d'investissement entraînant une recette de fonctionnement pour un montant de 1,6 M€. La charge nette de la dotation aux amortissements pour la section de fonctionnement, et donc la recette nette en investissement, s'élèvent ainsi à 4,2 M€, un niveau stable par rapport à 2017.

B. Recettes



1) Les contributions des collectivités territoriales

En 2018, les contributions des collectivités territoriales représentent 97 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS, pour un montant de 46 373 916 € réparti entre :

- le conseil départemental : 25 742 365 € (55,5 % des contributions) ;
- les communes et EPCI : 20 631 551 € (45,5 %).

Ces contributions ont progressé de 0,9 % (évolution de l'inflation) entre 2017 et 2018, après deux années de stabilité.

2) Les autres recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018	Variation de CA à CA	
Remboursements sur rémunération	376 576 €	427 671 €	390 981 €	- 36 691 €	-9%
Aide Etat emplois d'avenir	71 817 €	112 044 €	47 793 €	- 64 251 €	-57%
FCTVA	- €	55 782 €	50 719 €	- 5 062 €	-9%
Services facturés (dont interventions)	455 074 €	560 803 €	831 562 €	270 759 €	48%
Produits des cessions	264 024 €	69 805 €	55 024 €	- 14 781 €	-21%
Autres	149 047 €	195 286 €	120 250 €	- 75 036 €	-38%
Total	1 316 538 €	1 421 390 €	1 496 329 €	74 938 €	5%

i. Les remboursements sur rémunération du personnel et l'aide d'Etat pour les emplois d'avenir

Ce poste se décompose comme suit :

	2017	2018
Agents mis à disposition	208 253 €	179 711 €
Compensation du supplément familial de traitement	62 367 €	63 348 €
Indemnités journalières (contrat FRAND)	39 643 €	85 654 €
Indemnités journalières (contrat SOFCAP + CPAM)	34 967 €	13 183 €
CNP reversement contributions sortie PFR	48 801 €	
Remboursement par agents de trop perçu	20 750 €	7 481 €
Indemnité de mutation	- €	28 391 €
Compensation congés paternité	12 891 €	6 023 €
Régularisation cotisation CNFPT	- €	7 191 €
Aide état emplois d'avenir	112 044 €	47 793 €
Total	539 715 €	438 774 €

Les remboursements sur rémunération du personnel comprennent notamment :

- les remboursements de rémunération des deux agents du SDIS mis à disposition d'autres établissements ; l'écart constaté entre 2017 et 2018 s'explique par le fait que 5 trimestres ont été remboursés pour un agent en 2017 (le dernier trimestre 2016 et les quatre trimestres 2017) contre 4 en 2018 ;
- la compensation versée par le Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (versement pour l'année N-2) ;
- les remboursements perçus des assureurs ou de la sécurité sociale (contractuels) pour les agents en arrêts de travail. Ce poste connaît une progression importante en 2018, alors même que le contrat d'assurance statutaire souscrit par le SDIS en 2015, avec l'assureur Frand, ne couvre que les arrêts pour accident du travail et maladie professionnelle, avec une franchise de 30 jours ; cela s'explique par la survenance de plusieurs accidents importants en 2018 ;
- le reversement, en 2017, par CNP assurance, de la contribution publique complémentaire versée par le SDIS en 2015 dans le cadre de la PFR (49 K€) ; ce remboursement fait suite à la réforme du régime PFR ;
- les remboursements par les agents de sommes indûment perçues (7 K€) ; il s'agit notamment des sommes remboursées par les agents placés en retraite pour invalidité de manière rétroactive ou par des SPV ayant perçu une double indemnité, au titre, par exemple, d'une garde et d'une intervention ;
- le versement d'une indemnité de mutation par un SDIS ayant recruté un lieutenant formé au SDIS25 moins de 3 ans après sa titularisation ;
- les remboursements, par la Caisse nationale des allocations familiales, des congés paternité ;
- les aides de l'Etat pour les emplois d'avenir, dispositif placé en extinction.

ii. Le FCTVA

Alors que le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) était auparavant réservé aux dépenses d'investissement, la loi de Finances pour 2016 (loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015) a rendu éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Le SDIS percevant le FCTVA l'année suivant la réalisation des travaux, il a perçu cette recette pour la première fois en 2017 (56 K€) et l'a perçue de nouveau en 2018 (51 K€). Elle correspond à 16,404 % des travaux dépenses d'entretien des bâtiments reconnues éligibles par la préfecture.

iii. Les interventions facturées

	2017	2018
Carences ambulancières	468 207 €	660 178 €
Interventions sur autoroute	84 957 €	88 793 €
Destructions de nids de guêpes	375 €	975 €
Feux de forêts 2017		80 666 €
Interventions au profit du SDIS70	743 €	951 €
Service sécurité motocross	6 521 €	
Total général	560 803 €	831 562 €

Les recettes perçues au titre des carences de transporteurs sanitaires privés s'élevaient à 660 K€ en 2018, contre 468 K€ en 2017. Pour chaque année, elles correspondent aux interventions en carences effectuées au cours du dernier trimestre de l'année précédente et des trois premiers trimestres de l'année concernée. Ainsi, 5428 carences ont été facturées en 2018, contre 3895 en 2017, soit une progression de près de 40 %.

iv. Les autres produits

	2017	2018
Annulation mandat rattachement	54 997 €	
Avoirs	4 634 €	31 409 €
Cessions	70 477 €	56 024 €
Déménagement hôpital NFC	11 421 €	
Divers	12 943 €	8 464 €
Domages et intérêts / frais de justice	1 950 €	4 528 €
Moyens engagés pour cérémonie hommage Helmut Kohl	5 595 €	
Non restitution habillement	2 788 €	- €
Participation formation	6 363 €	20 468 €
Pénalités de retard	3 806 €	3 803 €
Redevances antennes	13 638 €	11 835 €
Remboursements assurances	65 580 €	24 856 €
UDSP mise à dispo de moyens	2 372 €	3 717 €
Jury SSIAP	8 525 €	7 442 €
Frais inscription concours ou recrutement sur liste SDIS25		2 728 €
Total	265 091 €	175 274 €

Ce poste de recettes connaît une forte diminution entre 2017 et 2018, car 2017 avait enregistré plusieurs opérations particulières

- une écriture comptable de 55 K€ pour l'annulation d'une recette rattachée à l'exercice 2016 ;
- un remboursement de 51 K€ de la part d'Axa pour la toiture de Besançon Centre ;
- une recette de 11 K€ perçue de l'Hôpital Nord Franche Comté pour la participation du SDIS au déménagement des patients à l'occasion de l'ouverture du nouvel hôpital à Trévenans.

Deux types de recettes enregistrent une progression importante :

- les avoirs : la quasi-totalité des avoirs perçus en 2018 provient d'un fournisseur de gaz et correspond à des régularisations après relevé de compteurs ;
- les participations de formation : en 2018, le SDIS a accueilli en immersion plusieurs élèves de l'ENSOSP pour un montant total de recettes de 10 K€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA18/CA17 en € puis %
Dépenses d'ordre	2 007 793 €	6 726 305 €	3 928 341 €	3 922 603 €	- 2 803 702 € -42%
16 Emprunts (remboursement)	2 353 776 €	2 584 015 €	2 680 000 €	2 659 004 €	74 989 € 3%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	119 955 €	217 579 €	855 699 €	609 610 €	392 031 € 180%
21 Matériel véhicules (corporel)	3 792 853 €	4 766 613 €	5 339 055 €	4 058 144 €	- 708 469 € -15%
23 Travaux (immob en cours)	4 032 225 €	3 515 118 €	3 237 781 €	2 496 130 €	- 1 018 988 € -29%
27 Immo financières (cautions)	- €	1 340 €	2 000 €	979 €	- 361 € -27%
Total dépenses réelles	10 298 809 €	11 084 664 €	12 114 535 €	9 823 866 €	- 1 260 798 € -11%
Dépenses totales	12 306 601 €	17 810 970 €	16 042 876 €	13 746 470 €	- 4 064 500 € -23%

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA18/CA17 en € puis %
Recettes d'ordre	7 011 497 €	10 934 888 €	10 457 024 €	8 141 667 €	-2 793 221 € -26%
10 Fonds (FCTVA)	1 424 893 €	1 013 791 €	1 500 000 €	1 756 113 €	742 322 € 73%
13 Subventions	488 720 €	882 728 €	266 408 €	235 494 €	- 647 235 € -73%
16 Emprunt (nouveau)	3 150 000 €	5 200 000 €	3 794 468 €	2 200 000 €	- 3 000 000 € -58%
23 Immo (remb. d'avances)	98 143 €	- €	- €	- €	- €
27 Immo financières (cautions)	- €	2 840 €	- €	18 566 €	15 726 € 554%
Total recettes réelles	5 161 755 €	7 099 360 €	5 560 876 €	4 210 173 €	- 2 889 186 € -41%
Recettes totales	12 173 252 €	18 034 248 €	16 017 900 €	12 351 841 €	- 5 682 407 € -32%

A. Dépenses**1. Les dépenses d'équipement**

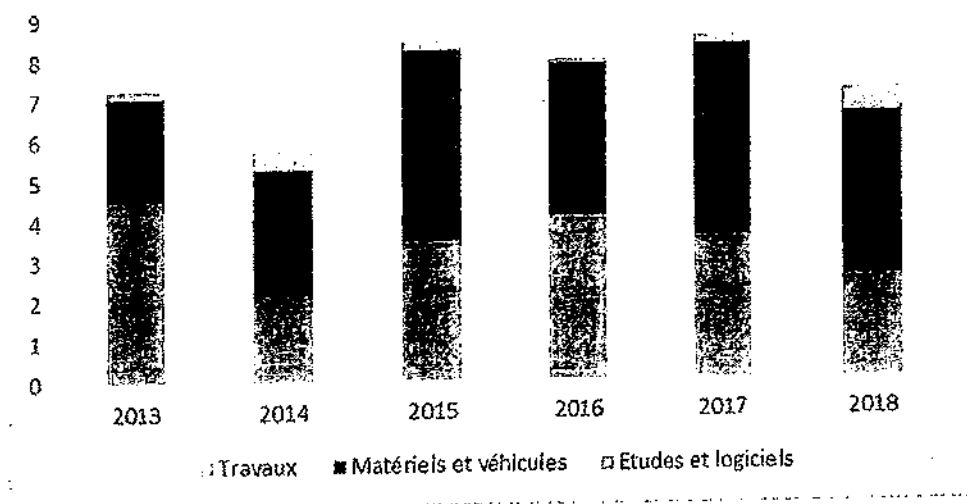
	CA 2016	CA 2017	CA2018
20 Etudes et logiciels	119 955 €	217 579 €	609 610 €
21 Matériels véhicules	3 792 853 €	4 766 613 €	4 058 144 €
23 Travaux	4 032 225 €	3 515 118 €	2 496 130 €
Dépenses équipement	7 945 033 €	8 499 310 €	7 163 884 €

L'année 2018 est marquée par un recul des dépenses d'équipement (- 16 %).

Le recul observé en 2018 était attendu dès le vote du BP 2018 puisque celui-ci prévoyait une diminution des investissements après une année 2017 élevée (phase travaux des constructions de Morteau, Orchamps-Vennes et Amancey, acquisition des outils pédagogiques).

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'équipement réalisées par le SDIS depuis 2013. On constate un niveau d'investissement soutenu (7,5M€ par an, en moyenne).

Evolution des dépenses d'équipement en M€



i. Les immobilisations incorporelles – chapitre 20

a. Le niveau de réalisation

856 K€ de dépenses étaient prévues sur ce chapitre en 2018, 610 K€ ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 71 %. Ce niveau de réalisation peut être analysé en intégrant deux éléments supplémentaires :
Cles reports : 181 K€ de dépenses engagées ont dû être reportées sur 2019 les projets n'ayant pu être

- les reports : 181 K€ de dépenses engagées ont dû être reportées sur 2019 les projets n'ayant pu être finalisés sur l'exercice ; il s'agit principalement des logiciels pour la formation et le domaine médical dont les délais de déploiement sont plus importants que prévus ; en intégrant ces reports, les dépenses prévues pour 2018 ont été engagées à hauteur de 92 % ;
- les réinscriptions de crédits sur AP : 65 K€ de crédits inscrits sur les AP Mobilité et nomadisme numériques et Outils de gestion Informatique n'ont pu être consommés en 2018 et ont été réinscrits en crédits de paiement 2019. Ce décalage s'explique par un retard dans le choix du modèle de tablette opérationnelle et par les délais de déploiement du logiciel technique. Ces crédits seront dépensés en 2019.

Au final, on constate que 92 % des dépenses prévues en 2018 ont été engagées dans l'année et que toutes les opérations prévues ont été lancées, quand bien même certaines n'aboutiront qu'en 2019.

b. Les réalisations

Les 610 K€ de dépenses réalisées concernent principalement :

- les honoraires et études liées aux opérations de gros entretien sur les bâtiments ;
- les acquisitions de logiciels et licences.

Ce chapitre affiche une nette progression par rapport aux années précédentes, principalement grâce à l'avancement de deux projets : la mise en place du logiciel technique et le projet « mobilité et nomadisme numériques ».

Les principales dépenses réalisées en 2018 sont présentées ci-dessous :

Domaine	Opérations	Montant
Immobilier	Etudes Mathay	4 080 €
	Etudes Montbéliard	15 218 €
	Etudes Pont De Roide	11 158 €
	Etudes Pontarlier	4 582 €
	Etudes diverses	1 470 €
Total IMMOBILIER		36 507 €
Outils informatiques	Artémis	97 839 €
	Dématérialisation GED	42 444 €
	Licences Microsoft	30 941 €
	Logiciel de cartographie	4 608 €
	Logiciel de sauvegarde	9 697 €
	Logiciel Evaluation	3 000 €
	Logiciel Indemnités SPV	17 150 €
	Logiciel médiathèque photo	2 880 €
	Logiciel Médical	19 606 €
	Logiciel technique	53 583 €
	Mobilité et nomadisme numérique	231 004 €
	Prestations sur logiciel finances RH	7 308 €
	Refonte Intranet	21 624 €
	Prestations sur outil de pilotage	2 549 €
	Divers	28 870 €
Total outils informatiques		573 103 €
Total chapitre 20		609 610 €

ii. Les acquisitions de matériels et véhicules – chapitre 21

a. Le niveau de réalisation

5,34 M€ de dépenses étaient prévues sur ce chapitre en 2018, 4 M€ ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 76 %. Ce niveau de réalisation peut être analysé en intégrant deux éléments supplémentaires :

- les reports : 386 K€ de dépenses engagées ont dû être reportées sur 2019 les projets n'ayant pu être finalisés sur l'exercice ; il s'agit principalement des acquisitions de matériel d'incendie et de secours (compresseurs d'air respirable, matériel de désincarcération, moniteurs de signes vitaux...) pour lesquels les commandes sont intervenues au dernier trimestre, après étude des besoins du service (groupe de travail sur la chaîne de l'air...). En intégrant ces reports, les dépenses prévues pour 2018 ont été engagées à hauteur de 83 % ;
- les réinscriptions de crédits sur AP : 737 K€ de crédits inscrits sur l'AP Véhicules n'ont pas été consommés dans l'année. 91 K€ s'expliquent par la réalisation d'économie. Le solde (647 K€) résulte de difficultés rencontrées avec les fabricants ou de nouveaux choix techniques envisagés par le SDIS ; les acquisitions sont en cours et les crédits ont été réinscrits en 2019. Il en va de même pour les 74 K€ de crédits de l'AP Mobilité et nomadisme numérique (cf. supra; choix de la tablette opérationnelle).

Au final, on constate que 83 % des dépenses prévues en 2018 ont été engagées dans l'année et que toutes les opérations prévues ont été lancées, quand bien même certaines n'aboutiront qu'en 2019.

b. Les réalisations

Les acquisitions de matériels et véhicules ont représenté un peu plus de 4 M€ en 2018.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant
Véhicules	2 274 615 €
Matériel d'incendie et de secours, tenues d'intervention	642 277 €
Matériel informatique, téléphonie et réseaux	447 698 €
Mobilier, électroménager dont équipement Morteau et CTA	294 435 €
Acquisition de Mouthe	190 000 €
Matériel des équipes spécialisées	89 265 €
Matériel médical	80 798 €
Matériel de formation	52 829 €
Total chapitre 21	4 071 916 €

iii. Les travaux de bâtiments – chapitre 23

a. Le niveau de réalisation

3,2 M€ de dépenses étaient prévues sur ce chapitre en 2018, 2,5 M€ ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 77 %. Ce niveau de réalisation peut être analysé en intégrant deux éléments supplémentaires :

- les reports : 241 K€ de dépenses engagées ont dû être reportées sur 2019 les projets n'ayant pu être finalisés sur l'exercice ; il s'agit principalement des travaux de :
 - restructuration du centre de secours de Pont-de-Roide : la première consultation a été déclarée sans suite car le montant des offres était trop élevé ;
 - finalisation de travaux au sein du centre de secours de Montbéliard : chenil et contrôle d'accès du portail : le chenil a pris du retard en raison du coût trop élevé du premier projet défini avec les utilisateurs ; la mise en place du contrôle d'accès a été reportée dans l'attente du déploiement des cartes professionnelles.

En intégrant ces reports, les dépenses prévues pour 2018 ont été engagées à hauteur de 85 % ;

- les réinscriptions de crédits sur AP : 502 K€ de crédits inscrits sur les AP du plan immobilier n'ont pas été consommés dans l'année :
 - pour partie (75 K€), il s'agit de crédits non consommés sur des opérations terminées (Morteau, Amancey et Orchamps-Vennes, notamment) ;
 - pour le reste, les crédits correspondent à des dépenses engagées et ils ont été réinscrits sur 2019 :
 - Atelier départemental : 242 K€ non consommés en 2018, les entreprises ayant très peu facturé en fin d'exercice malgré l'avancement des travaux ;
 - Moncey : 152 K€ non consommés en 2018, l'opération ayant pris du retard en raison de deux consultations déclarées sans suite au motif d'offres trop élevées ;
 - Mouthe, La Fuelle, Pierrefontaine-Les-Varans (30 K€ non consommés) : ces opérations ayant pris du retard, en raison de difficultés à obtenir le consentement des financeurs par exemple.

Au final, on constate que 85 % des dépenses prévues en 2018 ont été engagées dans l'année et que toutes les opérations prévues ont été lancées, quand bien même certaines n'aboutiront qu'en 2019.

b. Les réalisations

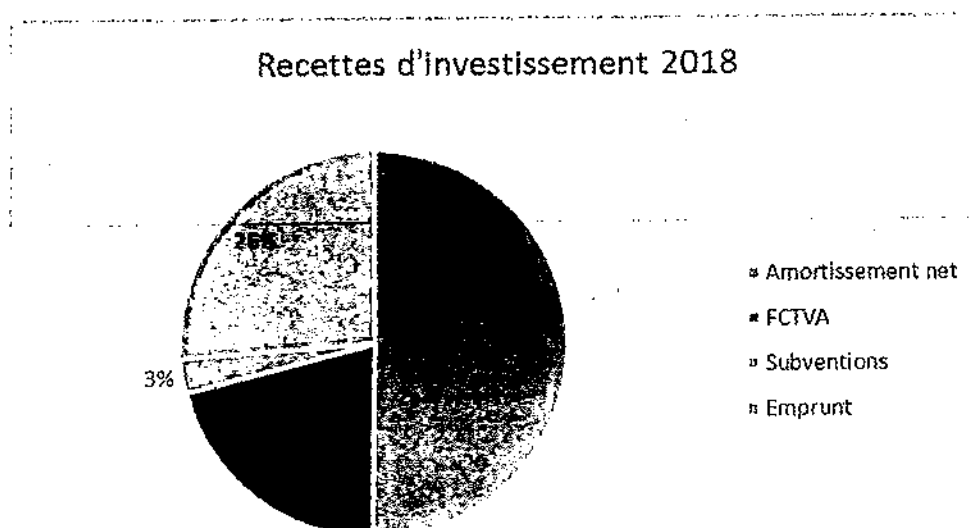
Au cours de l'année 2018, les travaux ont représenté 2,5 M€, un montant en net recul par rapport aux années précédentes.

Opérations dans le cadre du plan immobilier (APCP)	
Construction CS Morteau	949 692 €
Restructuration atelier départemental	738 162 €
Construction Moncey	66 191 €
Construction Amancey	15 300 €
Construction Besançon Est (solde opération)	8 510 €
Restructuration Pierrefontaine	7 111 €
Construction Orchamps Vennes	6 343 €
Construction La Fuvelle	6 300 €
Restructuration Mouthe	4 980 €
Construction Saint Hippolyte	2 310 €
Restructuration Plateforme (solde opération)	522 €
Total opérations du plan immobilier	1 805 421 €
Opérations hors plan (gros entretien grosses réparations)	
Montbéliard (<i>restructuration de la cuisine, création de vestiaires JSP, ...</i>)	298 160 €
Pontarlier (<i>pose de stores, redistribution des magasins, mise en place d'un contrôle accès, ...</i>)	93 670 €
Mathay (<i>fin de l'opération de restructuration-extension pour création de vestiaires et bureaux</i>)	54 482 €
Besançon Centre (<i>sécurisation mezzanine, mise en conformité éclairage, accessibilité PMR</i>)	50 110 €
Direction Départementale (<i>accessibilité PMR, travaux préparatoires restructuration CTA</i>)	49 390 €
Pont-de-Roide (<i>début de la restructuration : vestiaires, salle de détente</i>)	32 985 €
Besançon Est (<i>sécurisation mezzanine, accessibilité PMR</i>)	28 932 €
Bethoncourt (<i>restructuration des vestiaires et sécurisation du portail</i>)	21 584 €
Autres centres	61 396 €
Total opérations hors plan immobilier	690 708 €
Total chapitre 23	2 496 130 €

2. Les dépenses financières : remboursement des emprunts

La dépense relative à la charge de la dette s'élève à 2,66 M€ ; elle ne progresse que de 3 % malgré la souscription d'un emprunt de 5,2 M€ fin 2017.
 Cette faible progression s'explique par l'arrivée à échéance d'un emprunt courant 2017.

B. Recettes



1) Les recettes d'ordre : la dotation aux amortissements et les opérations patrimoniales

L'amortissement représente 50 % des recettes d'investissement du SDIS. Hors neutralisation, il représente une somme de 4,2 M€ pour l'année 2018, un montant stable par rapport à 2017. Cette somme couvre largement le remboursement du capital de la dette du SDIS (2,66 M€).

Des opérations patrimoniales ont également été réalisées en 2018 : ces écritures d'ordre sont neutres sur l'équilibre du budget car elles sont constituées d'une dépense et d'une recette de 2,34 M€, en section d'investissement.

Elles ont pour objet de prendre en compte l'avancement des travaux dans la ventilation des dépenses liées aux opérations de construction. Il s'agit ainsi de rattacher les études préalables et les honoraires aux travaux. Leur montant varie selon l'avancement des opérations, il est ainsi inférieur au niveau constaté en 2017 (5,2 M€).

2) L'emprunt

Le SDIS a contracté un emprunt de 2,2 M€ en fin d'exercice 2018, au taux fixe de 1,26 % sur 15 ans. Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'élevait à 32,14 M€, en recul de 459 K€ par rapport à 2017. Ce désendettement s'explique :

- d'une part, par le virement de 1,3 M€ prévu entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, ce qui diminue d'autant le montant de l'emprunt souscrit en fin d'année ;
- d'autre part, par le moindre volume d'investissements réalisés en 2018, dans la mesure où le SDIS emprunte en fin d'année et ajuste le montant à son besoin réel.

3) Les subventions

Au cours de l'année 2018, le SDIS a perçu 235 K€ de subventions :

- 164 K€ de la Communauté de Communes du Val de Morteau pour le financement du nouveau centre de secours (dernier versement sur un total de 986 K€) ;
- 71 K€ du Ministère de l'intérieur dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements innovants accordée pour le projet mobilité et nomadisme numériques. Le solde de cette subvention, dont le total s'élève à 204 K€, est attendu pour 2019.

4) Les participations de l'Etat à des travaux d'équipement

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2018 s'élève à 1,76 M€. Ce versement correspond aux investissements réalisés en 2017, dont le niveau était particulièrement élevé.

III. LES REPORTS DE DEPENSES ET RECETTES SUR L'EXERCICE 2018

Les dépenses engagées en 2018 et reportées sur 2019 seront financées sur le budget 2019. Pour autant, elles doivent être couvertes par le résultat cumulé fin 2018.

A. Les reports de fonctionnement

Les dépenses correspondant à des commandes passées en 2018 mais non réalisées au 31 décembre ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2019, pour un montant de 179 K€. Les reports de fonctionnement sont en recul de 37 % par rapport à 2017.

B. Les reports d'investissement

Les dépenses, engagées en 2018 mais non facturées au 31 décembre, ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2019 pour un montant de 808 K€, en recul de 16 % par rapport à 2017.

Il s'agit des opérations évoquées dans le II.

Compte tenu de ce qui précède, sous la présidence de Monsieur le second Vice-président, et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté ;
- et en arrêtent les montants.

Compte administratif 2018		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Investissement				
	Dépenses	9 823 866 €	3 922 603 €	13 746 470 €
	Recettes	4 223 946 €	8 141 667 €	12 365 613 €
	Résultat			- 1 380 857 €
Fonctionnement				
	Dépenses	42 067 206 €	5 798 727 €	47 865 933 €
	Recettes	47 870 245 €	1 579 663 €	49 449 907 €
	Résultat			1 583 975 €
Total				
	Dépenses	51 891 072 €	9 721 330 €	61 612 402 €
	Recettes	52 094 190 €	9 721 330 €	61 815 520 €
	Solde	203 118 €	- €	203 118 €

Résultats de clôture après reprise des résultats antérieurs et virement

	Résultat de l'exercice 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé fin 2018	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	Résultat à affecter au BP 2019
Investissement	984 059,45 €	- 1 380 857 €	-396 797,47 €	1 300 000 €	903 202,53 €
Fonctionnement	5 667 405,14 €	1 583 975 €	7 251 379,92 €	- 1 300 000 €	5 951 379,92 €

Pour extrait conforme,

Préfecture du Doubs

Le second vice-président du conseil d'administration,

Reçu le 2-6 JUIN 2019

Contrôle de légalité



Philippe MARECHAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 20 juin 2019

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS
FINANCIERES**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la Préfecture à titre indicatif.

1. Éléments de contexte

L'exercice budgétaire 2018 s'est déroulé dans le contexte suivant :

- Evolution de l'activité opérationnelle : + 8 % en 2018 ;
- Hausse des prix du carburant et des énergies.

2. Priorités du budget 2018

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir la progression des contributions, Département compris, à hauteur de l'inflation soit 0,9 % ;
- Poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation...) ;
- Mise en place d'un virement à la section d'investissement pour maîtriser l'endettement du SDIS, avec pour objectif de maintenir la capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte de 10 ans.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA17/18	
					En €	En %
Dépenses de fonctionnement						
011 Charges à caractère général	5 916 522 €	6 072 651 €	6 941 295 €	6 525 432 €	452 781 €	7%
012 Charges de personnel	33 938 038 €	34 294 733 €	35 551 460 €	34 696 709 €	401 976 €	1%
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	237 900 €	0 €	0 €	
65 Autres charges courantes	221 243 €	220 513 €	230 000 €	218 490 €	-2 023 €	-1%
66 Charges financières	645 975 €	617 763 €	640 000 €	620 141 €	2 379 €	0%
67 Charges exceptionnelles	8 707 €	24 357 €	14 000 €	6 434 €	-17 923 €	-74%
023 Virement section investissement	0 €	0 €	1 300 000 €	0 €	0 €	
042 Dotation aux amortissements	6 357 174 €	5 740 609 €	5 830 024 €	5 798 727 €	58 118 €	1%
Total dépenses fonctionnement	47 087 659 €	46 970 626 €	50 744 679 €	47 865 933 €	895 306 €	1,91%
Dont dépenses réelles	40 730 486 €	41 230 017 €	43 614 655 €	42 067 206 €	837 188 €	2,03%
Recettes de fonctionnement						
013 Atténuations de charge	376 576 €	427 671 €	250 000 €	390 981 €	-36 691 €	-9%
70 Produits des services	147 005 €	569 328 €	360 000 €	841 731 €	272 404 €	48%
74 Contributions	46 039 897 €	46 134 998 €	46 523 491 €	46 479 335 €	344 337 €	1%
75 Autres produits courants	123 213 €	108 829 €	51 712 €	98 370 €	-10 459 €	-10%
77 Produits exceptionnels	590 120 €	140 837 €	68 024 €	59 828 €	-81 009 €	-58%
042 Recettes d'ordres	1 353 470 €	1 532 026 €	1 585 400 €	1 579 663 €	47 637 €	3%
Total recettes fonctionnement	48 630 281 €	48 913 690 €	48 838 627 €	49 449 907 €	536 218 €	1,10%

Dépenses d'investissement	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA18/CA17 en € puis %	
Dépenses d'ordre	2 007 793 €	6 726 305 €	3 928 341 €	3 922 603 €	- 2 803 702 €	-42%
16 Emprunts (remboursement)	2 353 776 €	2 584 015 €	2 680 000 €	2 659 004 €	74 989 €	3%
20 Etudes, logiciels (incorporel)	119 955 €	217 579 €	855 699 €	609 610 €	392 031 €	180%
21 Matériel véhicules (corporel)	3 792 853 €	4 766 613 €	5 339 055 €	4 058 144 €	- 708 469 €	-15%
23 Travaux (immob en cours)	4 032 225 €	3 515 118 €	3 237 781 €	2 496 130 €	- 1 018 988 €	-29%
27 Immo financières (cautions)	- €	1 340 €	2 000 €	979 €	- 361 €	-27%
Total dépenses réelles	10 298 809 €	11 084 664 €	12 114 535 €	9 823 866 €	- 1 260 798 €	-11%
Dépenses totales	12 306 601 €	17 810 970 €	16 042 876 €	13 746 470 €	- 4 064 500 €	-23%

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	BP+DM2018	CA2018	Variation CA18/CA17 en € puis %	
Recettes d'ordre	7 011 497 €	10 934 888 €	10 457 024 €	8 141 667 €	- 2 793 221 €	-26%
10 Fonds (FCTVA)	1 424 893 €	1 013 791 €	1 500 000 €	1 756 113 €	742 322 €	73%
13 Subventions	488 720 €	882 728 €	266 408 €	235 494 €	- 647 235 €	-73%
16 Emprunt (nouveau)	3 150 000 €	5 200 000 €	3 794 468 €	2 200 000 €	- 3 000 000 €	-58%
23 Immo (remb. d'avances)	98 143 €	- €	- €	- €	- €	
27 Immo financières (cautions)	- €	2 840 €	- €	18 566 €	15 726 €	554%
Total recettes réelles	5 161 755 €	7 099 360 €	5 560 876 €	4 210 173 €	- 2 889 186 €	-41%
Recettes totales	12 173 252 €	18 034 248 €	16 017 900 €	12 351 841 €	- 5 682 407 €	-32%

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, tout en n'inscrivant au budget que les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

Pour 2018, quatre domaines d'activité du SDIS sont concernés par des APCP :

- la formation : une APCP pour l'acquisition d'outils pédagogiques (CEPARI et CEPTI mobiles) et la construction de toitures pédagogiques ;
- la logistique : une APCP pour l'acquisition des véhicules et engins de secours, dans le cadre d'un plan défini pour 5 ans ;
- l'informatique : deux APCP pour les programmes pluriannuels du service :
 - l'acquisition d'outils informatiques de gestion ;
 - la mobilité et le nomadisme numérique ;
- l'immobilier : une APCP pour chaque opération de construction ou de grosse restructuration, doublée d'une AECP pour l'assurance dommage ouvrage de chaque opération.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des crédits de paiement consommés en 2018 et des crédits de paiement votés pour la période 2019-2023. Pour chaque opération immobilière, l'APCP et l'AECP sont regroupés dans le tableau.

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<i>Outils de gestion informatique</i>	53 583 €	87 997 €	7 827 €	5 619 €	- €	- €
<i>Mobilité et nomadisme numériques</i>	248 487 €	192 451 €	87 800 €	- €	- €	- €
<i>Sous total AP informatique</i>	302 070 €	280 448 €	95 627 €	5 619 €	- €	- €
<i>Véhicules</i>	2 274 615 €	3 642 270 €	2 811 986 €	3 327 010 €	3 244 054 €	3 552 228 €
<i>Outils pédagogiques</i>	21 669 €					
<i>Besançon Est</i>	8 510 €					
<i>Plateforme logistique</i>	522 €					
<i>Morteau</i>	1 054 292 €	122 600 €				
<i>Orchamps-Vennes</i>	8 100 €	22 900 €				
<i>Amancey</i>	28 967 €	4 300 €				
<i>Moncey</i>	66 191 €	1 283 600 €	45 385 €			
<i>Groupement Est</i>		117 500 €	310 335 €			
<i>Atelier départemental</i>	750 516 €	815 160 €	11 855 €			
<i>La Fuvelle Rive Gauche (2 lacs)</i>	6 300 €	77 000 €	591 200 €	297 500 €		
<i>Mouthé</i>	4 980 €	95 000 €	806 200 €	95 244 €		
<i>Saint Hippolyte</i>	2 310 €	28 000 €	242 000 €	807 490 €		
<i>Pierrefontaine Les Varans</i>	7 111 €	77 500 €	620 000 €	130 388 €		
<i>Val d'Usiers</i>		12 000 €	11 000 €	85 483 €	990 917 €	29 000 €
<i>Mont d'Or</i>		1 403 €				
<i>Lavans Vuillafans</i>		2 500 €	14 000 €	279 000 €	526 800 €	1 500 €
<i>Sous total AP Plan Immobilier</i>	1 937 800 €	2 659 463 €	2 651 975 €	1 695 105 €	1 517 717 €	30 500 €
<i>Total AP / AE</i>	4 536 153 €	6 582 181 €	5 559 588 €	5 027 734 €	4 761 771 €	3 582 728 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	CA 2016	Taux	CA 2017	Taux	CA 2018	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	40,73 M€		41,23 M€		42,07 M€	
Recettes réelles de fonctionnement	47,28 M€		47,38 M€		47,87 M€	
Epargne brute	6,55 M€	14%	6,15 M€	13%	5,80 M€	12%
Remboursement du capital	2,35 M€		2,58 M€		2,66 M€	
Epargne nette	4,19 M€	9%	3,57 M€	8%	3,14 M€	7%

L'épargne du SDIS diminue dans la mesure où ses recettes progressent moins vite que ses dépenses. En effet, les contributions, qui représentent 97 % des recettes réelles de fonctionnement, progressent de 0,9 % alors que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2 %.

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élevait au 31 décembre 2018 à 32,14 M€, au taux moyen de 1,97 %. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la Charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent 77 % de la dette.

8. Capacité de désendettement

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Epargne brute	6,55 M€	6,15 M€	5,80 M€
Encours au 31 décembre N	29,98 M€	32,60 M€	32,14 M€
Capacité de désendettement	4 ans 6 mois	5 ans 3 mois	5 ans 6 mois

L'encours recule légèrement entre 2017 et 2018, grâce à la mise en place d'un virement de 1,3 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Sans ce virement, l'encours s'élèverait à 33,4 M€ et la capacité de désendettement serait de 5 ans et 9 mois.

9. Niveau des taux d'imposition

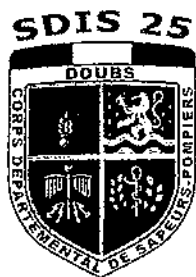
Sans objet

10. Principaux ratios pour le compte administratif 2018

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	41,23 M€	42,07 M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	47,38 M€	47,87 M€
Charge de la dette (encours / RRF)	68,80%	67,14%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	72,38%	72,48%
Rigidité des charges structurelles (012, intérêts, contributions obligatoires / RRF)	73,91%	74,00%
Population légale totale du Doubs en vigueur au 01/01/N	549 155	551 143
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	75,08 €	76,33 €
Dépenses d'équipement par habitant (chapitres 20, 21 et 23 / pop)	15,48 €	13,00 €

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

	2017	2018
Charges de personnel (chapitre 012)	34,29 M€	34,70 M€
Dont masse salariale	26,74 M€	26,84 M€
Dont indemnités SPV	6,08 M€	6,30 M€
Effectifs (emplois budgétaires au 31 décembre N)		
Emplois fonctionnels	1	2
Sapeurs-pompiers professionnels	393	393
Personnels administratifs et techniques	102,5	102,5
Sapeurs-pompiers volontaires	2460	2477



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

M 61

**COMPTE ADMINISTRATIF
Exercice 2018**

Sommaire

I - Informations générales	
A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget	
B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	
B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses	
B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes	
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble	
A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement	
A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement	
B1 - Balance générale - Dépenses	
B2 - Balance générale - Recettes	
III - Vote du compte administratif	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	
A2 - Méthodes utilisées	
A3 - Etat des provisions constituées au 31/12	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet
A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	
A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	
A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions	
A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans objet
A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans objet
A7 - Etat des travaux en régie	
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans objet
B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS	
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B6 - Situation des autorisations de programme	
B7 - Situation des autorisations d'engagement	
C - Autres éléments d'information	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	
D - Arrêté et signatures	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MÉMOIRE - MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

POUR MÉMOIRE

I - Le conseil d'administration a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes listés sur l'état II D1.2
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

(....)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
 (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT		B1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	61 612 402,36	61 815 520,22	6 651 464,59	A1 6 854 582,45
Investissement	13 746 469,83	12 369 612,91	984 039,45	A2 -396 797,47
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	47 865 932,53	49 449 907,31	5 667 405,14	A3 7 251 379,92

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe

(3) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses

	RESTES A REALISER N-1 (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL DES RAR	I + II 987 135,27	III + IV 0,00	B1 -987 135,27
Investissement	I 807 667,36	III 0,00	B2 -807 667,36
Fonctionnement	II 179 467,91	IV 0,00	B3 -179 467,91

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire M+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	5 867 447,18
Investissement	A2 + B2	-1 204 464,83
Fonctionnement	A3 + B3	7 071 912,01

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR DEPENSES	B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(1) 807 667,36
20	Immobilisations incorporelles	180 733,87
21	Immobilisations corporelles	385 864,22
23	Immobilisations en cours	241 069,27
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(1) 179 467,91
61	Charges à caractère général	179 467,91

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au DSN+1.

(2) Suivant le niveau de vote obtenu par le conseil d'administration.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES	B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	(III)	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	(IV)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
 2) Suivent le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	47 865 932,53	G	49 449 907,31
	Section d'investissement	B	13 746 469,83	H	12 365 612,91
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N. 1	Résultat de fonctionnement reporté	C	0,00	I	5 667 405,14
	C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)				
	Solde d'exécution de la section d'investissement	D	0,00	J	984 059,45
	D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)				
TOTAL EXERCICE (réalisations		=A+B+C+D	61 612 402,36	=G+H+I+J	68 466 984,81
+					
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	179 467,91	K	0,00
	Section d'investissement	F	807 667,36	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	987 135,27	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	48 045 400,44	=G+I+K	55 117 312,45
	Section d'investissement	=B+D+J	14 554 137,19	=H+J+L	13 349 672,36
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	62 599 537,63	=G+H+I+J+K+L	68 466 984,81

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 3312-9 du COGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et les qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 3312-8 du COGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	9 823 866,49	3 922 603,34	13 746 469,83	4 223 945,51	8 141 667,40	12 365 612,91
FONCTIONNEMENT	42 067 205,67	5 798 726,86	47 865 932,53	47 870 244,51	1 579 662,80	49 449 907,31
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	51 891 072,16	9 721 330,20	61 612 402,36	52 094 190,02	9 721 330,20	61 815 520,22

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports (N-) ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II					
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT				A2.1					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS									
(y compris les restes à réaliser N-1)									
MANDATS EMIS			TITRES EMIS						
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			OPERATIONS REELLES ET MIXTES						
Gestion des services			Gestion des services						
011	Charges à caractère général	6 525 431,91	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	841 731,44				
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 696 708,93	74	Contributions et participations	46 479 334,81				
65	Autres charges de gestion courante	218 489,67	75	Autres produits de gestion courante	98 370,09				
014	Atténuation de produits	0,00	013	Atténuation de charges	390 980,65				
Total dépenses de gestion des services		41 440 630,51	Total recettes de gestion des services		47 810 416,99				
66	Charges financières	620 141,43	76	Produits financiers	0,00				
67	Charges exceptionnelles	6 433,73	77	Produits exceptionnels	59 827,52				
68	Dotations aux provisions	0,00	78	Reprises sur provisions	0,00				
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES		I	42 067 205,67	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES		II	47 870 244,51		
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :				5 803 038,84					
(Recettes réelles - Dépenses réelles)									
OPERATIONS D'ORDRE (I)									
042	Opé. d'ordre entre sections	5 798 726,86	042	Opé. d'ordre entre sections	1 579 662,80				
043	Opé. Ordre intérieur de la section	0,00	043	Opé. Ordre intérieur de la section	0,00				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		III	5 798 726,86	TOTAL RECETTES D'ORDRE		IV	1 579 662,80		
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :				-4 219 064,06					
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE			I+III	47 865 932,53	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		II+IV	49 449 907,31	
RESULTAT REPORTE DE N-1									
002 Résultat de fonctionnement reporté			V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté		VI	5 667 405,14	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			I+III+V	47 865 932,53	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			II+IV+VI	55 117 312,45
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (2) :				7 251 379,92					

(1) DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 042 = RP 043 ;
 (2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES

MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
CHAP.		CHAP.			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (1)	1 756 113,19
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	235 493,50
16	Emprunts et dettes assimilées	2 659 003,95	16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (2)	609 609,93	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	4 058 143,93	21	Immobilisations corporelles (3)	13 772,40
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	2 496 129,68	23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	979,00	27	Autres immobilisations financières	18 566,42
45...1	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45...2	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES I		9 823 866,49	TOTAL RECETTES REELLES II		4 223 945,51

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT 5 599 920,98
(Dépenses réelles - Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040 Opérations d'ordre entre sections	1 579 662,80	040 Opérations d'ordre entre sections	5 798 726,86
041 Opérations patrimoniales	2 342 940,54	041 Opérations patrimoniales	2 342 940,54
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE III	3 922 603,34	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE IV	8 141 667,40

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE : 4 219 064,06
(solde des opérations d'ordre de section à section = (précédent du ligne - si négatif))

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	VI	984 059,45
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT I + III + V	13 746 469,83	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT II + IV + VI + VII		13 349 672,36

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (5) :	-396 797,47
--	--------------------

(1) Hors 1068

(2) Y compris les programmes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RJ 041

(5) Mettre le signe (+) en cas de déficit ou (-) en cas d'excédent

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		6 525 431,91		6 525 431,91
011	Charges à caractère général	34 696 708,93		34 696 708,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variations de stocks	218 489,67		218 489,67
65	Autres charges de gestion courante	620 141,43	0,00	620 141,43
66	Charges financières	6 433,73	55 024,14	61 457,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 743 702,72	5 743 702,72
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		42 067 205,67	5 798 726,86	47 865 932,53

Pour information - D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 865 932,53
--	----------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	471 374,61	471 374,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 659 003,95
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non b)	2 659 003,95	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00	1 108 288,19	1 108 288,19
19	Neutralisations et régularisations d'opération	609 609,93	0,00	609 609,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	7 257,06	4 065 400,99
21	Immobilisations corporelles (3)	4 058 143,93	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00		4 831 813,16
23	Immobilisation en cours (3)	2 496 129,68	2 335 683,48	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	0,00	0,00	979,00
27	Autres immobilisations financières	979,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		9 823 866,49	3 922 603,34	13 746 469,83

Pour information - D 001 Solde d'exécution reporté	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 746 469,83
---	----------------------

(1) y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61.

(3) Hors chapitres programmes ;

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état ;

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière ;

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur les biens affectés

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
BALANCE GENERALE - RECETTES				B2
TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	390 980,65		390 980,65
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes d	841 731,44		841 731,44
71	Production stockée ou dstockag		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	46 479 334,81		46 479 334,81
75	Autres produits de gestion courante	98 370,09		98 370,09
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	59 827,52	1 579 662,80	1 639 490,32
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		47 870 244,51	1 579 662,80	49 449 907,31
Pour information - R002 Résultat de fonctionnement reporté				5 667 405,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				55 117 312,45
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 756 113,19	0,00	1 756 113,19
13	Subventions d'investissement reçues	235 493,50	0,00	235 493,50
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
18	Compte liaison : affectat*(budg annex régies) (4)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	38 849,49	38 849,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 772,40	0,00	13 772,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 304 091,05	2 304 091,05
26	Participations et créances rattachées à des pa	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 566,42	0,00	18 566,42
28	Amortissements des immo.		5 743 702,72	5 743 702,72
19	Neutrol. & régul. d'opérations		55 024,14	55 024,14
45...2	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép./plusieurs exer.		0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		4 223 945,51	8 141 667,40	12 365 612,91
Pour information -R 001 Solde d'exécution reporté				984 059,45
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé				0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				13 349 672,36

(1) y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61.

(3) Hors chapitres programmés ;

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la pleine autonomie financière ;

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur les biens affectés

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 941 295,28	6 153 168,10	372 263,81	179 467,91	236 395,46
	- avec AE/CP	18 690,00	13 719,56	0,00	0,00	4 880,44
	- hors AE/CP	6 922 695,28	6 139 448,54	372 263,81	179 467,91	231 515,02
012	Charges de pers. et frais assimilés	35 551 460,00	34 101 708,93	595 000,00	0,00	854 751,07
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges d'activité	230 000,00	218 489,67	0,00	0,00	11 510,33
	- avec AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- hors AE/CP	230 000,00	218 489,67	0,00	0,00	11 510,33
66	Charges financières	640 000,00	569 870,83	50 270,60	0,00	19 858,57
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	6 433,73	0,00	0,00	7 566,27
68	Dotations aux amort. et prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (2)	237 900,00				
023	Virement à la section d'invest (2)	1 300 000,00				31 297,28
042	Opérations d'ordre entre sections	5 830 024,14	5 798 728,86			
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		50 744 679,42	46 848 398,12	1 017 534,41	179 467,91	2 699 278,98

Pour information					
D002 Résultat de fonct. reporté	0,00	0,00			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	50 744 679,42	46 848 398,12	1 017 534,41	179 467,91	2 699 278,98
--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et contributions et participations	360 000,00	841 731,44	0,00	0,00	-481 731,44
74	Autres produits de gestion courante	46 523 491,00	46 479 334,81	0,00	0,00	44 156,19
75	Atténuation de charges	51 712,00	98 370,09	0,00	0,00	-46 658,09
013	Produits financiers	250 000,00	388 928,18	2 052,47	0,00	-140 980,65
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprises sur provisions	68 024,14	59 827,52	0,00	0,00	8 196,62
78	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 585 400,00	1 579 662,80			5 737,20
043		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		48 838 627,14	49 447 854,84	2 052,47	0,00	-611 280,17

Pour information -R002 Résultat de fonct. Reporté	5 667 405,14	0,00			
---	--------------	------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 506 032,28	49 447 854,84	2 052,47	0,00	5 056 124,97
---	----------------------	----------------------	-----------------	-------------	---------------------

(1) Crédits annulés = crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations)

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES		A1

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits Annulés (2)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
		6 941 295,28	6 153 168,10	372 263,81	179 467,91	236 395,46
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
		52 000,00	48 354,16	2 500,00	0,00	1 145,84
60611	Eau et assainissement	770 000,00	706 636,22	56 000,00	0,00	7 363,78
60612	Energie - électricité	83 320,00	71 320,58	0,00	0,00	11 999,42
60621	Combustibles	670 000,00	646 391,77	0,00	0,00	23 608,23
60622	Carburants	236 225,13	186 190,76	16 010,21	0,00	34 024,16
60623	Alimentation	17 330,00	17 237,69	0,00	0,00	92,31
60628	Aut. fournitures non stockées	11 500,00	11 238,81	216,00	0,00	45,19
60631	Fournitures d'entretien	255 641,64	223 515,77	5 238,44	16 185,25	10 702,18
60632	Fourniture de petit équipement	348 660,94	301 331,87	179,04	47 943,10	-793,07
60636	Habil. et vêtements de travail	45 353,00	37 317,92	377,71	0,00	7 657,37
6064	Fournitures administratives	27 302,45	24 118,21	0,00	0,00	3 184,24
60661	Médicaments	10 100,00	9 549,03	11,13	0,00	539,84
60662	Vaccins et sérum	69 950,65	70 441,68	0,00	0,00	-491,03
60668	Aut. produits pharmaceutiques	5 184,00	7 521,11	0,00	0,00	-2 337,11
6067	Produits d'intervent°	173 039,00	153 992,39	3 537,92	4 021,20	11 487,49
611	Contrat de presta. de services	385 000,00	367 631,97	0,00	0,00	17 368,03
6132	Locations immobilières	81 540,00	75 163,52	0,00	1 200,00	5 176,48
6135	Locations mobilières	5 000,00	3 169,13	0,00	0,00	1 830,87
614	Chgs locatives et de coprop.	40 000,00	27 709,58	0,00	0,00	12 290,42
61521	Terrains	338 688,87	369 621,55	10 390,95	18 766,04	-60 089,67
615221	Bâtiments publics	21 350,00	0,00	0,00	0,00	21 350,00
615228	Autres bâtiments	20 000,00	507,96	0,00	0,00	19 492,04
615231	Voitures	452 765,73	429 129,40	11 095,66	7 602,77	4 937,90
61551	Matériel roulant	284 103,23	203 237,39	19 230,61	48 526,00	13 109,23
61558	Autres biens mobiliers	703 500,20	591 860,60	30 802,75	10 747,30	70 089,55
6156	Maintenance	391 600,00	381 343,33	0,00	0,00	10 256,67
6161	Multirisques	18 600,00	13 719,56	0,00	0,00	4 880,44
6162	Assur obl domorageconstruction	41 900,00	40 792,15	0,00	0,00	1 107,85
6168	Autres	45 247,40	39 289,86	8 663,18	6 518,40	-9 224,04
617	Etudes et recherches	38 482,36	30 497,81	194,00	3 093,02	4 697,53
61821	Abonnements	364 913,00	206 523,18	157 333,37	1 464,00	-407,55
6184	Vers. à des org. de formation	1 243,00	2 195,00	0,00	0,00	-952,00
6185	Frais de colloques & séminaire	5 500,00	4 486,20	0,00	0,00	1 013,80
6188	Autres frais divers	7 000,00	5 585,43	0,00	0,00	1 414,57
6225	Indem. en compt. & aux régis.	42 308,94	40 812,36	0,00	0,00	1 496,58
6226	Honoraires	4 000,00	7 618,80	0,00	0,00	-3 618,80
6227	Frais d'actes & de contentieux	23 000,00	20 229,02	0,00	0,00	2 770,98
6231	Annonces et insertions	14 198,40	9 729,03	0,00	3 532,00	917,37
6232	Fêtes et cérémonies	72 635,00	43 477,96	9 321,31	7 485,30	12 350,43
6236	Catalogues et imprimés	6 447,06	7 485,92	75,64	311,04	-1 425,54
6241	Transports de biens	5 000,00	3 900,95	0,00	0,00	1 099,05
6247	Transports collectifs du pers.	189 690,00	141 654,83	37 872,12	108,00	10 055,05
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	4 233,41	0,00	0,00	5 766,59
6255	Frais de déménagement	33 000,00	26 709,09	0,00	0,00	6 290,91
6261	Frais d'affranchissement	240 000,00	253 969,91	0,00	0,00	-13 969,91
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	9 280,00	0,00	0,00	-1 280,00
627	Services bancaires & assimilés	3 600,00	3 564,00	0,00	0,00	36,00
6281	Concours divers (cotisations)	205 400,32	202 618,09	1 822,70	0,00	959,53
6283	Frais de nettoyage des locaux	19 500,00	33 331,02	0,00	0,00	-13 831,02
62871	A la collec. de rattachement	28 000,00	27 975,85	0,00	0,00	24,15
63513	Autres impôts locaux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6354	Droits d'enregist. & de timbre	13 874,96	8 956,27	1 391,07	1 944,49	1 583,13
6355	Taxes & impôts sur les véhic.					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 551 460,00	34 101 708,93	595 000,00	0,00	854 751,07
6218	Autre personnel extérieur	195 000,00	189 069,96	0,00	0,00	-200,00
6331	Versement de transport	64 000,00	61 441,65	0,00	0,00	5 930,04
6332	Cot. versées au I.n.a.l.	175 000,00	159 858,92	0,00	0,00	2 558,35
6336	Cot. CNEPT & ctr gest° fet. p. t	11 844 485,00	11 799 655,35	0,00	0,00	15 141,08
64111	Rémunération principale	310 000,00	284 486,86	0,00	0,00	44 829,63
64112	S.F.T & indemnité de résidence	130 000,00	127 558,84	0,00	0,00	25 513,14
64113	Nbi	7 120 000,00	7 081 784,43	0,00	0,00	2 441,16
64118	Autres indemnités	320 000,00	285 770,82	0,00	0,00	38 215,57
64131	Rémunérations	4 536 665,00	4 145 713,48	412 200,00	0,00	34 229,18
64141	Vacations versées aux S.P. vol.	2 588,00	2 697,16	400,00	0,00	-509,16
64145	Vacations versées aux employ.	184 281,00	138 801,64	10 000,00	0,00	35 479,36
64146	Service de santé	1 772 202,00	1 425 062,38	163 200,00	0,00	183 939,62
64148	Autres vacations	115 000,00	70 118,04	0,00	0,00	44 881,96
64162	Emplois d'avenir	7 000,00	2 735,67	0,00	0,00	4 264,33
64168	Autres emplois aidés	2 200 000,00	1 936 404,61	0,00	0,00	263 595,39
6451	Cotisations à l'URSSAF	4 950 000,00	4 820 726,83	0,00	0,00	129 273,17
6453	Cot. aux caisses de retraite	32 000,00	20 488,91	0,00	0,00	11 511,09
6454	Cotisations aux a.s.s.o.d.i.c	194 575,00	186 709,10	0,00	0,00	7 865,90
6455	Cot. pour assurance du person.	803 918,00	767 678,28	9 200,00	0,00	27 039,72
646	Allocation de véterance	594 746,00	594 746,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociale	230 000,00	218 489,67	0,00	0,00	11 510,33
65	Autres charges de gestion courante					
651	Rdvce->cc°brev,lic,prod,drt	0,00	2 751,56	0,00	0,00	-2 751,56
6531	Indemnités	30 000,00	29 353,61	0,00	0,00	646,39
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6558	Aut. contributions obligatoire	109 040,00	108 709,00	0,00	0,00	331,00

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Annulés (2)
6574	Sub.fct° asso& org.drt privé	68 500,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges div. de gest. courante	21 460,00	9 175,50	0,00	0,00	12 284,50
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+65+ 014)		42 712 755,28	40 473 366,70	967 263,81	179 467,91	1 102 656,86
66	Charges financières (B)	640 000,00	569 870,83	50 270,60	0,00	19 858,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	625 000,00	611 358,63	0,00	0,00	13 641,37
66112	Intérêts rattachement des icne	15 000,00	-43 611,13	50 270,60	0,00	8 340,53
6688	Autres	0,00	2 123,33	0,00	0,00	-2 123,33
67	Charges exceptionnelles (C)	14 000,00	6 433,73	0,00	0,00	7 566,27
6711	Int. Morat. et pénal / marchés	1 500,00	39,96	0,00	0,00	1 460,04
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés s'exercice anté	6 000,00	1 393,77	0,00	0,00	4 606,23
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (D)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (E)	237 900,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B+ C+ D + E		43 614 655,28	41 049 671,26	1 017 534,41	179 467,91	1 367 981,70
023	Virement à la section d'investissement	1 300 000,00				31 297,28
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	5 830 024,14	5 798 726,86			0,00
6761	Diff./Réal. transférées en Inv.	55 024,14	55 024,14			31 297,28
6811	Dot. Amor. imm. incorporel&corpo	5 775 000,00	5 743 702,72			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		7 130 024,14	5 798 726,86			1 331 297,28
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		50 744 679,42	46 848 398,12	1 017 534,41	179 467,91	2 699 278,98
Pour information D082 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		50 744 679,42	46 848 398,12	1 017 534,41	179 467,91	2 699 278,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	50 270,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	43 611,13
= différence ICNE N - ICNE N-1	6 659,47

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. Définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés ou restant à employer			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	360 000,00	841 731,44	0,00	0,00	-481 731,44
7061	Interv. soumises à facturation	360 000,00	831 561,70	0,00	0,00	-471 561,70
7068	Autres prestations de services	0,00	7 441,50	0,00	0,00	-7 441,50
70878	Par des tiers	0,00	2 728,24	0,00	0,00	-2 728,24
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	46 523 491,00	46 479 334,81	0,00	0,00	44 156,19
744	FACTVA	55 000,00	50 719,29	0,00	0,00	4 280,71
74712	Emplois d'avenir	86 769,00	47 793,47	0,00	0,00	38 975,53
7473	Départements	25 742 365,00	25 742 365,00	0,00	0,00	0,00
7474	Communes	3 083 092,00	3 062 644,32	0,00	0,00	20 447,68
7475	Gpt de col & col à statut part	17 548 459,00	17 568 906,23	0,00	0,00	-20 447,23
7478	Autres organismes	7 806,00	6 906,50	0,00	0,00	899,50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 712,00	98 370,09	0,00	0,00	-46 658,09
758	Produits divers de ges. Cour.	51 712,00	98 370,09	0,00	0,00	-46 658,09
013	ATTENUATION DE CHARGES	250 000,00	388 928,18	2 052,47	0,00	-140 980,65
6419	Remb. sur rémun. du personnel	250 000,00	388 928,18	2 052,47	0,00	-140 980,65
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) (70+74+75+013)		47 185 203,00	47 808 364,52	2 052,47	0,00	-625 213,99
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	68 024,14	59 827,52	0,00	0,00	8 196,62
7711	Débits et pénalités perçus	5 000,00	3 803,38	0,00	0,00	1 196,62
775	Produits des cessions d'immo.	55 024,14	55 024,14	0,00	0,00	0,00
7788	Autr. produits exceptionnels	8 000,00	1 000,00	0,00	0,00	7 000,00
78	Reprises sur provisions (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES = A + B + C + D		47 253 227,14	47 868 192,04	2 052,47	0,00	-617 017,37
042	Opérations d'ordre entre sections (3)	1 585 400,00	1 579 662,80			5 737,20
6761	Dif./Réal. transférées en inv.	0,00	0,00			0,00
6811	Dot. Amor. imo. incorporé & corpo	0,00	0,00			0,00
7768	Neutralisation des Amor.	1 108 371,00	1 108 288,19			82,81
777	Quote-part des Subv. Transfér.	477 029,00	471 374,61			5 654,39
043	Opérations ordre intérieur de la secte	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 585 400,00	1 579 662,80			5 737,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		48 838 627,14	49 447 854,84	2 052,47	0,00	-511 280,17
Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté		5 667 495,14	0,00			
TOTAL DES RECETTES DE		54 506 032,28	49 447 854,84	2 052,47	0,00	5 056 124,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser Au 31/12	Crédits annulés (1)
Dépenses d'équipement	9 432 535,45	7 183 883,54	807 667,36	1 460 984,55
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 505 784,45	2 655 222,67	807 667,36	42 894,42
- avec AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	3 505 784,45	2 655 222,67	807 667,36	42 894,42
- Individualisées en programmes d'équipement	5 926 751,00	4 508 660,87	0,00	1 418 090,13
- avec AP/CP	5 926 751,00	4 508 660,87	0,00	1 418 090,13
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
- avec AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 682 000,00	1 659 982,95	0,00	22 017,05
040 Opérations d'ordre entre sections	1 585 400,00	1 579 662,80		5 737,20
041 Opérations patrimoniales	2 342 940,54	2 342 940,54		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 042 875,99	13 746 469,83	807 667,36	1 488 738,00
Pour information D 001 Solde d'exécution reporté N-1	0,00	0,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 042 875,99	13 746 469,83	807 667,36	1 488 738,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Nature	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
Recettes d'équipement	4 060 876,00	2 449 265,90	0,00	1 611 610,10
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 524 975,86	1 774 679,61	0,00	-249 703,75
Opérations d'ordre entre sections	7 130 024,14	5 798 726,86		1 331 297,28
041 Opérations patrimoniales	2 342 940,54	2 342 940,54		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 058 816,54	12 365 612,91	0,00	2 693 203,63
Pour information R001 Solde d'exécution reporté N-1	984 059,45	0,00		
Pour information 1060 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 042 875,99	12 365 612,91	0,00	3 677 263,08

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap /art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	9 432 535,45	7 163 883,54	807 667,36	1 460 984,55
		855 699,34	609 609,93	180 733,87	65 355,54
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
2031	Frais d'études	74 266,24	36 507,27	27 218,24	10 540,73
2051	Conc&droit simu, brevets lic	781 433,10	573 102,66	153 515,63	54 814,81
21	Immobilisations corporelles	5 339 055,27	4 058 143,93	385 864,22	895 047,12
2115	Terrains bâtis	9 000,00	3 300,00	0,00	5 700,00
21318	Autres bâtiments publics	21 000,00	20 768,85	0,00	231,15
2132	Bâtiments privés	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	2 786 688,26	2 140 235,36	26 295,34	620 157,56
21568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	911 338,32	621 872,52	249 851,65	39 614,15
21578	Aut. matériel & outillage tec.	204 527,59	170 115,94	34 273,28	138,37
2182	Matériel de transport	431 400,01	290 305,09	11 928,00	129 166,92
2183	Matériel informatique	537 134,80	395 310,75	61 867,20	79 956,85
2184	Matériel de bureau et mobilier	213 303,51	213 251,30	0,00	52,21
2188	Autres	34 662,78	12 984,12	1 648,75	20 029,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	3 237 780,84	2 496 129,68	241 069,27	500 581,89
231312	Centre d'incendie & de secours	1 851 258,49	1 271 991,03	213 407,29	365 860,17
231735	Installat°gal,agcm,amgt constr°	228 222,35	139 174,20	27 661,98	61 386,17
232	Immo. incorporelles en cours	218 300,00	144 964,45	0,00	73 335,55
237	Avance vers/comm. immos incorp	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00
238	Avances vers/comm. immos corp	895 000,00	895 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT					
N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL				

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap. /art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	2 682 000,00	2 659 982,95	0,00	22 017,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	2 680 000,00	2 659 003,95	0,00	20 996,05
1641	Emprunts en euros	2 602 000,00	2 581 003,95	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à emprunt	78 000,00	78 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations	2 080,00	979,00	0,00	1 021,00
275	Dépôts & cautionnements versés	2 000,00	979,00	0,00	1 021,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. /art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	4 060 876,00	2 449 265,90	0,00	1 611 610,10
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	266 408,00	235 493,50	0,00	30 914,50
1311	Etat et Ets. nationaux	102 000,00	71 086,00	0,00	30 914,00
1315	Opt de col & col à statut part	164 408,00	164 407,50	0,00	0,50
16	Emprunt et dettes assimilées (3)	3 794 468,00	2 200 000,00	0,00	1 594 468,00
1641	Emprunts en euros	3 794 468,00	2 200 000,00	0,00	1 594 468,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	13 772,40	0,00	-13 772,40
21561	Mat. incendie & de secours	0,00	13 772,40	0,00	-13 772,40
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR.N.1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12)

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	TOTAL	1 524 975,86	1 774 679,61	0,00	-249 703,75
		1 500 000,00	1 756 113,19	0,00	-256 113,19
10	Dotations, fonds divers et réserves				
10222	F.C.T.V.A.	1 500 000,00	1 756 113,19	0,00	-256 113,19
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	18 566,42	0,00	-18 566,42
275	Dépôts & cautionnements versés	0,00	18 566,42	0,00	-18 566,42
024	Produits des cessions d'immobilisation	24 975,86			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR.N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A3.

(2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique «

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				B7
Chap Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
		1 585 400,00	1 579 662,80	5 737,20
040	DEPENSES (3)			
		0,00	1 485,12	-1 485,12
13911	Etat & Ets nationaux	330 000,00	350 888,22	-20 888,22
13914	Communes	147 029,00	119 001,27	28 027,73
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	1 108 371,00	1 108 288,19	82,81
198	Neutralisation des Amortis.			
		7 130 024,14	5 798 726,86	1 331 297,28
	RECETTES (3)	5 830 024,14	5 798 726,86	31 297,28
040	Opérations d'ordre entre sections			
		55 024,14	55 024,14	0,00
192	+ ou - valeurs less ^e d'immos	400,00	393,78	6,22
28031	Amor. des frais d'études	600,00	557,85	42,15
28033	Amort. des Frais d'insertion	1 000,00	638,77	361,23
280412	Bâtiments et installations	230 000,00	226 165,73	3 834,27
28051	Conc&droit simit, brevets lic&	1 425 000,00	1 421 002,82	3 997,18
281312	Centre d'incendie & de secours	66 000,00	65 616,53	383,47
281318	Autres bâtiments publics	1 830 000,00	1 828 647,46	1 352,54
281561	Mat.mobil incendie&secours	5 000,00	3 320,63	1 679,37
281562	Mat.no mobil incendie&secours	775 000,00	771 938,31	3 061,69
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	475 000,00	470 408,33	4 591,67
281578	Aut. matériel & outillage tec.	470 000,00	464 420,03	5 579,97
28181	Matériel de transport	262 000,00	261 452,69	547,31
28183	Matériel informatique	195 000,00	190 110,06	4 889,94
28184	Matériel de bureau et mobilier	40 000,00	39 029,73	970,27
28188	Autres			
		1 300 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR.N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) DF023 = RI 021, DI 040 = RF 042, RI 040 = DF042.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES				B8
Chap Art. (3)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
041	DEPENSES (3)	2 342 940,54	2 342 940,54	0,00
21561	Mat. d'incendie & de secours	7 257,06	7 257,06	0,00
231312	Centre d'incendie & de secours	2 281 376,21	2 281 376,21	0,00
231735	Instal ^o gal,agcmi,amgt constir ^o	54 307,27	54 307,27	0,00
041	RECETTES (3)	2 342 940,54	2 342 940,54	0,00
7031	Frais d'études	38 849,49	38 849,49	0,00
232	Immo. incorporées en cours	180 333,99	180 333,99	0,00
237	Avance vers/comm. immos incorp	190 500,00	190 500,00	0,00
238	Avances vers/comm. immos corp	1 933 257,06	1 933 257,06	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats/Titres émis + Charges/Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Les dépenses sont égales aux recettes

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 265 400,00	4 238 666,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 680 000,00	2 659 003,95
1641	Emprunts en euros	2 602 000,00	2 581 003,95
16441	Opérations afférentes à emprunt	78 000,00	78 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 585 400,00	1 579 662,80
13911	Etat & Ets nationaux	0,00	1 485,12
13914	Communes	330 000,00	350 888,22
13931	Fonds aide à investissmt SDIS	147 029,00	119 001,27
198	Neutralisation des Amortis.	1 108 371,00	1 108 288,19

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 238 666,75	807 667,36	0,00	5 046 334,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	B9.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		8 599 975,86	7 518 382,33
Ressources propres externes de l'année (a)		1 500 000,00	1 774 679,61
10222	F.C.T.V.A.	1 500 000,00	1 756 113,19
275	Dépôts & cautionnements versés	0,00	18 566,42
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 099 975,86	5 743 702,72
28031	Amor. des frais d'études	400,00	393,78
28033	Amor. des Frais d'insertion	600,00	557,85
280412	Bâtiments et installations	1 000,00	638,77
28051	Conc.&droit simi, brevets licj	230 000,00	226 165,73
281312	Centre d'incendie & de secours	1 425 000,00	1 421 002,82
281318	Autres bâtiments publics	66 000,00	65 616,53
281561	Mat.mobil incendie&secours	1 830 000,00	1 828 647,46
281562	Mat.no mobil incendie&secours	5 000,00	3 320,63
281568	Aut. Mat. d'incendie & de sec.	775 000,00	771 938,31
281578	Aut. matériel & outillage tec.	475 000,00	470 408,33
28182	Matériel de transport	470 000,00	464 420,03
28183	Matériel informatique	262 000,00	261 452,69
28184	Matériel de bureau et mobilier	195 000,00	190 110,06
28188	Autres	40 000,00	39 029,73
021	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	24 975,86	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédant	Affectation R1068 de l'exercice précédant	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 518 382,33	0,00	0,00	0,00	7 518 382,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	5 046 334,11
Ressources propres disponibles IV	7 518 382,33
Solde V = IV - II(2)	2 472 048,22

(1) Les comptes 169, 16, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquez le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie sur le base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					48 783 333,25									
1641 Emprunts en euros (total)					48 483 333,25									
08742048 (08742048)	Benque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 600 000,00	F	FIXE	0,950	0,954	EURO	T	C	O	A-1
18192 (18192)	Société générale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	EURIBO R01M + 0,450	0,450	0,498	EURO	T	C	N	A-1
87 08200 (8708200)	Caisse d'Epargne	20/09/2010	16/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	F	FIXE	2,950	2,996	EURO	T	P	O	A-1
8731745 (8731745)	Caisse d'Epargne	16/11/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,402	EURO	M	C	O	A-1
89 41085 (8941085)	Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	FIXE	4,790	4,905	EURO	T	C	O	A-1
9002070 (9002070)	Caisse d'Epargne	09/03/2012	13/06/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,850	4,998	EURO	M	C	O	A-1
4MCONVCA (CO2392#002)	Crédit Agricole	17/12/2010	16/05/2011	31/08/2011	4 000 000,00	V	TAG03M + 1,000	1,807	1,317	EURO	T	C	O	A-1
MIN262101 (MIN262101)	DEXIA Crédit Local	29/12/2005	31/05/2007	01/06/2008	1 500 000,00	V	EURIBO R01M + 0,0455	-0,274	1,131	EURO	A	P	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN262151-001)	DEXIA Crédit Local	25/03/2009	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	2,980	3,023	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151 (MIN262151-002)	DEXIA Crédit Local	04/09/2018	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	3,810	3,864	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/003 (MIN262151-003)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	31/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBO R01M + 0,190	0,305	0,576	EURO	M	C	O	A-1
MIN516138EUR (MIN516138)	La Banque Postale	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 550 000,00	F	FIXE	1,770	1,797	EURO	T	C	O	A-1
MIN267632EUR/0285604/001 (MIR267632)	DEXIA Crédit Local	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	FIXE	3,290	3,380	EURO	T	C	O	A-1
MIS276590EUR (MIS276590)	DEXIA Crédit Local	18/11/2018	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	V	EURIBO R03M + 2,280	3,037	2,595	EURO	M	C	O	A-1
MON262147EUR (MON262147)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/09/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,939	EURO	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
1676 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
Total général					48 783 333,25										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas exactement défini comme la simple marge espérée et d'une marge espérée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour avous à prélever.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		32 139 507,10					2 659 003,95	613 481,95	0,00	50 636,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemples A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un « taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 656.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (*)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'amortissement au 31/12/N ou la cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'exercice.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 651.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 789.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement, Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits	22				
	% de l'encours	100,00 %				
	Montant en euros	32 139 607,10				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00		0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00		0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00		0,00
Total							0,00				0,00	0,00		0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (call, floor, burnet, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
Total					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégories d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00		4					0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé d'une relative à l'emprunt qu'il remplace.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66B.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV

A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)									
TOTAL																	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014	
Biens de faible valeur - Seul unitaire en deçà d'un certain seuil les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an.			
Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico secours	5	
Linéaire	Mobilier (bureau, vestiaire, armoire, etc...)	10	
Linéaire	litierie, chaise, établi	6	
Linéaire	Appareil de chauffage	10	
Linéaire	Matériel électroménager (gros matériel)	5	
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)	2	
Linéaire	Bâtiments	25	
Linéaire	Véhicules légers (VL, VLU, VLH)	8	
Linéaire	Matériel de transport (VUL, VSAV, VLFH, VFC, autres camionnettes, remorques, bâtelus)	10	
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restant		
Linéaire	Matériel roulant des véhicules de secours au-delà de 300000 € HTAC > 3 à 5 années (PSE, CVA, EPT, STES, etc...)		
Linéaire	Échelles aériennes	8	
Linéaire	Compresseurs (rés, port ébivateur, machine à nettoyer les tuyaux)	5	
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur		
Linéaire	habillement (gants, casques, surpantalons, veste isolée, capotons, EPI)	5	
Linéaire	Boîtes, rangiers	5	
Linéaire	Tuyaux, lances, pièces de jonctions	5	
Linéaire	Matériel équipes spécialisées	10	
Linéaire	Appareil respiratoire isolant	4	
Linéaire	Extincteur	10	
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	5	
Linéaire	Désincarcérateur	5	
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicot, plieuse...)	5	
Linéaire	Outils pour atelier	8	
Linéaire	Signalisation et balisage	5	
Linéaire	Structure PMA	8	
Linéaire	Cardiointensivomètre	5	
Linéaire	Équipement radio	6	
Linéaire	Matériel téléphonique	6	
Linéaire	Matériels électroniques (matériel HF, TV, ...)	4	
Linéaire	Licences et extension	8	
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)	8	
Linéaire	Serveurs	7	
Linéaire	Matériel Antares	8	
Linéaire	Moniteur multibranche...	5	
Linéaire	Moniteur de surveillance pour caméras		
Linéaire	Petit matériel médical		

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
HOTTE MURALE MONTBELIARD	IMMO2018-002	08/01/2018	5	2188	178,94
CUISINIERE VITRO MONTBELIARD	IMMO2018-003	08/01/2018	5	2188	419,85
REMISE ETAT FPTS 1957ZG25	LOG 2007-028	11/01/2018	5	21561	2 791,00
BIPS DE715	SIR2018-003	15/01/2018	8	2183 200301	9 890,75
OPTION SSO LOGICIEL EVAL	SIR2018-002	15/01/2018	6	2051	3 000,00
SURPANTALONS GRIMP	GRIMP2018-001	15/01/2018	5	21568	3 963,62
CAPTEURS WIRELESS	SD2018-001	15/01/2018	5	21568	9 935,10
SONDES DE COMMUNICATION	SD2018-002	15/01/2018	5	21568	1 080,24
MOBILIER MATHAY	IMMO2018-001	15/01/2018	10	2184	2 175,84
BRAS DROIT INTRA OSSEUX	FORM2018-001	18/01/2018	5	21578	798,34
CISAILLE/VERIN/ECARTEUR O	PARC2017-096	18/01/2018	10	21568	13 772,40
BRIQUE INDEMNITES ANTIBIA	SIR2018-004	22/01/2018	6	2051	5 097,60
BRIQUE INDEMNITES ANTIBIA	SIR2018-004	22/01/2018	6	2051	1 836,00
MISSION SPS RELATIVE A LA CREA	AUDIN/VALENT-232	05/01/2018	5	232 2014001	300,00
MISSION SPS RELATIVE A LA CREA	SANCEY LE GRAND-23	05/01/2018	5	232 2014001	300,00
MISSION SPS RELATIVE A LA CREA	SAINT VIT-232	05/01/2018	5	232 2014001	300,00
CASQUE F2 BLEU X-TREM	PARC2018-001	22/01/2018	5	21568	2 458,44
COMPRESSEUR MOBILE D'AIR D'ATE	PARC2018-002	22/01/2018	16	21568	364,80
LAMES DE RESSORT - IVECO	2124	18/01/2018	1	21561	3 490,80
BOITE A VITESSES EPA 5848YA25	2002-110	30/01/2018	1	21561	7 382,88
EQUIPEMENT CUISINE MONTBELIARD	IMMO2018-005	02/02/2018	5	2188	807,78
SAMSUNG GALAXY XCOVER 4 5" 28	SIR2018-005	05/02/2018	8	2183	259,94
CHANGEMENT SERVEURS OPS	SIR2017-032	05/02/2018	6	2183	61 299,84
MIGRATION ARCGIS	SIR2017-068	05/02/2018	6	2051	3 948,00
SMARTEMIS	SIR2017-031	05/02/2018	6	2051 2017001	78 229,20
PFLAU + SMS	SIR2017-033	05/02/2018	5	2051	21 520,80
PANO COMM PRISE HRS6 F-TP 120	SIR2018-006	05/02/2018	8	21578	8 000,16
SOLUTION LOGICIELLE COCOON GRO	SIR2018-007	05/02/2018	6	2051	2 880,00
JEU LAMES CISAILLE HOLMATRO CU	PARC2018-003	06/02/2018	10	21568	1 419,66
CALES ESCALIER À CRÉMAILLÈRE	PARC2018-004	06/02/2018	8	21568	4 872,00
TROUSSES MEDICALES + AMPOULIER	SSSM2018-001	09/02/2018	5	21568	3 053,52
BOITE DE TRANSFERT - VLHR AMAN	PARC2010-125	14/02/2018	3	2182	4 358,76
MOBILIER BUREAU CS MATHAY	IMMO2018-006	16/02/2018	10	2184	1 856,71
CLOISON SALLE DE REPOS - CTA	IMMO2018-007	23/02/2018	5	2184	282,65
SAMSUNG GALAXY XCOVER 4	SIR2018-008	23/02/2018	8	2183 2017001	13 166,99
MATELAS IMMOBILISATEURS	SSSM2018-002	26/02/2018	5	21568	8 667,65
PROGICIEL INDEMNITES SPV	SIR2017-013	27/02/2018	5	2051	10 216,80
CHANGEMENT SERVEURS OPS	SIR2017-032	27/02/2018	3	2183	13 135,68
SMARTEMIS	SIR2017-031	27/02/2018	5	2051 2017001	16 763,40
PFLAU + SMS	SIR2017-033	27/02/2018	5	2051	4 611,60
TABLEAUX GOC	IMMO2018-008	27/02/2018	5	2184	5 233,20
PARAMETRAGE USINE DES EQUIPEME	SIR2017-064	23/02/2018	5	2183	2 041,20
TAPIS DE COURSE ET RAMEURS	FORM2018-002	06/03/2018	5	21578	4 397,98
ACER SWIFT 3	SIR2018-010	08/03/2018	6	2183	1 488,00
TITAN 48V 25A RACK	SIR2018-009	08/03/2018	4	21578	6 249,60
ALIMENTATION CHARGEUR 8232	SIR2018-011	08/03/2018	8	2183	144,00
CHARGEUR DE BUREAU 8232	SIR2018-011	08/03/2018	8	2183	336,96
DECT 8232	SIR2018-011	08/03/2018	8	2183	1 546,56
JOURNEES DE DEVELOPPEMENTS	SIR2018-013	08/03/2018	6	2051	19 278,00
SITE EN RESPONSIV DESIGN	SIR2018-013	08/03/2018	6	2051	2 346,00
BOITIER DE TRANSMISSION ICS2	SIR2018-012	08/03/2018	8	21578	4 320,00
DIVERS MOBILIER DE BUREAU	IMMO2018-009	08/03/2018	10	2184	207,36
DIVERS MOBILIER DE BUREAU	IMMO2018-009	08/03/2018	5	2184	1 522,48

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
PARKAS POMPIER HAUTE VISIBILIT	PARC2018-005	08/03/2018	5	21568	3 370,32
REVISION DECENNALE EPS 2764 ZG	LOG2007-030	09/03/2018	10	21561	87 940,79
REVISION DECENNALE EPS 2764 ZG	LOG2007-030	09/03/2018	10	21561	10 701,22
POMPE EPUISEMENT ELECTRIQUE 20	PARC2018-006	13/03/2018	8	21568	3 772,70
MEGACODE/ELECTRO CARDIO GRAMME	FORM2018-003	16/03/2018	5	21578	18 072,10
EQUIPEMENT VPL SUR CHASSIS IVE	PARC2017-104	21/03/2018	18	21561 2010001	48 762,00
EQUIPEMENT VPL SUR CHASSIS IVE	PARC2017-103	21/03/2018	18	21561 2010001	48 762,00
RESERVOIR 650 L VERTICAL BLANC	PARC2018-007	28/03/2018	5	21568	611,06
REMISE EN ETAT CUVE CCGC L'ISL	2004-058	28/03/2018	2	21561	5 490,79
ESET Endp ANTIVIRUS	SIR2018-014	28/03/2018	3	2051	6 535,22
SAC OMEGA	SSSM2018-003	30/03/2018	5	21568	289,32
EQUIPEMENT VSRM	PARC2018-068	30/03/2018	18	21561 2010001	130 627,08
SIEGE CONDUCTEUR EPC - CSP BES	LOG2007-030	30/03/2018	10	21561	2 889,42
VALISE DIRECTEUR DE PLONGEE CO	PLG2018-001	03/04/2018	5	21568	231,60
ECRANS	SIR2018-015	03/04/2018	6	2183	4 795,76
HOUSSE GRIMP MONITEUR	SSSM2018-004	04/04/2018	5	21568	456,90
TELEPHONIE MORTEAU	SIR2018-016	10/04/2018	8	2183 200301	1 785,96
TELEPHONIE MORTEAU	SIR2018-016	10/04/2018	8	2183 200301	2 006,40
TELEPHONIE MORTEAU	SIR2018-016	10/04/2018	8	2183 200301	1 134,14
TELEPHONIE MORTEAU	SIR2018-016	10/04/2018	8	2183 200301	105,60
TELEPHONIE MORTEAU	SIR2018-016	10/04/2018	8	2183 200301	247,10
RAYONNAGES PLATEFORME LOGISTIQ	IMMO2018-010	10/04/2018	5	2184	1 143,17
RAYONNAGES DIRECTION	IMMO2018-011	10/04/2018	5	2184	889,74
PORTE ECHELLE AH-340-WR	PARC 2010-006	12/04/2018	2	2182	1 608,00
TITREUSE DYMO MODELE LM360D -	PARC2018-009	17/04/2018	5	21568	272,66
TENSIOMETRE CLINICUS	SSSM2018-005	17/04/2018	5	21568	648,00
TENSIOMETRE MANO CLINIC	SSSM2018-006	17/04/2018	5	21568	1 188,00
STETHOSCOPE PERFECTO	SSSM2018-007	17/04/2018	5	21568	270,00
DISTRIBUTEUR TOURELLE EPAS24	PARC2016-031	18/04/2018	8	21561	5 934,00
SURPANTALONS D'INTERVENTION SU	PARC2018-010	19/04/2018	5	21568	1 302,00
LAMPES LED POUR CASQUES	PARC2018-011	19/04/2018	5	21568	5 385,60
POSTES ANTARES	SIR2018-017	23/04/2018	8	2183 200301	211,94
POSTES ANTARES	SIR2018-017	23/04/2018	8	2183 200301	957,53
P3 ALIMENTATION POUR 2 A 6 CEL	SIR2018-018	24/04/2018	8	21578	211,94
P3 CELLULE POUR CHARGEUR MULTI	SIR2018-018	24/04/2018	8	21578	957,53
P3 TERMINAL RADIO PORTATIF TPH	SIR2018-018	24/04/2018	8	21578	14 422,59
SENNHEISER DEC ELEC ALCATEL SE	SIR2018-019	24/04/2018	8	21578	89,70
SENNHEISER DW OFFICE LYNC CASQ	SIR2018-019	24/04/2018	8	21578	1 457,70
CHARIOT MANUTENTION PLIABLE	PARC2018-012	24/04/2018	5	21568	78,00
VELO ELLIPTIQUE ET VELO CARDIO	FORM2018-002	24/04/2018	5	21578	7 855,83
IMPRIMANTES MULTIFONCTION	SIR2018-020	24/04/2018	6	2183	12 930,70
LANCE RIDEAU D'EAU 500L/min DN	PARC2018-013	23/04/2018	5	21568	294,54
LANCE COUDEE FEU DE CHEMINÉE	PARC2018-013	23/04/2018	5	21568	486,60
TURBOCOMPRESSEUR EPS 874YJ25	2003-161	24/04/2018	1	21561	1 233,95
CAGOULES FILTRANTES EVACUATION	PARC2018-014	25/04/2018	5	21568	692,10
COMBINAISON MONOPIECE ZIP DEVA	PLG2018-003	25/04/2018	5	21568	2 117,52
SYSTEME ECLAIRAGE TUB3000	SD2018-003	25/04/2018	5	21568	1 188,00
RENFORT PNEUMATIQUE ET COMPRES	PARC2018-015	26/04/2018	5	21561	660,00
RENFORT PNEUMATIQUE ET COMPRES	PARC2018-015	26/04/2018	5	21561	495,00
TITREUSE DYMO MONTBELIARD	PARC2018-016	26/04/2018	5	21568	136,33
FLEXIBLES/JUPES A SERTIR/EMBOU	PARC2018-017	27/04/2018	5	21568	18 642,00
MISE EN OEUVRE (REALISEE A DIS	SIR2018-004	03/05/2018	6	2051	1 274,40
TESTS/RECETTE/AJUSTEMENTS/PASS	SIR2018-004	03/05/2018	6	2051	1 274,40

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
TYPE 3 + OPTION PIQURE A CHEVA	SIR2018-021	03/05/2018	6	2183	6 530,88
TYPE 2 + CHARGEUR GRANDE CAPAC	SIR2018-022	03/05/2018	6	2183	3 523,16
CLE ECROU	PARC2018-022	07/05/2018	5	21568	131,36
OUTILLAGE PLD	PARC2018-022	07/05/2018	5	21568	40,21
DEMONTE PNEU	PARC 2018-019	14/05/2018	5	21568	1 764,00
EQUILIBREUSE	PARC2018-018	14/05/2018	5	21568	1 344,00
COUTEAU DE SECOURS	PLG2018-004	15/05/2018	5	21568	382,50
10194 17/3109 / HOUSSE POUR OX	SSSM2018-008	16/05/2018	5	21568	173,62
COPIEUR DIRECTION	SIR2018-031	16/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR VERCEL	SIR2018-030	16/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR ROUGEMONT	SIR2018-029	16/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR MANDEURE	SIR2018-028	16/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR MONTBELIARD	SIR2018-027	17/05/2018	6	2183 200301	3 523,16
COPIEUR MONTBELIARD	SIR2018-026	17/05/2018	6	2183 200301	3 523,16
COPIEUR HERIMONCOURT	SIR2018-025	17/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR BAUME LES DAMES	SIR2018-024	17/05/2018	6	2183	3 224,36
VESTE D'INTERVENTION TEXTILE	PARC2018-020	17/05/2018	5	21568	6 362,40
OUTILLAGE INSPECT.PERIOD.BOUTE	PARC2018-021	17/05/2018	5	21568	2 960,40
OUTILLAGE PLD	PARC2018-022	17/05/2018	5	21568	51,06
ANTARES	SIR2018-017	17/05/2018	8	2183 200301	14 422,58
PRESTATION COMPLEMENTAIRE ATAL	SIR2018-032	17/05/2018	6	2051 2008002	25 500,00
FOUR MICRO ONDES GPT EST	IMMO2018-014	23/05/2018	2	2188	159,30
MOBILIER DIVERS LOT 2	IMMO2018-013	23/05/2018	10	2184 200301	14 361,53
COPIEUR GRAND COMBE CHATELEU	SIR2018-039	23/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR MATHAY	SIR2018-038	23/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR ST HYPPOLITE	SIR2018-037	23/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR HOPITAUX VIEUX	SIR2018-036	23/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR MAMIROLLE PLATEFORME	SIR2018-035	23/05/2018	6	2183	3 224,36
COPIEUR PIERREFONTAINE VARANS	SIR2018-034	23/05/2018	6	2183	1 898,10
COPIEUR MONCEY	SIR2018-033	23/05/2018	6	2183	1 898,10
SEAU-POMPES	PARC2018-023	24/05/2018	5	21568	1 459,63
TROUSSES MEDICALES/AMPOULIERS	SSSM2018-009	25/05/2018	5	21568	5 972,34
COMPAS DE PLONGEE	PLG2018-005	24/05/2018	5	21568	415,97
HARNAIS DE PLOMB	PLG2018-006	24/05/2018	5	21568	324,96
TABLEAU GOC	IMMO2018-015	29/05/2018	5	2184	5 233,20
TABLEAU GOC	IMMO2018-016	29/05/2018	5	2184	5 233,20
ASPRATEUR KARCHER CAPACITE 7 L	IMMO2018-012	29/05/2018	2	2188	158,10
ASPRATEUR KARCHER CAPACITE 7 L	IMMO2018-012	29/05/2018	2	2188	158,10
NEWTON PETZL	PLG2018-007	30/05/2018	5	21568	97,20
3 ECRAN PC LG 34UM68-P	SIR2018-040	01/06/2018	6	2183	1 346,98
SOLUTION GED+DEMAT PASTELL	SIR2018-044	04/06/2018	6	2051	11 076,00
ALIMENTATION POUR ECRAN DEPORT	SIR2018-041	04/06/2018	6	21578	776,45
MODULE INFORMATIONS HORS SDIS	SIR2018-042	04/06/2018	6	2051 2017001	12 600,00
MODULE INFORMATIONS HORS SDIS	SIR2018-042	04/06/2018	6	2051 2017001	1 677,60
ANTENNE TOUR DE SECHAGE	SIR2018-043	04/06/2018	8	2183 200301	6 298,80
ECHELLES FIXATION BARQUETTE	PARC2012-052	05/06/2018	12	21561	2 403,59
POULIE OUVRANTE + ELINGUES	PARC2018-024	06/06/2018	5	21568	2 354,90
Servante à outils 4 tiroirs ré	IMMO2018-017	07/06/2018	5	2184	567,00
IMMOBILISATEUR EXTRACTEUR CONR	SSSM2018-010	12/06/2018	5	21568	1 984,50
TABLEAU NAUTIQUE + AIMANT	PLG2018-008	12/06/2018	5	21568	1 593,60
GEOARTEMIS PREMIUM/ARTEMIS	SIR2017-072	12/06/2018	5	2051	11 818,48
TOITURE PEDAGOGIQUE BOUCLANS	BOUCLANS-21318	12/06/2018	5	21318 2014001	8 064,68
BACS RETENTION HYDROCARBURES	PARC2018-025	12/06/2018	5	21568	2 584,76

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
EQUIPEMENT INSPECTIONS BOUTEIL	PARC2018-026	13/06/2018	5	21568	402,00
TOURET MEULE BROSSE PLD	PARC2018-027	13/06/2018	5	21568	263,30
CHAUSSURES IEV	PLG2018-009	19/06/2018	5	21568	4 872,00
Caisses et bacs de stockage	IMMO2018-019	19/06/2018	5	2188	2 092,15
LITS DE CAMP ARPENAZ L100	IMMO2018-018	19/06/2018	5	2184	450,00
OUTILLAGE PLD CLEF COUVERCLE	PARC2018-022	19/06/2018	5	21568	65,50
DECT/CHARGEUR/BATTERIE DECT	SIR2018-045	19/06/2018	8	2183 200301	2 413,20
UNITES DE MONITORING CORPULS	SSSM2018-011	21/06/2018	8	21568	39 641,23
MEUBLES COURRIER	IMMO2018-021	25/06/2018	5	2184 200301	2 803,22
MOBILIER DE BUREAU MORTEAU	IMMO2018-020	25/06/2018	10	2184 200301	27 725,07
TABLE /CHAISES PONTALRIER	IMMO2018-022	25/06/2018	5	2184	749,97
POIGNEE LANCE INCENDIE	PARC2018-028	26/06/2018	5	21568	624,82
4569 17/3948 MOBILIER DE BUREA	IMMO2018-009	27/06/2018	10	2184	346,41
LICENCES SUPPLÉMENTAIRES	SIR2018-047	27/06/2018	6	2051	2 142,00
TYPE 1 COPIEUR MORTEAU	SIR2018-046	27/06/2018	6	2183 200301	1 898,10
TYPE 2 COPIEUR MORTEAU	SIR2018-046	27/06/2018	6	2183 200301	3 224,36
BALISE DE DETRESSE AVEC CLE Mo	PARC2018-029	28/06/2018	8	21568	2 141,87
ACQUISIT MAINTENANCE PROGICIEL	SIR2018-048	28/06/2018	6	2051 2008002	3 107,40
ACQUISITION MAINTENANCE DOMAIN	SIR2018-048	28/06/2018	6	2051 2008002	3 107,40
ACQUISITION ET MAINT PROGICIEL	SIR2018-048	28/06/2018	6	2051 2008002	3 107,40
ACQUISITION MAINT PROGICIELS D	SIR2018-048	28/06/2018	6	2051 2008002	3 223,80
KANGOO EX-306-HF	PARC2018-030	29/06/2018	8	2182 2010001	13 244,80
KANGOO EX221NV	PARC2018-031	02/07/2018	8	2182 2010001	13 244,80
KANGOO EX-807-VJ	SIR2018-032	02/07/2018	8	2182 2010001	13 244,80
KANGOO EX-285-HF	PARC2018-033	02/07/2018	8	2182 2010001	13 244,80
CLIP MATERIEL DETECTION GAZ	PARC2018-035	03/07/2018	4	21568	3 600,00
TRIANGLEDE PRE-SIGNALISATION H	PARC2018-034	03/07/2018	8	21568	2 999,95
FENETRES CHARMOILLE	CHARMOILLE-231735	03/07/2018	0	231735	1 107,96
CLOISON GRILLAGEE MONTBELIARD	MONTBELIARD-23131	03/07/2018	0	231312	3 102,00
ARMOIRE ENTRETIEN MATHAY	IMMO2018-024	03/07/2018	5	2184	294,00
BANC EXTERIEUR MORTEAU	IMMO2018-028	13/07/2018	5	2188 200301	377,40
REFRIGERATEUR MORTEAU	IMMO2018-023	13/07/2018	5	2188 200301	223,00
MOBILIER MEDICAL POUR CABINET	IMMO2018-031	13/07/2018	5	2188 200301	286,20
LIAISON PERSONN AUTOROLL V6	PARC2018-036	13/07/2018	5	21568	6 957,60
CASQUES F1 XF M - REF 2291115	PARC2018-037	13/07/2018	5	21568	43 091,92
CHAINES A NEIGE	PARC2018-038	13/07/2018	5	21568	1 382,41
P2 SW TERMINAL SANS ACQUITTEME	SIR2018-049	13/07/2018	8	21578	20 273,82
TABLETTE ANDROID HUAWAI M5 10.	SIR2018-050	13/07/2018	6	2183 2017001	2 970,00
Module MOBILITE	SIR2018-042	13/07/2018	6	2051 2017001	27 600,00
SOLUTION GED AKLABOX	SIR2018-051	13/07/2018	6	2051	31 368,00
TABLE D'EXAMEN PLIANTE	IMMO2018-027	13/07/2018	5	2184	629,00
SEAUX-POMPES	PARC2018-039	13/07/2018	5	21568	1 824,54
SUPPORT DE STOCKAGE FUT	PARC2018-040	13/07/2018	5	21568	341,35
KANGOO LIFE ENERGY DCI 90 5CV	PARC2018-041	13/07/2018	8	2182 2010001	13 244,80
KANGOO EXPRESS GRAND CONFORT D	PARC2018-042	13/07/2018	8	2182 2010001	16 185,30
DETECTEUR RAD ET DOSIMETRES	RAD2018-001	17/07/2018	5	21568	8 348,64
EVOL.CPIR GR COMBE CHATELEU	SIR2018-052	17/07/2018	6	21578	3 126,71
REFRIGERATEUR PHARMACIE DDSIS	IMMO2018-025	17/07/2018	5	2188	217,60
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	IMMO2018-029	17/07/2018	5	2188 200301	1 476,00
EQUIPEMENT KANGOO EX306HF	PARC2018-030	17/07/2018	8	2182 2010001	1 633,22
EQUIPEMENT KANGOO - APCP	PARC2018-031	17/07/2018	8	2182 2010001	1 633,22
EQUIPEMENT KANGOO - APCP	PARC2018-032	17/07/2018	8	2182 2010001	1 633,22
EQUIPEMENT KANGOO EX285HF	PARC2018-033	17/07/2018	8	2182 2010001	1 633,22

A6.1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
SERVEUR STOCKAGE DE DONNEES	SIR2018-057	19/07/2018	4	2183	7 844,35
DEPANNAGES DIVERS ANTENNES	SIR2018-056	20/07/2018	8	21578	2 673,60
ELECTRO-POMPES EPUISEMENT 20M3	PARC2018-045	20/07/2018	5	21568	2 357,94
GROUPE ELECTROGENE PRAMAC 3,5k	PARC2018-044	20/07/2018	5	21568	916,80
OUTILLAGE PLD	PARC2018-043	20/07/2018	5	21568	247,06
DIVERS MOBILIERS DE BUREAUX	IMMO2018-032	20/07/2018	10	2184	641,38
TABLE D'EXAMEN PLIANTE	IMMO2018-030	20/07/2018	5	2184	629,00
INTERFACE CENTAURE ARTEMIS	SIR2018-055	19/07/2018	6	2051	8 537,40
COPIEUR TYPE2 DIRECTION CTA	SIR2018-054	20/07/2018	6	2183	3 523,16
LICENCES MICROSOFT	SIR2018-053	20/07/2018	6	2051	14 377,10
TELESONDE VERSION LONGUE POUR	RAD2018-002	20/07/2018	5	21568	5 713,20
LAMPE DE PLONGEE	PLG2018-010	20/07/2018	5	21568	1 807,20
TOITURE PEDAGOGIQUE PREMIER PL	PREMIER PLATEAU-21	23/07/2018	5	21318 2014001	7 583,76
CUVE A ULTRASON/COUVERCLE	PARC2018-046	24/07/2018	5	21568	4 120,99
MODIF VPI EN VPIP BH225ZJ	PARC2010-159	25/07/2018	9	21561	5 322,00
EXTINCTEURS EAU POUDRE G OUEST	PARC2018-048	26/07/2018	10	21568	2 031,35
EQUIPEMENT KANGOO EX 502 MB	PARC2018-041	27/07/2018	8	2182 2010001	1 633,22
ARMOIRE METALLIQUE 2PORTES	IMMO2018-033	30/07/2018	10	2184 200301	389,89
TV HISENSE ET LG AVEC SUPPORTS	SIR2018-058	30/07/2018	5	2183	2 491,97
PUPIRE ESTER TOUCH MORTEAU	SIR2018-059	31/07/2018	8	2183	4 608,00
RENOUVELLEMENT GESTION VOIE RA	SIR2018-060	31/07/2018	8	21578	17 890,80
Oxymètre de pouls	SSSM2018-012	03/08/2018	5	21568	1 320,00
LAVE LINGE CANDY BESANCON CENT	IMMO2018-034	07/08/2018	5	2188	402,40
BANC EXTERIEUR BESANCON CENTRE	IMMO2018-038	07/08/2018	10	2184	502,80
DIVERS MOBILIERS DE BUREAUX	IMMO2018-035	07/08/2018	5	2184	1 592,28
CLE CHOC TITANIUM 3	PARC2018-049	08/08/2018	5	21568	1 726,49
ARMOIRE A BALAI	IMMO2018-037	08/08/2018	10	2184	371,50
MOBILIER MEDICAL POUR CABINET	IMMO2018-036	08/08/2018	5	2188 200301	1 920,00
CRIC HYDRAULIQUE MONTBELIARD	PARC2018-050	09/08/2018	5	21568	1 440,00
3DIVISIONS A VOLANTS	PARC2018-051	09/08/2018	5	21568	652,49
MATERIEL GRIMP	GRIMP2018-002	09/08/2018	5	21568	3 343,92
VANNE 3 VOIES CAMION DN 100 G	LOG2005-087	09/08/2018	3	21561	1 680,00
VANNE 3 VOIES CAMI	PARC2009-069	09/08/2018	7	21561	1 680,00
VANNE 3 VOIES CAMI	PARC2008-025	09/08/2018	6	21561	1 680,00
ANTENNES BROADBAND GROUNDPLANE	SIR2018-062	09/08/2018	8	21578	3 648,00
BUNDLE STOCK PC DE BUREAU LENO	SIR2018-061	09/08/2018	6	2183	38 944,30
ECRANS AOC E2470SWH 24IN	SIR2018-063	09/08/2018	6	2183	4 667,23
POSTE TELEPHONIQUE PREMIUM	SIR2018-064	10/08/2018	8	2183	4 656,00
RAYONNAGES ARCHIVES MARCHAUX	IMMO2018-044	27/08/2018	5	2184	128,14
ETABLI/CAISSON BESANCON EST	IMMO2018-043	27/08/2018	5	2184	1 354,35
MOBILIER MAICHE	IMMO2018-042	27/08/2018	10	2184	909,95
MOBILIER L'ISLE SUR LE DOUBS	IMMO2018-041	27/08/2018	5	2184	490,35
CHASSIS RT C380 EY-767-LW	PARC2018-053	27/08/2018	18	21561 2010001	152 514,94
LAMPE F1 XPS LED POUR CASQUE T	PARC2018-052	27/08/2018	5	21568	4 990,15
MOBILIERS D ATELIER MONTBELIAR	IMMO2018-045	29/08/2018	10	2184	1 709,91
DIVERS MOBILIERS BUREAUX	IMMO2018-046	29/08/2018	10	2184	1 032,04
MOBILIER GPT EST	IMMO2018-049	31/08/2018	10	2184	1 206,59
MATERIEL ECLAIRAGE	PARC2018-054	07/09/2018	5	21568	8 919,83
PLATEFORME ROULANTE MT D'OR	IMMO2018-050	07/09/2018	5	2188	538,80
MULTICASIER 2PORTES/COLONNES	IMMO2018-040	10/09/2018	10	2184	639,76
REFRIGERATEUR 1 PORTE MAMIROLL	IMMO2018-051	10/09/2018	5	2188	464,70
FOUR ELECTRIQUE WHIRPOOL	IMMO2018-047	10/09/2018	5	2188	405,00
TABLE DE CUISSON INDUCTION CAN	IMMO2018-047	10/09/2018	5	2188	295,00

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
DIVERS MOBILIERS DE BUREAU	IMMO2018-048	14/09/2018	5	2184	825,42
Divers mobiliers de bureaux	IMMO2018-039	14/09/2018	5	2184	4 556,94
CHAUSSURES INCENDIE	PARC2018-055	17/09/2018	5	21568	21 139,60
PALAN MANUEL A CHAINE CMU 2T	PARC2018-056	20/09/2018	5	21568	404,64
LIGNE GUIDE IGNIFUGÉE EN SAC	PARC2018-057	20/09/2018	8	21568	12 301,92
PRESTATION MISE EN OEUVRE WEBS	SIR2018-065	20/09/2018	6	2051	1 224,00
PROGICIEL YOURCEGID SECTEUR PU	SIR2018-065	20/09/2018	6	2051	4 680,00
CLES DE DERIVATION POLARIS	PARC2018-059	21/09/2018	8	21568	1 195,24
CHAISE PLIANTE	IMMO2018-051	21/09/2018	5	2184	208,61
CORDE DYNAMIQUE	PARC2018-058	21/09/2018	5	21568	183,60
TERMINAUX IRIDIUM	SIR2018-066	24/09/2018	8	21578	3 946,94
FUJITSU RX240 M4 8X 2.5'	SIR2018-067	24/09/2018	4	2183	8 820,00
ZYXEL LTE-7460-ROUTEUR HOMESPO	SIR2018-068	24/09/2018	6	2183	567,46
Tablettes SIS prototype	SIR2018-069	24/09/2018	6	2183 2017001	1 345,96
MAINTENANCE PROGICIEL	SIR2018-065	19/09/2018	6	2051	1 404,00
AMENAGT RESEAU 10 BARS LOCAL	PARC2018-061	25/09/2018	5	21568	1 712,20
RAMEURS VERTICAUX SKIERG	FORM2018-004	25/09/2018	5	21578	4 744,98
BACS RANGEMENT ET CHARIOT	PARC2018-061	04/10/2018	5	21568	2 940,60
MODIFICATION GILLEY	GILLEY-231312	08/10/2018	0	231312	2 107,33
OPTION ARTEMIS LICENCE CODY	SIR2017-071	12/10/2018	6	2051	20 042,40
MODULE INFORMATIONS HORS SDIS	SIR2018-042	12/10/2018	6	2051 2017001	3 914,40
MODULE INFORMATIONS HORS SDIS	SIR2018-042	12/10/2018	6	2051 2017001	29 400,00
VIDEOPROJECTEUR SONY WXGA	SIR2018-070	12/10/2018	5	2183	630,00
ACQUISITION MAINTENANCE PROGIC	SIR2018-048	12/10/2018	6	2051 2008002	15 537,00
REGULATEUR B1203PL	PARC2011-008	12/10/2018	9	2182	567,60
MATERIEL MEDICAL	SSSM2018-013	12/10/2018	5	21568	3 791,04
CHANDELLES PL 12 TONNES	PARC2018-063	12/10/2018	5	21568	420,00
OUTILLAGE COMPRESSEUR ST.GONFL	PARC2018-062	12/10/2018	5	21568	1 200,54
PC PORTABLE HP PROBOOK 650 G4	SIR2018-073	12/10/2018	6	2183	8 936,75
SUPPORTS RECEPTEUR BIP	SIR2018-072	12/10/2018	6	21578	451,20
AMPLI HF TITAN 85	SIR2018-071	12/10/2018	5	21578	7 236,00
TROUSSE REPARTITION VICTIMES C	SD2018-004	15/10/2018	5	21568	2 286,00
VEEAM-ANNUAL BASIC MAINTENANCE	SIR2018-075	15/10/2018	6	2051	9 697,10
ECRAN LG 34UM68-P	SIR2018-074	15/10/2018	6	2183	468,00
MULTICASIER ET ARMOIRE AMANCE	IMMO2018-052	15/10/2018	10	2184 200301	2 362,23
MOBILIER ORCHAMPS VENNES	IMMO2018-053	15/10/2018	10	2184 200301	573,47
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 3EME TR	PARC2015-055	15/10/2018	5	21568	4 228,00
COMPRESSEUR PNEUMATIQUE	PARC2018-065	17/10/2018	5	21568	2 208,00
PAIRE DE CHANDELLES DL	PARC2018-064	17/10/2018	1	21568	364,80
REGLOPHARE FOG FAELUX.300-G	PARC2018-066	17/10/2018	5	21568	4 680,00
DIADEME LOGICIEL MEDICAL	SIR2018-079	19/10/2018	6	2051	19 605,90
KIT CLAVIER SOURIS MICROSOFT D	SIR2018-076	19/10/2018	6	2183	626,40
SWITCH CISCO CATALYST ROUTEUR	SIR2018-077	19/10/2018	4	2183	41 244,00
MODULE MOBILITE NOMADISME	SIR2018-042	19/10/2018	6	2051 2017001	55 200,00
MODULE ORDRE DE DEPART SMARTEM	SIR2018-078	19/10/2018	6	2051	27 360,00
CAISSE TRANSPORT CHIEN	PARC2018-067	22/10/2018	5	21568	499,60
LOT SAUVETAGE PROTECTION LSPCC	PARC2018-072	22/10/2018	5	21568	4 672,45
LOT CAMERA THERMIQUE	PARC2018-069	22/10/2018	5	21568	23 688,00
COUSSIN DE LEVAGE 38 TONNES	PARC2018-070	22/10/2018	10	21568	1 072,54
BATEAU DE RECONNAISSANCE F650	PARC2018-071	22/10/2018	10	2182 2010001	93 670,18
CHARIOTS POUR BLOCS TIROIRS	PARC2018-074	22/10/2018	5	21568	1 411,34
OUTILS OUVERTURE DE PORTE	PARC2018-073	22/10/2018	8	21568	3 599,64
TOITURE PREMIER PLATEAU	PREMIER PLATEAU-21	23/10/2018	5	21318 2014001	5 120,41

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
CASQUES F2 XTREM	PARC2018-075	23/10/2018	5	21568	779,34
CAISSE A OUTILS FORMATION	PARC2018-076	23/10/2018	5	21568	226,80
COUSSIN DE LEVAGE PNEUMATIQUE	PARC2018-077	24/10/2018	5	21568	2 389,24
COUSSIN DE LEVAGE PNEUMATIQUE	SD2018-005	24/10/2018	5	21568	4 798,66
CHEVALETS DE CONFERENCE TABLE	IMMO2018-054	24/10/2018	5	2184	785,73
Vestiaire pompier + armoire à	IMMO2018-055	24/10/2018	10	2184	1 395,28
MOBICONTROL - PERPETUAL LICENS	SIR2018-080	26/10/2018	6	2051	7 778,40
LAMPES DE CASQUES XPS LED	PARC2018-078	29/10/2018	5	21568	4 990,15
CAUTION LOGT DIRECTEUR ADJOINT	CAUTION DIRECTEUR	05/11/2018	0	275	979,00
MARCHEPIED 3 MARCHES	PARC2018-082	08/11/2018	5	21568	196,56
EQUIPEMENT CDHR	PARC2018-081	08/11/2018	18	21561 2010001	35 076,00
EQUIPEMENT CDHR	PARC2018-081	08/11/2018	18	21561 2010001	5 580,00
EQUIPEMENT CDHR	PARC2018-081	08/11/2018	18	21561 2010001	10 188,00
EXTINCTEURS RESERVE PLD	PARC2018-080	08/11/2018	10	21568	224,88
BIGBOX FERMES	PARC2018-079	08/11/2018	5	21568	1 506,24
SERVEUR DE TEMPS AVEC HORLOGE	SIR2018-081	08/11/2018	4	21578	4 278,00
VESTIAIRE PLONGEUR B EST	IMMO2018-058	09/11/2018	10	2184	2 400,00
MOBILIER BUREAU AMANCEY	IMMO2018-056	09/11/2018	10	2184 200301	842,60
MOBILIER DE BUREAU DIRECTION	IMMO2018-057	09/11/2018	10	2184	2 509,55
PORTIQUE BESANCON EST	IMMO2018-059	09/11/2018	5	2188	936,00
ASPIRATEUR DE MUCOSITE ELECTRI	SSSM2018-014	09/11/2018	5	21568	7 551,08
IMMOBILISATEUR TETE UNIVERSEL	SSSM2018-015	09/11/2018	5	21568	436,64
PACK GPS GARMIN CYNO	SD2018-006	09/11/2018	5	21568	769,42
EVOLUTION MSG ATTENTE 18/112	SIR2018-082	09/11/2018	8	21578	580,50
PONT ELEVATEUR PL 2 X 13 T	ATELIER DEPART-2313	12/11/2018	0	231312 200301	8 400,00
DSA CR2	SSSM2018-016	14/11/2018	7	21568	1 536,00
DSA CR2	SSSM2018-016	14/11/2018	7	21568	3 073,20
RECOND CHASSIS VSRM 6788 ZQ	PARC2008-040	14/11/2018	6	21561	3 298,45
COMPRESSEUR AIR RESPIRABLE	PARC2018-083	14/11/2018	16	21568	39 288,00
ESSIEU ALKO SUR REMORQUE	1525BIS	14/11/2018	1	2182	1 416,00
FORMATION GEOCONCEPT WEB STAND	SIR2018-083	15/11/2018	6	2051	4 608,00
MANNEQUIN SECOURISME BABY + SK	FORM2018-005	16/11/2018	5	21578	3 920,40
ENROULEUR AUTOROLL V6	PARC2018-085	21/11/2018	5	21568	3 478,80
DECOUPEUSE THERMIQUE HUSQVARNA	PARC2018-084	21/11/2018	8	21568	2 631,60
LOT OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	PARC2018-086	21/11/2018	5	21568	1 967,66
SCIE A RUBAN 349V PROMAC	PARC2018-087	21/11/2018	5	21568	474,01
TOURET A BANDE PROMAC	PARC2018-088	21/11/2018	5	21568	598,80
ETAU SUR TABLE CROISEE	PARC2018-089	21/11/2018	5	21568	300,00
SCIE FRAISE SY315 PROMAC	PARC2018-090	21/11/2018	5	21568	2 748,00
PERCEUSE A COLONNE 8X834V PROM	PARC2018-091	21/11/2018	5	21568	4 332,00
CASIER DE STOCKAGE	SIR2018-085	26/11/2018	4	21578	791,76
LOGICIEL SONDE IP	SIR2018-084	26/11/2018	4	2051	11 969,28
ANALYSEUR COMPO CORPORELE	SSSM2018-017	28/11/2018	5	21568	390,96
CAISSES A OUTILS	PARC2018-093	28/11/2018	8	21568	1 086,36
AMENAGEMENT VLCG EY-655-KA	PARC2018-042	28/11/2018	8	2182 2010001	15 789,60
PATERES LOCAL PLG BES.EST	IMMO2018-060	28/11/2018	5	2184	900,00
BOTTES INCENDIE	PARC2018-092	28/11/2018	5	21568	2 104,20
ARRACHE PORTE HTS 90 (Complet)	PARC2018-094	29/11/2018	5	21568	5 687,14
PROJECTEUR A MAIN 4DC/A ATEX	PARC2018-095	29/11/2018	5	21568	2 433,60
CHASSIS CDHR FB 826 ZK	PARC2018-081	29/11/2018	18	21561 2010001	79 080,00
RAYONNAGES ARCHIVES HERIMONCOU	IMMO2018061	03/12/2018	5	2184	274,69
CHASSIS PORTEUR VSO	PARC2018-096	03/12/2018	18	21561 2010001	76 409,27
CARTE ETHERNET	SIR2018-090	03/12/2018	6	2183	648,00

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
RENOUVELLEMENT PC ARTEMIS	SIR2018-089	03/12/2018	6	2183	2 327,12
AMENAGEMENT SALLE 107 SIR	SIR2018-088	03/12/2018	6	21578	9 233,66
AMENAGEMENT BOUSSIERES EN CPIR	SIR2018-087	03/12/2018	6	21578	5 516,42
PROGICIEL CR+POINT EAU	SIR2018-086	03/12/2018	6	2051 2017001	543,00
PROGICIEL CR+POINT EAU	SIR2018-086	03/12/2018	6	2051 2017001	4 416,00
PROGICIEL CR+POINT EAU	SIR2018-086	03/12/2018	6	2051 2017001	660,00
SYSTEME D'ECLAIRAGE	SD2018-008	03/12/2018	5	21568	594,00
DETECTEUR DE MOUVEMENT	SD2018-007	03/12/2018	5	21568	300,00
DETECTEUR DE MOUVEMENT GUARDAN	SD2018-007	03/12/2018	5	21568	4 981,20
TRESSSES GRIMP	GRIMP2018-003	03/12/2018	5	21568	120,12
TRESSSES GRIMP	GRIMP2018-003	03/12/2018	5	21568	720,72
RAMEURS ET VELOS	FORM2018-006	04/12/2018	5	21578	13 039,48
CENDRIER POUBELLE MORTEAU	IMMO2018-062	06/12/2018	5	2188 200301	418,80
ACCESSIBILITE PMR PONTARLIER	PONTARLIER-231312	06/12/2018	0	231312	444,00
ACHAT CS MOUTHE + FRAIS NOTAIR	MOUTHE-2132	07/12/2018	25	2132	190 000,00
MODIF VPI EN VPIP BH-181-ZJ	PARC2010-157	10/12/2018	9	21561	5 322,00
COPIEUR BOUSSIERES	SIR2018-091	10/12/2018	6	2183	1 898,10
SURVESTES GRIMP	GRIMP2018-004	10/12/2018	5	21568	5 950,80
VESTES GRIMP	GRIMP2018-004	10/12/2018	5	21568	2 711,70
MOTEUR BATEAU MERCURY	PARC2018-097	10/12/2018	10	21568	8 405,00
SENTINELLE GASALERT CLIP CO	PARC2018-098	11/12/2018	4	21568	1 944,00
POMPE CCR 2795XW25	2001-75/76/77	11/12/2018	1	21561	8 386,80
MAT TELESCOPIQUE 6189WP25	1593	11/12/2018	1	21561	1 694,40
COMPRESSEUR PONTARLIER	PARC2018-107	11/12/2018	16	21568	39 288,00
JEU DE MORS DE SERTISSAGE D 66	PARC2018-106	11/12/2018	5	21568	222,00
LIAISON PERSONNELLE AUTOROLL V	PARC2018-105	11/12/2018	5	21568	3 478,80
EXTINCTEUR POUDRE ABC 9 kg	PARC2018-104	11/12/2018	10	21568	1 733,82
EXTINCTEURS GPT EST	PARC2018-103	11/12/2018	10	21568	1 327,32
CORDES DE SECURITE	PARC2018-102	11/12/2018	8	21568	800,64
EQUIPEMENT 2018 FB-272-WE	PARC2018-101	11/12/2018	8	2182 2010001	844,39
EQUIPEMENT 308 FB-624-TX	PARC2018-100	11/12/2018	8	2182 2010001	1 043,34
VL 308 FB-624-TX	PARC2018-100	11/12/2018	8	2182 2010001	21 542,15
EQUIPEMENT 208 FB-243-WE	PARC2018-099	11/12/2018	8	2182 2010001	844,39
208 FB-243-WE	PARC2018-099	11/12/2018	8	2182 2010001	11 526,16
CONTAMINAMETRE RDS80	RAD2018-033	11/12/2018	5	21568	2 016,00
ANALYSEUR ANALOX	PLG2018-011	11/12/2018	5	21568	315,00
HORLOGES SALES 107 ET 303	SIR2018-092	11/12/2018	5	21578	1 153,75
VSAV MASTER FB-793-YB	PARC2018-109	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
VSAV MASTER FB-997-YZ	PARC2018-110	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
VSAV MASTER FB-190-ZA	PARC2018-111	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
VSAV MASTER FB-370-ZA	PARC2018-112	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
VSAV MASTER FB-795-ZA	PARC2018-113	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
VSAV MASTER FB-446-YZ	PARC2018-108	12/12/2018	10	21561 2010001	92 696,52
SACS POUR ATTELLES DEPRESSIBLE	SSSM2018-018	12/12/2018	5	21568	354,00
ENSEMBLE DETECTION PORTATIF CO	CMIC2018-001	14/12/2018	5	21568	16 680,00
MISE EN LIGNE FAISCEAUX HERTZI	SIR2018-093	14/12/2018	8	2183 200301	13 256,71
RENOUVELLEMENT PC ARTEMIS CTA	SIR2018-089	14/12/2018	6	2183	43 319,99
LICENCE OPEN GOUV	SIR2018-094	14/12/2018	6	2051	8 932,45
LICENCE OPEN GOUV	SIR2018-094	14/12/2018	6	2051	7 631,73
TABEAU MAGNETIQUE DIRECTION	IMMO2018-063	14/12/2018	5	2184	470,29
SURFUT 360 L POLYETHYLENE AVEC	CMIC2018-002	14/12/2018	5	21568	913,68
CASQUES F1	PARC2018-114	14/12/2018	5	21568	39 829,57
LAMPE F1	PARC2018-115	14/12/2018	5	21568	1 352,29

A6.1

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R3313-17 du CGCT) - ENTREES

DESIGNATION DU BIEN	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEMENT	COMPTE	VALEUR NETTE
MOBILIER CTA CODIS	IMMO2018-064	17/12/2018	0	2184	111 844,80
FPT INTER-URBAIN FC-727-KJ	PARC2018-116	17/12/2018	18	21561 2010001	277 926,98
FPT INTER-URBAIN FC-553-KJ	PARC2018-117	17/12/2018	18	21561 2010001	277 926,98
FPT INTER-URBAIN FC-319-KJ	PARC2018-118	17/12/2018	18	21561 2010001	279 455,10
PEUGEOT 208 ACTIVE FB-272-WE	PARC2018-101	17/12/2018	8	2182 2010001	11 526,16
TUYAU REFOULE + ASPIRATION	PARC2018-119	18/12/2018	5	21568	614,45
PEUGEOT 208 - FB 271 WE	PARC2018-121	18/12/2018	8	2182 2010001	11 733,40
PEUGEOT 208 - FB 287 WE	PARC2018-120	18/12/2018	8	2182 2010001	11 526,16
TRANSFILTRE GROUPE FILTRATION	PARC2018-128	19/12/2018	5	21568	1 680,00
SIEGE VEHICULE 9015 WY 25	1936	19/12/2018	1	21561	1 270,80
SCIE SABRE COMPACTE M18 FHZ-50	PARC2018-122	19/12/2018	5	21568	2 268,00
SCIE SABRE FUEL 18V 12AH M18FS	PARC2018-123	19/12/2018	5	21568	3 960,00
CLOUEUR FUEL 18V 15GAUGE SS BA	PARC2018-124	19/12/2018	5	21568	2 347,20
MEULEUSE M18FLAG230XPDB-121C	PARC2018-125	19/12/2018	5	21568	2 016,00
KIT M18 NRJ-503 (3 BATT 18V6AH	PARC2018-126	19/12/2018	5	21568	842,40
BATTERIE M18 12AH	PARC2018-127	19/12/2018	5	21568	756,00
PEUGEOT 208 ACTIVE FB-293-WE	PARC2018-129	19/12/2018	8	2182 2010001	11 733,40
MACHINE A RELIER	PARC2018-131	21/12/2018	5	21568	313,64
PLASTIFIEUSE NEPTUNE	PARC2018-130	21/12/2018	5	21568	264,44
PARKAS POMPIERS HAUTE VISIBILI	PARC2018-132	21/12/2018	5	21568	5 610,00
Total					4 643 492,88

A6.2

IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.1424-32 par renvoi de l'article R.3313-17 du CGCT) - SORTIES			

Date	Libellé	tiers	Valeur vente
18/01/2018	Cession (stade CE 2, immo n° 5230) au 18/01/18: IV	3006462 SDIS DU TARN	5 300,00
22/01/2018	Cession (stade CE 3, immo n° 643) au 19/01/18: 406	3006753 DIRECT TP	1 200,00
22/01/2018	Cession (stade CE 4, immo n° 431) au 22/01/18: VEH	3006477 MC2R	4 100,00
01/02/2018	Cession (stade CE 5, immo n° 999) au 30/01/18: PEU	3006761 TAGAUX BERNARD	1 764,00
07/02/2018	Cession (stade CE 6, immo n° 195) au 05/02/18: CMF	3006766 DS AUTOMOBILES	3 150,00
12/02/2018	Cession (stade CE 7, immo n° 642) au 09/02/18: PEU	3006769 CHEVALLEY PATRICE	1 157,00
06/03/2018	Cession (stade CE 8, immo n° 418) au 28/02/18: VTU	3006775 CASTELLETTI ALEXANDRA	2 845,50
06/03/2018	Cession (stade CE 9, immo n° 2094) au 28/02/18: AM	3006493 VIRON EMMANUEL	2 310,00
09/03/2018	Cession (stade CE 10, immo n° 5220) au 07/03/18: V	3006777 DAREY DENIS	1 750,00
09/03/2018	Cession (stade CE 11, immo n° 1995) au 07/03/18: C	3006778 CHAMPFO AUTO	1 750,00
09/03/2018	Cession (stade CE 12, immo n° 1491) au 08/03/18: C	3006778 CHAMPFO AUTO	1 500,00
13/03/2018	Cession (stade CE 16, immo n° 630) au 12/03/18: KA	1122020 VIEY REMI	2 100,00
13/03/2018	Cession (stade CE 15, immo n° 3477) au 09/03/18: P	3006785 ATHOR ASSISTANCE	2 818,82
26/03/2018	Cession (stade CE 17, immo n° 5215) au 12/03/18: P	3006463 DERELEC STE	8 864,82
29/03/2018	Cession (stade CE 13, immo n° 5221) au 09/03/18: V	3006780 DHULST GARAGE	1 365,00
29/03/2018	Cession (stade CE 14, immo n° 632) au 09/03/18: KA	3006780 DHULST GARAGE	1 365,00
10/04/2018	Cession (stade CE 18, immo n° 5218) au 04/04/18: V	3006807 MAIRIE DE FRESNE SAINT MAMES	1 700,00
04/07/2018	Cession (stade CE 20, immo n° 2813) au 04/07/18: M	3006883 MCMS SARL	935,00
04/07/2018	Cession (stade CE 21, immo n° 2885) au 04/07/18: P	3006882 VERNEY FILS	1 890,00
12/09/2018	Cession (stade CE 23, immo n° 2993) au 10/09/18: V	3006924 MK AUTOS	840,00
12/09/2018	Cession (stade CE 22, immo n° 1228) au 10/09/18: V	3006923 DBG AUTO	1 600,00
19/09/2018	Cession (stade CE 24, immo n° 504) au 18/09/18: VS	3006935 OLYMPE AUTOMOBILE	2 896,00
19/09/2018	Cession (stade CE 25, immo n° 5223) au 18/09/18: V	3006812 GUIDE AUTO MOTO	350,00
22/10/2018	Cession (stade CE 26, immo n° 3052) au 19/10/18: C	3001571 JAQU'AUTO	515,00
03/12/2018	Cession (stade CE 27, immo n° 639) au 29/11/18: VE	3007004 MAIRIE DE MAILLEY ET CHAZELOT	958,00
Total			55 024,14

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A6.3

Pour mémoire	Crédits ouverts
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00

Produit des cessions	Réalisations
Compte 775 Produits des cessions d'immobilisations	55 024,14
Compte 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

III – ANNEXES
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT
SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	Numéro SIREN de l'organisme	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)				
Autres organismes de regroupement				

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Numéro SIREN de l'association ou de la fondation bénéficiaire	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT						
6574	UDSP	Subv fonctionnement	337 939 136	UDSP	Association	34 000,00 €
6574	SSF 25	Subv fonctionnement		SSF 25	Association	9 500,00 €
6574	ADJSP	Subv fonctionnement	N° de déclaration 251014752	ADJSP	Association	24 000,00 €
6574	Batterie fanfare	Subv fonctionnement	494 524 697	Batterie fanfare	Association	1 000,00 €
6474	COS	Subv fonctionnement	481 636 298	COS	Association	594 745,00 €

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière					

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES		AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							IV
AUTORISATION DE PROGRAMME*		SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							B6
Numéro	Libellé	Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées dans annuées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant financier (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2	Groupement Est	430 000,00	0,00	423 734,85	0,00	0,00	423 734,85	0,00	423 734,85
5	Besançon EST	8 138 200,00	0,00	1 054 596,00	0,00	0,00	1 064 596,00	8 509,94	1 056 086,06
10	Morteau	3 805 500,00	0,00	1 409 643,00	0,00	0,00	1 409 643,00	1 054 291,72	355 351,28
11	Mont d'Or	2 129 400,00	0,00	401 548,00	0,00	0,00	401 548,00	0,00	401 548,00
14	Besançon Briard	16 153 600,00	0,00	586 572,00	0,00	0,00	586 572,00	0,00	586 572,00
22	Outils de gestion	850 000,00	0,00	155 026,00	0,00	0,00	155 026,00	53 563,00	101 443,00
34	Véhicules	14 715 396,00	0,00	3 221 950,96	0,00	0,00	3 221 950,96	2 260 842,20	961 108,76
31	Centre logistique	2 506 000,00	0,00	233 518,00	0,00	0,00	233 518,00	522,00	232 996,00
32	Virtualisation poste info	220 957,00	0,00	8 293,00	0,00	0,00	8 293,00	0,00	8 293,00
33	Orchamps Vennes	1 757 000,00	0,00	145 155,00	0,00	0,00	145 155,00	7 306,64	137 848,36
35	Amancey	1 664 000,00	0,00	102 824,00	0,00	0,00	102 824,00	28 395,58	74 428,42
36	Outils pédagogiques	1 080 899,00	0,00	410 358,56	0,00	0,00	410 358,56	21 688,65	388 689,71
37	Menacey	1 393 200,00	0,00	1 393 900,00	0,00	0,00	1 393 900,00	66 190,88	1 317 709,12
38	Mobilité et nomadisme numériques	545 500,00	0,00	528 736,60	0,00	0,00	528 736,60	248 486,55	280 250,05
39	Atelier départemental	1 666 000,00	0,00	1 570 539,00	0,00	0,00	1 570 539,00	738 162,31	832 376,69
40	La Fuvelle	964 000,00	0,00	964 000,00	0,00	0,00	964 000,00	6 300,00	957 700,00
41	Mouthé	990 200,00	0,00	988 424,00	0,00	0,00	988 424,00	4 980,00	983 444,00
42	Saint Hippolyte	0,00	1 061 700,00	0,00	1 061 700,00	0,00	1 061 700,00	2 310,00	1 059 390,00
43	Pierrefontaine Les Varans	0,00	818 200,00	0,00	818 200,00	0,00	818 200,00	7 111,20	811 088,80
TOTAL		59 009 852,00	1 879 900,00	13 598 818,97	1 879 900,00	0,00	15 478 718,97	4 508 660,87	10 970 058,10

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(5) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

IV - ANNEXES		IV							
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		B7							
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT									
Numéro	Libellé	Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisé au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
2	Groupement Est	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00
5	Besançon EST	54 000,00	0,00	8 004,00	0,00	0,00	8 004,00	0,00	8 004,00
10	Morteau	24 800,00	0,00	8 423,75	0,00	0,00	8 423,75	0,00	8 423,75
11	Mont d'Or	15 650,00	0,00	1 403,00	0,00	0,00	1 403,00	0,00	1 403,00
31	Centre logistique	20 500,00	0,00	4 612,00	0,00	0,00	4 612,00	0,00	4 612,00
33	Orchamps Vennes	12 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	793,82	3 206,18
35	Aimancey	12 400,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	571,85	3 628,15
37	Moncey	6 600,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
39	Atelier départemental	16 700,00	0,00	16 700,00	0,00	0,00	16 700,00	12 353,89	4 346,11
40	La fuvelle	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
41	Mouthé	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
42	Saint Hippolyte	0,00	18 100,00	0,00	18 100,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00
43	Pierrefontaine les varais	0,00	16 800,00	0,00	16 800,00	16 800,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		187 750,00	34 900,00	79 042,75	34 900,00	34 900,00	79 042,75	13 719,56	65 323,19

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

IV - ANNEXE		IV				
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018			CI			
CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EFT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
GRADES OU EMPLOIS (1)						
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	2,0	0,0	2,0	1,8	0,0	1,8
Directeur général des services						
Directeur départemental des services d'incendie et de secours de catégorie B	1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de catégorie B	1,0		1,0	0,8		0,8
Directeur général Adjoint des services						
Directeur général des services techniques						
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53						
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	67,9	1,0	69,0	65,4	0,1	63,5
Attachés territoriaux	10,0		10,0	10,5		10,5
Rédacteurs territoriaux	24,0		24,0	20,4		20,4
Adjoints administratifs	33,0	1,0	34,0	32,5	0,1	32,6
FILIERE TECHNIQUE (c)	34,0	0,5	34,5	30,5	4,4	34,9
Ingénieurs territoriaux	5,0		5,0	4,6	0,4	5,0
Techniciens territoriaux	9,0		9,0	5,9	2,0	7,9
Agents de maîtrise	9,0		9,0	8,0	1,0	9,0
Adjoints techniques	11,0	0,5	11,5	12,0	1,0	13,0
FILIERE SOCIALE (d)						
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)						
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)						
FILIERE SPORTIVE (g)						
FILIERE CULTURELLE (h)						
FILIERE ANIMATION (i)						
FILIERE POLICE (j)						

IV - ANNEXE
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)		393,0	0,0	393,0	381,1	5,0	386,1
Colonel	A	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Lieutenants-colonels	A	6,0	6,0	6,0	5,9		5,9
Commandants	A	14,0	14,0	14,0	14,0		14,0
Capitaines	A	14,0	14,0	14,0	15,3		15,3
Lieutenants hors classe	B	2,0	2,0	2,0	2,1		2,1
Lieutenants 1ère classe	B	31,0	31,0	31,0	28,1		28,1
Lieutenants 2e classe	B	10,0	10,0	10,0	8,3		8,3
Adjoints	C	103,0	103,0	103,0	100,9		100,9
Sergents	C	99,0	99,0	99,0	100,5		100,5
Caporaux-chef	C	46,0	46,0	46,0	44,6		44,6
Caporaux Sapeurs	C	60,0	60,0	60,0	56,7	3,4	60,1
Médecins de classe exceptionnelle	A	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Médecins hors classe	A	2,0	2,0	2,0	0,4	1,6	2,0
Médecins de classe normale	A	1,0	1,0	1,0	0,0		0,0
Pharmaciens hors classe	A	1,0	1,0	1,0	1,0		1,0
Pharmaciens de classe normale	A	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Cadres de santé de 1ère classe	A	1,0	1,0	1,0	0,2		0,2
Cadres de santé de 2e classe	A	0,0	0,0	0,0	0,8		0,8
Infirmiers hors classe	B	1,0	1,0	1,0	1,0		1,0
Infirmiers de classe supérieure	B	1,0	1,0	1,0	1,0		1,0
Infirmiers de classe normale	B	1,0	1,0	1,0	0,3		0,3
EMPLOIS NON CITES (4) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + b + e + f + g + h + i + j + k + l)		496,0	1,5	497,5	476,8	9,5	486,3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/NIT/05/00102/C du 23 mars 1995 ;
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'Assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temp plein annuel (ETPA). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quantité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPA = Effectifs physiques * quantité de temps de travail * période d'activité dans l'année.
 Exemple : un agent à temps plein (quantité de travail = 100%) présent sous l'année correspond à 1 ETPA ; un agent à temps partiel à 80% (quantité de travail = 80%) présent partiel à 80% (quantité de travail = 80%) présent partiel à 80% correspond à 0,8 ETPA ; un agent à temps partiel à 80% (quantité de travail = 80%) présent partiel à 80% correspond à 0,4 ETPA (0,8 * 0,5 = 0,4).
 (5) Par exemple : emplois des missions ne correspondant pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" révisés par l'article 139 bis de la loi n°84-59 du 26 janvier 1984, etc.

IV – ANNEXE
IV
CI

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (6) IB	Euros		
secrétaire-assistante de gestion	C	ADM	351		3-2	CDD
chef du service systèmes d'information géographique	A	TECH	434		3-3-2	CDD
technicien informatique	B	TECH	366		3-2	CDD
technicien informatique	B	TECH	373		3-2	CDD
chef d'atelier mécanique	C	TECH	583		3-3-1	CDI
adjoint technique	C	TECH	347		3-1	CDD
infectieux de groupement	A	SPP	971		3-1-2	CDD
équipier de sapeur-pompier professionnel	C	SPP	347		3-1	CDD
équipier de sapeur-pompier professionnel	C	SPP	351		3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référer à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Mois du contrat (loi de 26 janvier 1984, modifiée)

3-a : article 3, 1ère alinéa : recrutement temporaire d'adhésifs

3-b : article 3, 2ème alinéa : recrutement temporaire d'adhésifs

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrats à durée indéterminée obligatoirement proposés à un agent contractuel

38 : article 38 *renvoies hors catégorie* catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD) et faire précéder d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

la population moyenne est inférieure à ce seuil. Lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50%.

Les contrats particuliers doivent être labellisés " A / autres " et faire l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

SDIS 25
SDIS 25 - M61
Compte administratif Exercice 2018

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	

La Présidente du conseil d'administration
du SDIS

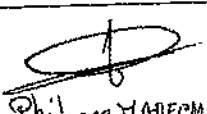
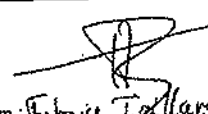
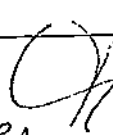
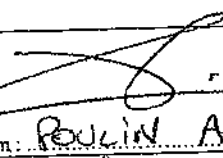
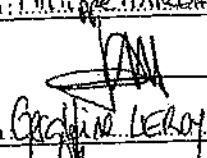
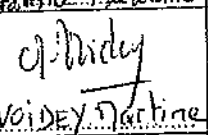
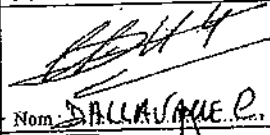
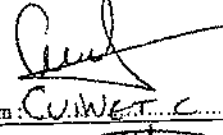
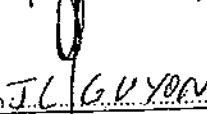
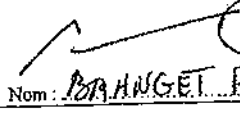
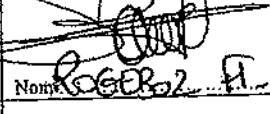
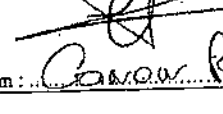

Christine BOUQUIN

Nombre de membres en exercice..... 20
 Nombre de membres présents..... 12
 Nombre de suffrages exprimés..... 12
 VOTES : Pour..... 12
 Contre..... 0
 Abstentions..... 0

Date de convocation : 03/06/2019

Présenté par la Présidente
 A. Beaunson..... le 20/06/2019
 La Présidente,
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session..... le 20 juin 2019
 A. Beaunson....., le 20/06/2019

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : Philippe MARECHAL	 Nom : Fabrice TALLARD	 Nom : Blaise COTTE	 Nom : POULIN A.
 Nom : Corinne LEROY	 Nom : VOIDEY Martine	 Nom : DALLAVALLE E.	 Nom : CUINET C.
 Nom : J.L. GUYON	 Nom : BRANGET F.	 Nom : ROGER A.	 Nom : CAMOU
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .../.../...

A....., le .../.../...

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

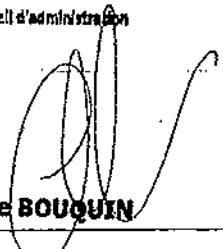

- Nom (et n° INSEE) : SDIS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la clairière
- Tel : 03 81 85 36 07 Courriel : julie.faivre@sdis25.fr

Document budgétaire concerné (cocher) :

- Budget principal** Budget CCAS/CIAS
- Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	COMPTE ADMINISTRATIF (CA) <i>(CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'approbation – art. L1612-13 du CGCT)</i>	
		➤	
X	1	➤	La maquette du CA (joindre les <u>annexes obligatoires</u> listées page 22)
X	1	➤	L'extrait du compte de gestion, sous Hélios : <u>uniquement</u> les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes"
X	1	➤	L'état détaillé des RAR en dépenses et en recettes signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
X	2	➤	La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le CA
X	2	➤	La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du CA est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires. Si **3 500 habitants et plus**, **joindre** à la maquette, **la note de présentation brève et synthétique**.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i>), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture, ou sous-préfecture
<p align="center"><u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u></p> <p align="center">La Présidente du conseil d'administration du SDIS</p> <p align="center"> Christine BOUQUIN</p>	<p align="center"><u>Cachet d'arrivée</u></p> <p align="center">Préfecture du Doubs</p> <p align="center">Reçu le 26 JUIN 2019</p> <p align="center">Contrôle de légalité</p> <p align="center"></p>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018
SUR L'EXERCICE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

Affiché le
27 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 SUR L'EXERCICE 2019

Le résultat de l'exercice 2018 a fait l'objet d'une affectation prévisionnelle sur l'exercice 2018 par une délibération du 7 février 2019.

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit une nouvelle délibération pour l'affectation définitive du résultat, après le vote du compte administratif, et ce même en l'absence de différence avec l'affectation prévisionnelle.

Les résultats définitifs 2018, en investissement comme en fonctionnement, sont conformes aux résultats prévisionnels, à savoir :


Section de fonctionnement	
Total dépenses	47 865 932,53 €
Total recettes	49 449 907,31 €
Solde de l'exercice 2018	1 583 974,78 €
Excédent 2017 reporté	5 667 405,14 €
Résultat de fonctionnement	7 251 379,92 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2018	1 300 000,00 €
Résultat après virement	5 951 379,92 €
Section d'investissement	
Total dépenses	13 746 469,83 €
Total recettes	12 365 612,91 €
Solde de l'exercice 2018	-1 380 856,92 €
Excédent 2017 reporté	984 059,45 €
Résultat de clôture 2018	-396 797,47 €
Virement en provenance de la section de fonctionnement	1 300 000,00 €
Solde avec prise en compte du virement	903 202,53 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *constatent un résultat de fonctionnement d'un montant de 7 251 379,92 € ;*
- *approuvent l'affectation partielle du résultat de fonctionnement, à hauteur de 1 300 000 €, à la section d'investissement par une inscription au compte 1068 du budget 2019 ;*
- *approuvent le report en recettes de fonctionnement, à la ligne 002, du solde de résultat 2018 de la section de fonctionnement, pour un montant de 5 951 379,92 € ;*
- *constatent un solde d'exécution définitif de la section d'investissement de - 396 797,47 € et approuvent son report en dépenses d'investissement au budget 2019 à la ligne 001.*

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Préfecture du Doubs
Reçu le **26 JUIN 2019**
Contrôle de légalité



Christine BOUQUIN



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LE
PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE
ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE SDIS
POUR LA PERIODE 2019 - 2021***

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

**Affiché le
27 JUIN 2019**

**APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LE
PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE
ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE SDIS
POUR LA PERIODE 2019 - 2021**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L 1424-35, stipule que la contribution du Département au budget du SDIS constitue une dépense obligatoire dont le montant est fixé, chaque année, par une délibération du Département.

De plus, cet article dispose que les relations entre le Département et le SDIS, et notamment la contribution du Département, font l'objet d'une **convention pluriannuelle**.

Le SDIS est confronté, depuis ces dernières années, à une progression constante de son activité, le secours aux personnes représentant aujourd'hui près de 80 % de ses interventions.

Les principales causes de cette évolution sont :

- une demande sociétale de plus en plus forte et diverse ;
- la carence de la permanence des soins médicaux, tant en zone rurale qu'urbaine ;
- l'engorgement des transporteurs sanitaires privés et leur moindre disponibilité ;
- la réorganisation du secteur hospitalier.

C'est dans ce contexte particulier qu'il est proposé d'établir une convention de partenariat entre le Département et le SDIS, dans le respect de leurs compétences propres, qui poursuivrait un double objectif :

1. Permettre au SDIS de disposer d'une **visibilité pluriannuelle sur le niveau de la participation financière du Département**, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, afin d'assurer au mieux les missions confiées à l'établissement public, de garantir la qualité du service délivré, et de répondre aux objectifs opérationnels du SDACR.

Le Département, en plus du versement annuel de sa contribution au SDIS, a d'ores et déjà voté une autorisation de programme (AP) d'un montant de 3,6 M€ pour la période 2019-2021 afin de financer une partie des dépenses d'équipements du SDIS.

Cette démarche permet également au Département et au SDIS de s'engager dans une stratégie financière commune de maîtrise des coûts, dans le but de rester durablement en dessous du seuil maximal d'endettement de dix ans.

2. Favoriser une approche pragmatique de développement de relations plus étroites entre le Département et le SDIS par **l'étude conjointe de pistes de coopérations et de partenariats** dans un objectif de gestion optimale des deniers publics et d'efficacité accrue du service au public.

Plusieurs domaines de coopérations sont d'ores et déjà identifiés dans le projet de convention annexé au présent rapport, tels que l'achat public, la gestion et l'entretien du patrimoine et des matériels, ou encore l'échange de données territorialisées.

Il est proposé de conclure la convention pour une durée de trois ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le projet de convention ci-après annexé et habilitent la présidente du conseil d'administration ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN

Préfecture du Maine-et-Loire

Reçu le 26 JUN 2019



Contrôle de légalité

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU DOUBS POUR LA PERIODE 2019-2021

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Doubs, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil départemental du 17 juin 2019, ayant son siège à 7 avenue de la Gare d'Eau, 25031 BESANÇON Cedex, et désigné par « le Département »,

d'une part,

et

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs, représenté par Monsieur Alain LORIGUET, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration (CA) du SDIS, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° du, ayant son siège à 10 chemin de la clairière, 25000 BESANÇON, et désigné par « le SDIS »,

d'autre part.

Pour les besoins de la présente convention, le Département du Doubs et le SDIS pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie », selon le cas.

VU :

- la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, dans sa version consolidée du 1^{er} mai 2012,
- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans sa version modifiée du 2 mars 2017,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, notamment son article 13 plafonnant le taux de croissance des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an (inflation comprise) appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017,
- l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 portant approbation du projet stratégique départemental intitulé « C@P25 » (Construire, aménager, préserver notre département), fixant notamment le cadre de la politique départementale pour la période 2016-2021,

- le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) approuvé par le Département le 23 juin 2016 et arrêté par M. le Préfet du Doubs le 11 juillet 2016,
- le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs approuvé par le Département le 7 décembre 2017 et arrêté par M. le Préfet du Doubs le 20 décembre 2017,
- le « Pacte financier » signé le 28 juin 2018 entre le Département et l'Etat pour la période 2018-2020, en application de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,
- la délibération du Conseil d'administration du SDIS du Doubs, en date du 11 avril 2019, relative aux orientations 2019-2021 pour l'établissement public,
- la délibération du Conseil d'administration du SDIS du Doubs, en date du 14 décembre 2018, relative aux orientations budgétaires pour la période 2019-2023,
- la délibération du Conseil d'administration du SDIS du Doubs, en date du 7 février 2019, relative au vote du budget primitif 2019,
- la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2019 portant approbation de la présente convention de partenariat à intervenir entre le Département et le SDIS du Doubs pour la période 2019-2021,
- la délibération du Conseil d'administration (CA) du SDIS du Doubs, en date du2019, autorisant le 1^{er} Vice-président à signer, au nom de cette structure, la convention pluriannuelle à intervenir avec le Département pour la période 2019-2021.

CONSIDERANT QUE :

Le SDIS du Doubs est un acteur majeur des solidarités humaines et territoriales dans le Doubs. En effet, son maillage territorial fin et son implication locale, notamment au travers des sapeurs-pompiers volontaires, sont des atouts précieux pour faire face à l'important accroissement des interventions en faveur des biens, mais surtout des personnes.

Le projet stratégique départemental C@P25 porte l'objectif de développer des relations plus étroites entre le Département et le SDIS, en favorisant une approche pragmatique et qui ne soit pas exclusivement financière.

Cette démarche conjointe a vocation à renforcer la complémentarité et la cohérence des politiques publiques, en vue d'assurer un service efficient sur tout le territoire du Doubs, dans le respect des priorités départementales, y compris en termes de développement durable et d'égalité femmes-hommes.

A cet égard, le service d'incendie et de secours aux personnes et à la sécurité des biens est en étroite relation avec la politique de développement territorial du Doubs qui se base notamment sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L 1424-35, stipule que la contribution du Département au budget du SDIS constitue une dépense obligatoire dont le montant est fixé, chaque année, par une délibération du Département.

De plus, cet article dispose que les relations entre le Département et le SDIS, et notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle.

Adopté en 2016, le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) fixe les objectifs opérationnels du SDIS en matière de secours aux personnes et aux biens.

Afin d'assurer au mieux ses missions, de garantir la qualité du service délivré, et de répondre aux objectifs opérationnels du SDACR, le SDIS se doit de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur le niveau de la participation financière de ses membres, notamment du Département, tant en matière de dépenses de fonctionnement que d'investissement, sachant que le SDIS constitue un acteur territorial de proximité pour la mise en œuvre des politiques publiques.

En effet, le SDIS est confronté, depuis ces dernières années, à une progression de son activité. Le secours aux personnes représente aujourd'hui près de 80 % de ses interventions (contre moins de 30 % en 1990). Les principales causes de cette évolution sont :

- une demande sociétale de plus en plus forte et diverse,
- la carence de la permanence des soins médicaux, tant en zone rurale qu'urbaine,
- l'engorgement des transporteurs sanitaires privés et leur moindre disponibilité,
- la réorganisation du secteur hospitalier (ex : fermeture d'urgences).

Une présentation détaillée des contraintes et des enjeux stratégiques auxquels est confronté le SDIS est jointe en annexe n°1 de la présente convention.

C'est dans ce contexte que le Département et le SDIS ont décidé d'établir la présente convention de partenariat.

Cette convention est établie dans le respect du SDIS, de sa liberté d'initiative, de son autonomie et du rôle qu'entendent y assumer les membres qui le composent.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre le Département et le SDIS, dans un objectif de développement et de coordination des politiques publiques, d'efficacité du service public, d'optimisation et de rationalisation des moyens, ainsi que de partage d'informations et de dialogue de gestion, ceci dans le respect du savoir-faire et des compétences de chacune des parties.

Elle fixe les modalités de détermination et de versement de la participation financière du Département au budget du SDIS pour les exercices 2019, 2020 et 2021 afin, d'une part, que ce dernier continue d'assurer ses missions de secours avec efficacité, équité, innovation et maîtrise des coûts et, d'autre part, qu'il développe les programmes indispensables à la mise en œuvre de la politique publique de secours et de promotion de la sécurité civile dans le département du Doubs.

Elle précise également les modalités d'information, de concertation et d'échanges entre les deux parties, destinées à donner au Département l'état des prévisions budgétaires du SDIS dans un cadre pluriannuel.

Par ailleurs, elle identifie des pistes de coopérations et de mutualisation de moyens susceptibles d'être mises en œuvre par les deux parties.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Le Département et le SDIS conviennent de fonder et de mettre en œuvre le partenariat, objet de la présente convention, sur la base des principes suivants :

- favoriser la concertation par l'organisation d'échanges réguliers et directs entre leurs services respectifs, selon leurs métiers et leurs domaines de compétences, ceci dans le strict respect de l'autonomie, juridique et financière des deux parties,
- s'engager dans une stratégie financière commune de maîtrise des coûts, dans le but de rester durablement en dessous du seuil maximal d'endettement de dix ans,
- développer une stratégie d'offre de services de qualité à la population, y compris dans les territoires les plus ruraux, conformément aux principes posés par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Doubs (SDAASP) et par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

ARTICLE 4 : PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU BUDGET DU SDIS

La participation financière annuelle du Département au budget du SDIS prend la forme d'une contribution obligatoire qui est versée en section de fonctionnement.

Ce financement est complété par le versement d'une subvention en section d'investissement destinée à financer des dépenses d'équipements indispensables au bon fonctionnement du SDIS : opérations immobilières, achat de matériel roulant ou informatique, achat de matériel d'incendie et de secours.

La contribution en fonctionnement

L'article L 1424-35 du CGCT dispose que la contribution du Département au budget du SDIS est fixée, chaque année, par une délibération du Département, au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport est établi par le SDIS au cours du dernier trimestre de l'année N-1.

Sur cette base, le Département a décidé, lors du vote de son Budget primitif (BP) pour l'année 2019, d'inscrire un montant de 26 051 300 € au titre de la contribution obligatoire au fonctionnement du SDIS.

La contribution en section de fonctionnement est versée en 12 fois par appel de fonds, via le portail Chorus, émis par le SDIS auprès du Département.

Pour mémoire, à l'occasion du vote des Orientations budgétaires (OB) pour l'année 2019, préalables au vote du Budget primitif (BP) 2019, le CA du SDIS a arrêté, dans sa prospective 2019-2023, une progression annuelle des contributions en fonctionnement du Département d'un maximum de + 1,2%.

L'article L 1424-35 du CGCT stipule également que la contribution du Département est susceptible de progresser au-delà de l'indice des prix à la consommation (IPC), contrairement aux participations des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

A cet égard, le CA du SDIS peut prendre en compte, dans le calcul de la contribution du bloc communal :

- la présence dans leur effectif d'agents publics, titulaires ou non titulaires, ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, et la disponibilité qui leur est accordée pendant le temps de travail ou les mesures sociales prises en faveur du volontariat,
- la situation des communes et des EPCI situés dans les zones rurales ou comptant moins de 5 000 habitants.

Le Département s'engage à étudier avec le SDIS la prise en compte des minorations des contributions accordées par le CA du SDIS aux communes et EPCI évoquées ci-dessus, afin de valoriser et de susciter le volontariat.

Toutefois, la prise en considération des dispositions mentionnées ci-dessus s'inscrira dans le respect de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2020 et du Pacte financier signé entre l'Etat et le Département qui plafonne l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du Département au taux annuel de +1,2% inflation comprise.

Le financement des investissements du SDIS

Le versement par le Département d'une subvention en section d'investissement du budget du SDIS répond à un double objectif :

- maintenir le soutien financier global apporté au SDIS par le Département, malgré les contraintes pesant désormais sur les collectivités ayant contractualisé avec l'Etat, tout en permettant au Département de mieux maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement,

- donner l'opportunité au SDIS de moins solliciter l'emprunt et, ainsi, d'améliorer à terme sa capacité de désendettement afin que cette dernière reste durablement en dessous du seuil d'alerte des 10 ans.

Etablissement public spécialisé disposant de l'autonomie financière, le SDIS réalise ses investissements en fonction des seules décisions prises par son Conseil d'administration.

Afin d'établir un lien direct entre le financement octroyé par le Département et la (ou les) immobilisation(s) acquise(s) ou créée(s) chaque année par le SDIS bénéficiaire, il est convenu que la subvention d'équipement du Département financera, les investissements spécifiques suivants :

- les travaux bâtimentaires nécessaires au maintien de la couverture opérationnelle du SDIS,
- l'acquisition de véhicules, matériels et équipements d'incendie et de secours indispensables à la pérennité de l'activité opérationnelle du SDIS sur l'ensemble du territoire départemental,
- l'acquisition d'outils informatiques nécessaires au maintien de la couverture opérationnelle, l'alerte des personnels, ou au fonctionnement administratif, technique et financier du SDIS.

Dans cette perspective, en parallèle du rapport établi par le SDIS au cours du dernier trimestre de l'année N-1 destiné à établir le montant de la contribution du Département au fonctionnement du SDIS pour l'année N, le SDIS transmettra la liste des investissements prévus pour l'année N et de leur montant prévisionnel.

La liste détaillée des investissements prévus par le SDIS pour l'année 2019 figure en annexe n°2 de la présente convention.

Sur la base de ces éléments, le Département a voté une autorisation de programme (AP) d'un montant de 3,6 M€ pour la période 2019-2021. L'affectation de cette AP est prévue de la manière suivante :

- 2019 : 2,3 M€
- 2020 : 0,65 M€
- 2021 : 0,65 M€

Chaque année, la subvention sera versée par un versement unique, sur la base des documents programmatiques financiers relatifs aux investissements qui seront fournis par le SDIS, afin d'établir le lien entre les financements octroyés par le Département et les investissements en question.

ARTICLE 5 : PISTES DE COOPERATIONS ET DE MUTUALISATION DE MOYENS

Dans le respect de leurs compétences propres, le SDIS et le Département s'engagent à rechercher, par leur action concertée de leurs services respectifs, les mutualisations de moyens dans les domaines où un rapprochement concourant à une gestion optimale des deniers publics et à une efficacité accrue du service au public. Ces mutualisations feront l'objet d'une valorisation appropriée de la part des deux parties.

5 domaines prioritaires ont été identifiés :

- l'achat public,
- la mutualisation des expertises dans les domaines administratifs, juridiques et financiers,
- la mutualisation des infrastructures, des services et de la logistique,
- la gestion et l'entretien du patrimoine et des matériels,
- l'échange de données territorialisées.

Ces pistes de coopérations et de mutualisation sont listées dans l'annexe n°3 de la présente convention.

ARTICLE 6 : COMITE DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat sera assuré par un comité composé :

- d'élus du Département et du SDIS,
- du Directeur général des services (DGS), du Directeur du développement et de l'équilibre des territoires (DDET) et de la Directrice des finances et de l'achat (DFA) du Département,
- du Directeur départemental, du Directeur départemental-adjoint et du Chef de groupement administration et finances du SDIS.

Ce comité se réunira au moins une fois par an, au mois d'octobre, dans la perspective de la préparation du Budget primitif du Département pour l'année N+1 et de la préparation, par le SDIS, de son rapport sur l'évolution prévisible de ses ressources et de ses charges pour l'année à venir, y compris les investissements prévus pour l'année N+1 et ceux réalisés durant l'année N.

Il examinera, notamment, l'état d'avancement des pistes de coopérations et de mutualisation mentionnées à l'article 5 de la présente convention, de manière à en apprécier les effets, à procéder aux ajustements éventuellement nécessaires, et à identifier, si besoin, des pistes d'actions supplémentaires.

ARTICLE 7 : CONTROLE DE L'EMPLOI DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Le SDIS s'engage à ce que la participation financière du Département soit intégralement affectée à la mise en œuvre des actions mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

Le Département peut s'assurer, à tout moment, du respect des engagements du SDIS et de la conformité de l'emploi de la participation financière départementale allouée. Pour ce faire, le Département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur pièces et sur place.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée par la volonté expresse et concordante des parties, formalisée dans le cadre d'un avenant signé par le représentant habilité de chacune des parties, et adopté dans les mêmes conditions.

ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties, par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis de six mois.

Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différend survenant dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de privilégier la voie amiable. Si cette dernière devait échouer, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Besançon.

9

Fait en deux exemplaires originaux,
A Besançon, le

*Le 1^{er} Vice-président du Conseil
d'administration du Service départemental
d'incendie et de secours du Doubs,*

La Présidente du Département du Doubs,

Alain LORIGUET

Christine BOUQUIN

ANNEXES :

- **Annexe n°1 : Contraintes et enjeux stratégiques pour le SDIS**
- **Annexe n°2 : Liste prévisionnelle détaillée des investissements du SDIS en 2019**
- **Annexe n°3 : Pistes de coopérations et de mutualisation de moyens entre le SDIS et le Département**

Annexe 1 : Contraintes et enjeux stratégiques pour le SDIS

Le constat d'une sollicitation opérationnelle de plus en plus forte dans un contexte de tensions extrêmes sur les finances publiques

Le SDIS du Doubs est aujourd'hui confronté à un contexte national et local difficile, alors même qu'il est un acteur local de 1^{er} plan en matière de dynamisation des territoires. Il est parvenu jusqu'à présent à maintenir la qualité de sa réponse opérationnelle au service des citoyens au prix d'une optimisation permanente de ses moyens même si cette démarche atteint aujourd'hui ses limites.

Une convention de partenariat entre le SDIS, établissement public autonome commun aux collectivités territoriales doubiennes, et son principal contributeur, le Département, est de nature à permettre à l'établissement public d'être en capacité de faire face aux multiples défis auxquels il est d'ores et déjà confronté.

Des contraintes financières de plus en plus fortes sur les principaux contributeurs du SDIS

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à + 1,2 % maximum par an en valeur. Sont plus précisément concernées par la signature d'un pacte financier les 321 collectivités françaises dont les dépenses de fonctionnement au budget principal dépassent 60 millions d'euros.

228 collectivités ont été recensées signataires de ces contrats portant sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020. Parmi les contributeurs au budget du SDIS, sont concernés le Département, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et Pays de Montbéliard Agglomération.

Une augmentation constante de l'activité de cœur de métier

Le SDIS est soumis à une activité opérationnelle toujours plus importante.

Le secours aux personnes représente le principal vecteur de cette augmentation, même si les autres missions opérationnelles du SDIS sont également en hausse. Le nombre d'interventions réalisées par le SDIS a augmenté globalement de 32 % en seulement 5 ans (+ 8,3 % sur la seule année 2018).

Il est à noter qu'en complément de ses missions opérationnelles propres, le SDIS supporte certaines missions ne relevant pourtant pas de sa compétence. Les interventions réalisées en cas d'indisponibilité de transporteurs sanitaires privés en sont un exemple. Elles sont également en forte augmentation : + 270 % en 10 ans (de 1304 carences en 2009 à 4829 au 1/12/2018).

D'autre part, la création du centre hospitalier Nord Franche-Comté a par exemple généré pour le SDIS et son parc de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) une augmentation de 270 000 kms parcourus avec tous les coûts qui y sont liés (carburant, maintenance, usure, assurances etc...).

Cette situation est révélatrice de l'unilatéralité des politiques de santé mises en œuvre au sein des territoires qui ne font jamais l'objet d'études d'impact sur les autres politiques publiques et qui se cumulent avec un désengagement grandissant des services publics entraînant par voie de conséquence une plus forte sollicitation opérationnelle du SDIS. En effet, les parcours de soins des patients génèrent des transports de victimes sur des distances plus longues. Cette situation impactante pour le SDIS résulte également de la démographie médicale en forte baisse dans les territoires ruraux. Il convient d'ajouter à cela la reconnaissance très relative par les responsables de SAMU des compétences des médecins et infirmiers protocolés du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) des SDIS.

A cette progression de l'activité opérationnelle s'ajoute la forte sollicitation d'autres services du SDIS, à l'image du service prévision par exemple, en raison des transferts de compétences en matière d'urbanisme qui ont eu pour effet de le positionner comme partenaire privilégié des services instructeurs des communes et EPCI parfois inexpérimentés ou insuffisamment expérimentés.

En parallèle, les évolutions réglementaires récentes en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) ont fortement accru les demandes d'appui formulées par les maires et certains EPCI afin de les accompagner dans l'élaboration de leurs arrêtés et schémas communaux de DECI (Réunions plénières pédagogiques, rendez-vous particuliers, déplacements sur le terrain, réunions avec les gestionnaires de réseaux, conseils téléphoniques...).

Le SDIS doit ainsi faire face à une évolution consumériste de demandes de prestations en constante progression de la part des citoyens et des autres services publics.

Le SDIS, un acteur territorial de premier plan au cœur des politiques publiques

Le niveau de sollicitation du SDIS décrit ci-avant s'explique par les évolutions sociétales (individualisme, consumérisme, vieillissement de la population, désengagement de l'Etat, etc...), mais également par la place particulière occupée par ce service public de proximité.

Le SDIS, avec l'ensemble de ses 71 centres d'incendie et de secours, dispose en effet d'un maillage territorial serré contribuant directement à l'aménagement du territoire et au maintien essentiel du lien social en milieu rural. Ainsi, à chaque instant et en tout point du territoire, entre 375 et 450 sapeurs-pompiers peuvent être projetés sur le terrain en moins de 10 minutes.

Les sapeurs-pompiers entretiennent avec les communes des liens historiques qui se sont développés bien avant la mise en place de la départementalisation des services d'incendie et de secours à la fin des années 90. La montée en puissance des intercommunalités dans le paysage territorial va engendrer de nouveaux partenariats avec le SDIS. Ce dernier doit se faire connaître d'avantage auprès de ces structures afin d'être en mesure de jouer pleinement son rôle au niveau de la réflexion et de la mise en œuvre des politiques publiques locales structurantes (aménagement du territoire, développement économique, politique de la ville, action sociale...) aux côtés des autres acteurs que sont notamment le Département et l'Etat.

L'activité opérationnelle du SDIS constitue un puissant vecteur de lien social, la vie d'un centre d'incendie et de secours permettant d'enraciner une population locale notamment au sein de l'hyper ruralité où le SDIS apparaît de plus en plus comme le seul service public encore présent physiquement et opérationnel 365 jours sur 365.

De ce point de vue, le SDIS se retrouve ainsi au cœur des problématiques sociétales (détresse sociale, isolement...) et d'enjeux qui vont bien au-delà de ses missions réglementaires. Il est ainsi une fenêtre ouverte sur les territoires susceptible d'apporter des informations et des éléments de réflexion aux autres acteurs publics tels que le Département en l'accompagnant dans la mise en œuvre des politiques sociales.

A une époque où le « vivre ensemble » est questionné dans ses fondements même, le SDIS est un puissant creuset social où se retrouvent toutes les catégories socio-professionnelles et véhicule de fortes valeurs de cohésion sociale constituant un rempart contre l'exclusion.

Le puissant et solidaire réseau fédéral des sapeurs-pompiers contribue également au « vivre ensemble » dans les territoires, les amicales de centre d'incendie et de secours ayant souvent un rôle de liant social (présence aux cérémonies patriotiques, organisation d'animations locales telles que kermesses, loto, soirées, repas, brocantes, etc...).

Le SDIS est par ailleurs un acteur économique majeur. Il est en effet l'un des principaux gestionnaires du département avec plus de 3000 personnels tous statuts confondus. Il investit fortement chaque année au sein des territoires, notamment au travers de ses opérations immobilières de créations et de restructurations des centres de secours (les investissements immobiliers représentant en moyenne 3 M€ par an sur l'ensemble du département). De façon plus générale, le SDIS en tant qu'acheteur public contribue à faire vivre l'économie locale, départementale et régionale.

Par ailleurs, l'action opérationnelle des sapeurs-pompiers a permis en 2018 de préserver plus de 150 000 m² de surfaces bâties, pour une valeur estimée à 215 millions d'€. Le SDIS participe ainsi pleinement à l'amélioration de la résilience de la société civile qui est devenue un sujet majeur décliné dans l'ensemble des politiques publiques. Dans le même ordre d'idée, le SDIS contribue également à l'information et l'éducation de la population grâce aux actions initiées dans les domaines de la prévention des risques et de l'initiation aux gestes qui sauvent.

Ces stratégies doivent être davantage croisées avec celles du Département dans un souci de fertilisation réciproque. En effet, la réflexion du Conseil Départemental sur le suivi de la gestion des bassins de vie a une incidence globale sur l'offre de service territorialisée à la population, et peut de ce fait avoir un impact sur la stratégie opérationnelle du SDIS. Il y a donc un réel intérêt pour le SDIS de comprendre dans quelle démarche globale d'aménagement et de structuration des territoires il est susceptible de s'intégrer.

Le nécessaire maintien de la qualité des secours malgré une augmentation significative du nombre d'interventions

Le SDIS cherche constamment à optimiser sa réponse opérationnelle, et ainsi permettre de maintenir la qualité du service rendu à la population.

Ainsi, le SDIS s'efforce de maintenir ses objectifs de couverture opérationnelle définis par le SDACR en ajustant l'ensemble de ses politiques : humaine, technique, bâtementaire, financière, territoriale, formation.

Les limites capacitaires du SDIS

Si le SDIS a su répondre aux évolutions de la société en garantissant dans la durée la qualité du service rendu à la population, il fait aujourd'hui face à une activité opérationnelle à la limite de ses capacités. Il s'est engagé depuis 2018 dans une politique très volontariste tendant à un recentrage de ses missions sur son cœur de métier exclusif.

Pour permettre de maintenir cette qualité au service des populations, le SDIS doit innover et renforcer ses partenariats, notamment avec le Département, avec lequel il partage la dimension sociale et territoriale.

Les fortes craintes qui pèsent sur l'avenir du volontariat dans les SDIS (individualisme sociétal, usure des SPV par une trop forte sollicitation opérationnelle, assimilation des SPV à des travailleurs par l'Union Européenne leur imposant de très fortes contraintes en matière de limitation du « temps de travail », etc...) constituent également un vrai sujet de préoccupation.



ANNEXE N°2 - Liste prévisionnelle détaillée des investissements du SDIS en 2019

Catégorie de dépenses	Montant inscrit au BP
Opérations immobilières : constructions, restructurations, réaménagement	2 995 000 €
Construction du centre d'incendie et secours (CIS) Moncey	
Restructuration Atelier départemental	
Lancement de 5 opérations inscrites au plan Immobilier	La Fuvelle-Rive Gauche, Mouthé, Saint Hippolyte, Pierrefontaine-Les-Varans et Val d'Usiers
Opérations de mise à niveau / amélioration dans 22 CIS :	
	Travaux destinés à l'accueil des JSP (jeunes sapeurs- pomiers)
	Création d'espace féminin et de sanitaires
	Aménagement de salles d'entretien physique
	Sécurisation de mezzanines
Réaménagement du CTA (centre de traitement de l'appel)	
Acquisition de véhicules de secours	2 330 000 €
Echelle EPC 30	
VSAV, véhicules de secours et d'assistance aux victimes (7 unités)	
FPTGP, fourgons pompe tonne grande capacité (2 unités)	
CSO, camions de soutien opérationnel (2 unités)	
Autres matériels et équipements	1 092 000 €
Matériel non mobile d'incendie et de secours	
	Equipements de protection individuelle
	Tuyaux
	Caméras thermiques
	Moniteurs multiparamétriques
Matériels des équipes spécialisées	
	GRIMP (milieux périlleux), SD (sauvetage déblaiement) CYNO (cynotechnique), RAD (risques radiologiques), CMIC (milieu chimique et biologique), SAL-SAV (milieu aquatique et subaquatique), FDF (lutte contre les feux
Modernisation de l'outil informatique du CTA	
Mobilité et nomadisme numériques	
Chaine de l'air respirable	
Total	6 417 000 €

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
TRANSVERSAL		
Echanges d'expertises métiers communs SDIS et CD25	échanges d'avis et de bonnes pratiques sur les thèmes d'expertise métiers (RH, Marchés, juridique, archivage, technique bâtiment, etc...) des deux structures	synergie entre SDIS et Département, prestations de qualité optimale
Ouverture aux offres de services du COS	rapprochement entre le COS25 et l'amicale du personnel du SDIS25	économies d'échelles et enrichissement de l'offre de service
RESSOURCES HUMAINES		
recours à la cellule d'appui psychologique du SDIS	personnel de la DRIT confronté à des accidents routiers	bonne pratique, bien être au travail et diminution des RPS
ouverture d'accès aux formations banalisées du CD pour les agents du SDIS dans les deux sens	formations communes pour les personnels techniques et administratifs en lien avec le plan pluriannuel de formation	économies d'échelle, raccourcissement des délais
ensibilisation aux écogestes au bureau	Le Département va engager prochainement une campagne de sensibilisation aux écogestes au bureau	
ouverture d'accès aux formations du SDIS pour les agents du Département	formations spécifiques ex : sécurité dans les ERP,...	économies d'échelle, raccourcissement des délais
renforts de personnels et/ou services techniques et/ou administratifs	mise à disposition ponctuelle de personnels disposant de compétences et/ou de qualifications spécifiques entre structures pour faire face à des besoins spécifiques	économies d'échelle, prestations de qualité optimale

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
ADMINISTRATIF FINANCIER JURIDIQUE		
mutualisation d'achats	Mutualisations (contrôles techniques des véhicules, des matériels de levage et/ou hydraulique, gestion des déchets tels que DASRI et EEE, pneumatiques, contrôles périodiques d'installations électriques-gaz-ascenseurs, remorquages, espaces verts, prestations et fournitures diverses...), recours à l'insertion	économies d'échelle
conseils et appui d'acheteurs spécialisés	échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques des services achats	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale
archivage	appui méthodologique du service des archives départementales	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale
documentation générique	diffusion de la revue de presse du CD au SDIS ; partage de revues techniques	synergie entre SDIS et CD, économies d'échelle, prestations de qualité optimale
INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE		
entretien des espaces verts, déneigement	recours à des entreprises d'insertion, prestations de déneigement des CIS et des autres entreprises du SDIS par le parc du CD 25 dans le cadre de la viabilité hivernale	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
dépannage et entretien des véhicules	marché et/ou investissements communs, voire ateliers communs aux 2 structures pour entretien et réparations	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale
mutualisation de locaux et/ou installations techniques	construction ou aménagements de locaux communs (ex: centre d'exploitation et centre de secours) ; stockage mutuel de matériels ; mise à disposition d'installations bâtimentaires (ex. salles de réunion, salles de formation, gymnases...) au profit du Département et du SDIS	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle
sécurité routière	achat commun d'un simulateur pour la conduite d'urgence, informations sur la sécurité routière ; formations communes à la conduite hivernale en situation d'urgence	diminution de l'accidentologie, diminution des frais d'assurance, bonnes pratiques transversales aux missions du CD
Reprographie	possibilité d'accéder aux services de l'imprimerie départementale	mutualisation de l'installation et économies d'échelles

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN-ATTENDU
entretien des bâtiments	recours aux agents techniques du Département pour de menus travaux au bénéfice du SDIS	mutualisation et économies d'échelles
sécurisation des bâtiments	conseils et accompagnement des démarches de sécurisation incendie des locaux du Département	diminution de l'accidentologie, diminution des frais d'assurance, bonnes pratiques
Navettes courriers	ramassage et distribution du courrier et de documents (plis, colis, matériel...); navettes partagées dans les territoires où le SDIS et le Département disposent de sites proches	mutualisation et économies d'échelles
SECURITE		
Prestations ponctuelles	réalisation d'analyses chimiques et bactériologiques pour le compte du SDIS ; implication ponctuelle des SP dans les exercices incendie du Département	synergie entre SDIS et Département, prestations de qualité optimale

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
Prévention des risques, gestion de crises	information sur les risques majeurs dans les collèges ; travail commun sur les plans liés à la sécurité et la santé au travail (ex. prévention des addictions, prévention des accidents de la route...) ; partage de bonnes pratiques entre les services chargés de la santé et la sécurité au travail ; formation à la gestion de crise de l'encadrement du Département (directions), et des collègues	synergie entre SDIS et Département, prestations de qualité optimale
SOCIAL		
prévention et prise en charge des situations sociales internes à risque	signalement par le SDIS des situations à risque repérées pour son personnel ; recours si nécessaire à des assistantes sociales de secteur du Département au bénéfice d'agents du SDIS	synergie entre SDIS et Département, recoupement d'informations
transmission d'information pour le suivi de personnes en détresse sociale sollicitant le CODIS et/ou repérées en interventions	signalement et prise en charge si nécessaire par les DTSH de situations de détresse sociale récurrentes	synergie entre SDIS et Département, recoupement d'informations, prestations de qualité optimale
Facilitation de la prise en charge des enfants de SPV en structures d'accueil lors de départs en interventions	mise à disposition du SDIS par le Département de données relatives aux gardes d'enfants pour mise en œuvre si nécessaire de conventions avec le SDIS	incitation au volontariat
TERRITOIRES		
données d'accidentologie	Echanges d'informations détenues par le SDIS et la DRI7 sur l'accidentologie départementale (ex. informations sur les accidents non recensés par la sécurité routière...)	diminution de l'accidentologie et/ou de sa gravité, synergie entre SDIS et Département, recoupement d'informations

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
échanges de données sur les territoires	communication au Département des zones impactées par des risques majeurs dont le SDIS a connaissance	diminution de l'accidentologie et/ou de sa gravité, synergie entre SDIS et Département, recoupement d'informations
échanges de données sur les territoires	Mise à disposition par le Département de données sur les intercommunalités et porter à connaissance en faveur du SDIS des évolutions en la matière	économies pour le SDIS et, par voie de conséquence, pour le Département
échanges de données sur les territoires	communication par le SDIS à la demande du Département de données opérationnelles utiles pour l'établissement des contrats locaux de santé et des maisons de santé pluridisciplinaires	économies pour le Département
échanges de données sur les territoires	mise à disposition du SDIS des données nécessaires à la réactualisation du SDACR (ex. études sociodémographiques réalisées dans le cadre du SDAASP) et plus globalement de l'ajustement du plan de couverture des risques	économies pour le SDIS
échanges de données SIG	Echanges de cartographies SIG (ex.sentiers pédestres, équestres, eau, assainissement...) et de bases de données de référence au profit du SDIS (CODIS) et du Département	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN ATTENDU
CITOYENNETE		
formation et citoyenneté	contribuer au développement de l'esprit de citoyenneté dans le grand public, notamment les collèges, et la formation aux gestes de premiers secours	
Handisport	Infrastructures sportives adaptées au handisports, notamment en vue d'accueillir les épreuves des jeux paralympiques en 2024	conseil et information du SDIS en vue d'une meilleure prise en compte des spécificités des publics handicapés en cas d'intervention
OPERATIONNEL		
activité opérationnelle	accueil au CODIS de l'entité de gestion des astreintes hivernales ; gestion déportée des astreintes routières ; appui sur le CTA CODIS, une fois les travaux réalisés	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale
HABITAT		
faciliter l'accès au logement pour les personnels du SDIS	ouverture de l'accès aux logements réservés du Département et informer le SDIS sur la vacance des logements communaux, des logements conventionnés...	synergie entre SDIS et Département, incitation au volontariat dans des zones tendues
EMPLOI		
faciliter l'accès à l'emploi des SPV	valoriser, autant que faire se peut, les candidatures de SPV en recherche d'emplois afin de maintenir le volontariat	synergie entre SDIS et CD, incitation au volontariat dans des zones tendues
faciliter l'accès au volontariat pour les demandeurs d'emploi	permettre au SDIS d'accéder aux bénéficiaires du RSA pour leur présenter le volontariat	pour les bénéficiaires du RSA : les valoriser pour leur faciliter leur retour à l'emploi ; pour le SDIS : développement de la ressource volontaire

Annexe 3 : PISTES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

PISTES IDENTIFIEES	OBJET	GAIN/ATTENDU
COMMUNICATION		
Valorisation du volontariat auprès des agents du Département	application et promotion de la convention de disponibilité des personnels SPV du Département	incitation au volontariat grâce aux actions de communication interne
Valorisation du volontariat auprès de la population médicale	bénéficier des actions de communication du Département à destination des médecins généralistes (prévues au SDAASP) pour valoriser l'engagement de médecins SPV	
Valorisation du volontariat auprès du grand public	promotion du volontariat grâce au réseau des 22 maisons de service au public (MSAP)	
Valorisation du volontariat auprès du grand public et des partenaires du Département	encart réservé de façon régulière au volontariat dans chaque périodique du Département ; promotion du volontariat auprès des partenaires du Département (collectivités et EPCI, entreprises...)	incitation au volontariat grâce aux actions de communication externe
COMITE DE SUIVI	échange sur la mise en œuvre de la convention de partenariat entre le SDIS et le Département, niveau élus et directions	synergie entre SDIS et Département, économies d'échelle, prestations de qualité optimale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS,
PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ
CIVILE EN JUIN 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 20 juin 2019 à 09h30, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 13 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, Mme Géraldine LEROY, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Sylvain RICHARD, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme le Sergent-chef Véronique CRAVE, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Affiché le

27 JUIN 2019

Le payeur départemental

- ▶ M. Michel PETITCOLAS

ÉTAIENT EXCUSÉS

- ▶ M. Alain LORIGUET, Mme Sylvie LE HIR, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe ALPY, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Christophe LIME, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. Jean-Marie BINETRUY, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, Mme Julie FAIVRE, M. Didier NICOD, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de juin 2019

**RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS,
PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ
CIVILE EN JUIN 2018**

L'article L751-2 du code de la sécurité intérieure prévoit que « l'inspection générale de la sécurité civile assure l'évaluation périodique et l'inspection technique des services d'incendie et de secours ».

Cette évaluation a été réalisée du 11 au 15 juin 2018 dans le cadre d'une mission d'évaluation quinquennale, donnant lieu à un rapport d'évaluation. Celui-ci a valeur de document administratif, et a fait l'objet d'une procédure contradictoire écrite avec le préfet et la présidente du conseil d'administration.

Durant l'évaluation, les personnels mandatés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ont rencontré :

- Au titre des services de l'Etat :
 - M. le Préfet ;
 - M. le Directeur de cabinet ;
 - M. le Chef du SIDPC ;
- Au titre de la gouvernance du SDIS :
 - Mme la Présidente du SDIS ;
 - Deux membres du bureau du Conseil d'administration du SDIS ;
 - Le DDSIS et le DDASIS ;
- Au titre des élus :
 - Trois élus de communes sièges d'un CIS ;
 - Le président de l'association des maires ruraux du Doubs ;
 - Le président de l'association des maires du Doubs ;
- Au titre des sapeurs-pompiers :
 - Les trois chefs de groupements territoriaux ;
 - Trois à cinq agents par groupement fonctionnel ;
 - Tous les conseillers techniques départementaux des équipes opérationnelles spécialisées ;
 - Soixante-dix chefs de centre ou adjoints ;
- Au titre des représentants des personnels :
 - Dix représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, de quatre organisations syndicales et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
 - Les membres du tissu associatif sapeur-pompier : Union départementale des sapeurs-pompiers, anciens sapeurs-pompiers, association départementale des jeunes sapeurs-pompiers ;
- Au titre des services partenaires institutionnels du SDIS :
 - Le payeur départemental ;
 - Le délégué territorial de l'ARS ;
 - Le général commandant le groupement de gendarmerie nationale du Doubs ;
 - Le chef d'état-major de la direction départementale de la sécurité publique ;
 - Le chef du SAMU 25 et du CRRRA 15 régional ;
 - Le chef de la base hélicoptère Dragon 25.

Le rapport d'inspection s'attache à mettre en avant à la fois les points forts de la structure, mais aussi ses faiblesses et vulnérabilités, les pistes d'amélioration, ainsi que les bonnes pratiques relevées.

1. Les points forts du SDIS

- Le binôme DDSIS-DDASIS bénéficie d'un véritable capital confiance ;
- Les secours sont bien distribués pour les risques courants et particuliers ;
- Les délais d'intervention sont conformes au SDACR et sont inférieurs aux moyennes nationales (SDIS de même strate) ;
- Le SDIS dispose d'outils d'analyse et de statistiques opérationnelles performants ;

- Les sapeurs-pompiers servent des matériels de bonne qualité et adaptés à la sollicitation et bénéficient de casernements récents ou modernisés ;
- Les personnels sont motivés, attachés à leurs missions et leurs valeurs ;
- L'entente entre sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires est réelle ;
- Le réseau associatif est très impliqué ;
- Le volontariat est culturellement bien développé, et a fait l'objet d'un plan d'actions volontariste ;
- La gestion des ressources humaines est performante ;
- L'organisation de la formation est une force grâce à ses moyens mobiles et déconcentrés ;
- Les documents structurants sont précis et récents ;
- La prévention obtient des taux de visites très satisfaisants ;
- La prévision est performante (RDDECI, cartographie ...) ;
- Les documents structurants en hygiène-sécurité sont existants.

2. Les faiblesses et vulnérabilités du SDIS

- L'absence de convention pluriannuelle de financement avec le Département ;
- L'augmentation de la durée de désendettement ;
- La lourdeur de la chaîne logistique, regrettée par les centres d'incendie et de secours ;
- L'absence des lignes-guîde de reconnaissance opérationnelle en milieu confiné dans tous les centres d'incendie et de secours ;
- La nécessité de pérenniser les effectifs du SSSM : 3^{ème} médecin SPP, pharmacie, effectifs SPV ;
- La nécessité de redynamiser le réseau des référents hygiène-sécurité ;
- L'impérieuse nécessité de généraliser à toutes les unités, les indicateurs de la condition physique.

3. Les points à surveiller et les pistes d'amélioration

- En matière de gouvernance
 - Partager collectivement les objectifs pour éviter le travail en silo au sein du CODIR ;
 - Mieux poursuivre l'adaptation des groupements territoriaux aux centres d'incendie et de secours ;
 - Renforcer la cohérence de l'accompagnement des centres d'incendie et de secours à composante volontaire ;
 - Tendre vers une plus grande agilité et souplesse de fonctionnement ;
 - Conduire une démarche de projet d'établissement portant sur les objectifs prioritaires, pluriannuels et partagés.
- En lien avec le cœur de métier :
 - Maîtriser l'activité opérationnelle très lourde qui :
 - Fragilise la disponibilité diurne des SPV ;
 - Risque de démotiver les personnels et nuire à la qualité des secours ;
 - Est objectivée par les outils d'analyse ;
 - Nécessite des réponses fortes, déjà en œuvre (en mai 2018) comme l'appui mutuel des CIS, et la priorisation et la temporisation des missions ;
 - Handicape la réalisation effective des manœuvres par les SPP.
- Dans le domaine de la prévision opérationnelle :
 - Rendre plus effective la réalisation des plans ETARE.

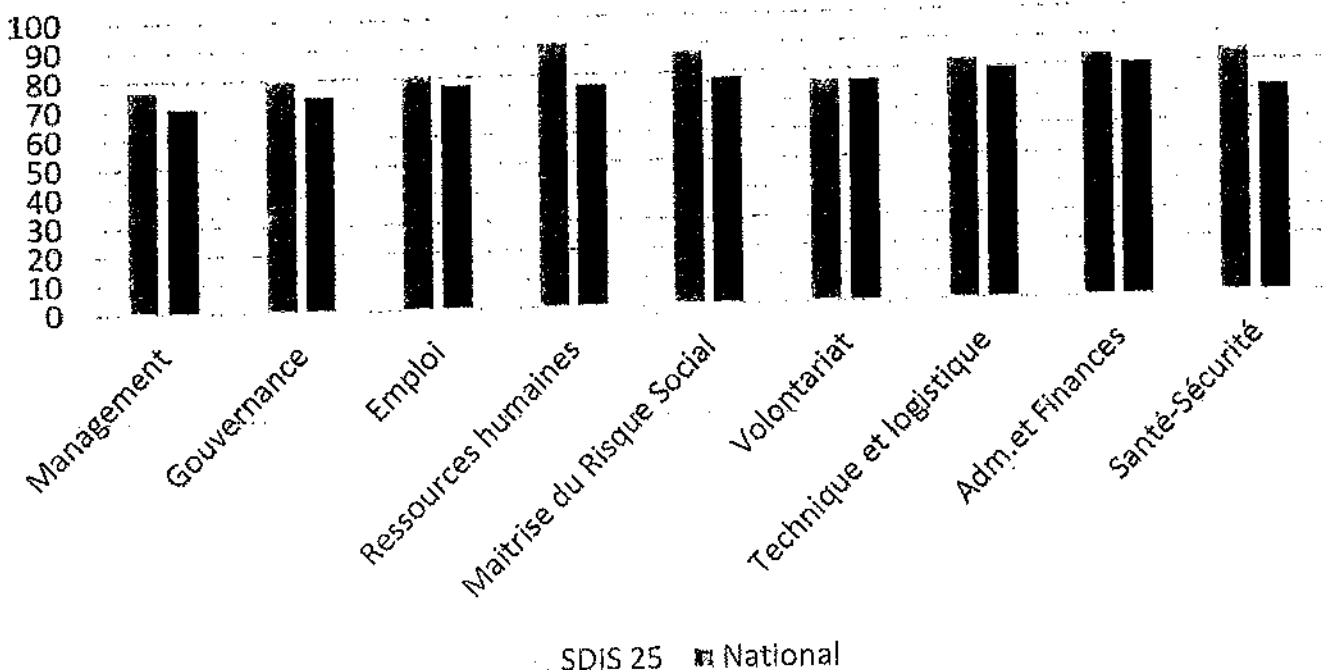
4. Les bonnes pratiques relevées

- La création du comité de partage des indicateurs opérationnels, qui a permis :
 - d'objectiver la réalité de la sollicitation du SDIS ;
 - d'informer les élus sur la réalité et les conséquences de ce phénomène très impactant pour les politiques du SDIS ;
 - de partager sur les pistes de réflexion et les travaux à conduire.
- La mise en place d'une procédure d'aide à la décision des candidats SPV, qui a participé à :
 - une politique de développement du volontariat qualitative ;
 - sélectionner les meilleurs profils ;
 - limiter les échecs à la formation.
- La mise en place de formations pour les chefs de centre et adjoints, avec pour intérêts :
 - le renforcement de ceux-ci dans leurs fonctions d'encadrement ;
 - la pérennisation des effectifs de SPV.
- La mise en place d'un contrôle préventif annuel des poids-lourds, les camions citernes feux de forêts et avant la saison feux de forêts.
- La mise en place d'une écoute psychologique toutes les 2 semaines à la direction et dans les centres de secours principaux, offrant une possibilité aux agents de s'exprimer et à la direction d'identifier d'éventuelles difficultés.

En conclusion, les inspecteurs relèvent que « le SDIS du Doubs est dirigé par une équipe impliquée et efficace. Il dispose de personnels motivés et compétents. Il remplit de manière satisfaisante sa mission public de proximité qui se trouve aujourd'hui mise en tension notamment du fait de la sollicitation opérationnelle ».

Le rapport de l'Inspection générale de la sécurité civile compare, sur neuf critères, le niveau de performance du SDIS du Doubs à celui de SDIS de la même strate.

Comparaison de la performance du SDIS 25 par fonction



La mission d'évaluation périodique a intégré dans son rapport 117 recommandations, dont le document annexé à ce rapport décline la réalisation sur la base d'un calendrier 2019-2022.

Les membres du collège des représentants de l'administration et ceux du collège des représentants du personnel du comité technique ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 28 mai 2019.

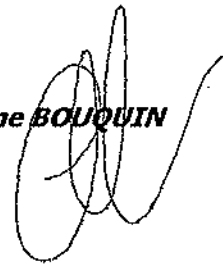
Les membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier, le 4 juin 2019.

Les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 5 juin 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte des principaux éléments du rapport IGSC ci-dessus mentionnés et valident le plan pluriannuel 2019-2022 de mise en œuvre des recommandations formulées par l'Inspection générale de la sécurité civile qui est annexé au présent rapport.

**Pour extrait conforme,
La présidente du conseil d'administration,**

Christine BOUQUIN



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUN 2019



Contrôle de légalité



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-004 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emploi de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2019-02-07-007 du 7 février 2019 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2019.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV 3	Responsable départemental de la prévention	TROUTTET Gilles
	Préventionniste	MARTIN Frédéric
PRV 2	Chef du Groupement prévention et planification	TOURASIN Lionel

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV2	Préventionnistes	DECREUSE Pascal FALLOT David GRISON Aurélien HOFFSCHURR Pascal PEYRUSSE Christian
	Prévisionnistes	DELON Benoît MARCHAL Hervé MOREAU Yann SAUGET Yohann

Article 2 | L'arrêté préfectoral n°25-2019-02-07-007 du 7 février 2019 susvisé est abrogé.

Article 3 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-005 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers.
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-02-07-008 du 7 février 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er} | Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2019, les personnels désignés ci-dessous :

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
AUDY Pauline	X		X			
BARBIER Julien	X			X		X
BERGER Damien	X			X	X	
BESANCON Garance	X			X		
BESANCON Kim	X			X		
BILLOD-MOREL Céline	X					
BINETRUY Brigitte	X			X		
BOLE Julie	X		X			
BONVARLET Shama	X		X			
BOUHELIER Jérémy	X			X	X	
BOUILLET Sandrine	X		X			
BREILLET Jean-Baptiste	X			X	X	
BRISEBARD Mathilde	X			X		
CERCHIARO Stéphanie	X		X			
CHABOD Isabelle						
CLERC Laura	X		X			
CLOUET Laure	X		X			
COMTE Estelle	X			X		

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
COMTE Cécile	X		X			
CONROUX Sophie	X			X		
CUNY Bertrand	X	X		X	X	X
DESCHENES Kevin	X			X	X	X
DESHAYES Julien	X			X	X	
DESVIGNES Fanny	X			X	X	
DUVIVIER-THIBAUT Eric	X		X			
ELISABETH Sébastien	X	X		X	X	
FAIVRE Alexandra	X	X		X		
FERREUX Augustin	X		X			
GAUDINET Gabriel	X			X	X	X
GRANDJEAN Bertrand	X	X		X	X	X
GROSS Christophe	X			X		
GRUT Evelyne	X					
HERCHA Soued	X		X			
JEANNEROD Françoise	X		X			
JOUILLE Mélanie	X		X			
JOURNOT Alain	X			X		X
JUILLERAT Sandra	X					
KHELOUFI Louiza	X			X	X	
LAFFAGE Anne-Sophie	X		X			
LANGUILLE Emmanuel	X			X	X	
MAGNIN Frédéric	X			X	X	
MARTELET Myriam	X		X			
MARTIN Olivia	X	X		X		
MARY Magdalena	X					
MAURICE Solène	X			X		
MEBIROUK Jamaya	X			X	X	
MILLON Martine	X	X				X
MOBIHAN-SEYDOUX Caroline	X		X			
MONTAGNON Jean Christophe	X			X		X
MORONI Manon	X			X	X	
MOSIMANN Laura	X		X			
NAGY Cécile	X			X		
NICOD Fabienne	X	X		X	X	X
PARIS Mélanie	X			X		
PEREZ Morgane	X		X			
PETIT Yannick	X			X		
PIGUET Franck	X		X			
PINEAU Joséphine	X			X	X	
RICHARD Christophe	X			X	X	
RICHARD Solenne	X			X	X	
ROBERT Patrick	X			X	X	
RUFFION Laetitia	X	X		X	X	
SCALABRINO Véronique	X	X		X		
SCHWEBLIN Marie-Françoise	X					
SUBILOTTÉ Laurence	X			X		
TEIXEIRA Johanna	X		X			
TROSSAT Clémentine	X			X		

NOM – PRENOM	SSO	SSO SAL	SAP. doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
TRUPCEVIC Stéphanie	X			X	X	
VANDERHAEGHE Jérôme	X			X		X
VIVOT Stéphanie	X	X		X	X	
VONIN Véronique	X	X		X	X	X
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	X		X		X	

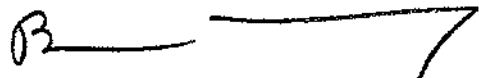
Article 2 | Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention en doublage ou pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2019-02-07-008 du 7 février 2019 susvisé est abrogé.

Article 4 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 25 JUIN 2019

Pour le préfet, par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours,
 Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-006 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-003 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 3	Conseiller technique Départemental	PATTON Bruno
	Conseiller technique Départemental adjoint	LARRIERE Didier
	Conseillers techniques adjoints Responsables de Groupement	ROBIN Christophe RODRIGUES Cédric TISSOT Jérôme

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	BAILLY David BOVET Florent DAMNON Cédric GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël MARTIN Ludovic PELLIER Olivier SIMONIN Lionel VASSEUR Olivier
IMP 2	Sauveteurs	BARTHELEMY Maxime BERNA Christophe BRENANS Raphaël BREUILLOT Kevin BRIDE Mickaël CAVATZ Gaëtan CHAMPAGNE Charley CHENU Matthieu COHADON Sylvain COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie DESCHAMPS Jean-Marc DUSSOUILLEZ Mickaël ETCHIALI Mehdi GAUDINET Samuel GERMAIN Sébastien GRANDMOUGIN Baudoin GRIMANI Alain GRYNSYK Gaëtan GUILLET Daniel HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud JEANNEROD Christophe LEMOINE Emmanuel LEROY Steve LIEVRE David MINOLETTI Benoît MOREY Vincent MOUREY Mathieu OCHS Thierry ORDINAIRE Tony PELLEGRINI Rodolphe ROLAND Jean-Louis RUDE Alexandre SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TROY Rodolphe UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VIENNET Aurélien VUILLET Johann

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 3	Chefs d'unité	GUY Daniel
IMP 2	Sauveteurs	BERTRAND Daniel JACQUOT François

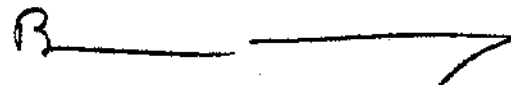
Article 3 | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 | L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-003 du 27 mars 2019 susvisé est abrogé.

Article 5 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**.

Pour le préfet, par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours,
 Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-008 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-02-07-005 du 7 février 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2018 ;
- Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélictreuillage de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Conseiller technique (IMP 3)	Oui	PATTON Bruno
	Conseiller technique adjoint (IMP 3)	Oui	LARRIERE Didier

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptère de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Chefs d'unité (IMP 3)	Oui	GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël MARTIN Ludovic PATTON Bruno PELLIER Olivier SIMONIN Lionel TISSOT Jérôme
	Sauveteurs (IMP 2)	Non	BRIDE Mickaël CHENU Matthieu COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie GAUDINET Samuel HUGUENARD Arnaud LIEVRE David MINOLETTI Benoît VIENNET Aurélien VUILLET Johann
	Sauveteurs aquatiques (SAV)	Oui	TISSOT Jérôme
		Non	DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy HUOT Yann POTIER Cyril ROUSSEY Eric SCHAER Dominique

Article 2

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicoptère uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptère de nuit	NOM - PRENOM
GIH	Sauveteurs Aquatiques (SAV)	Oui	LARRIERE Didier MARTIN Ludovic

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 25-2019-02-07-005 du 7 février 2019 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 25 JUIN 2019

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-003 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi n° 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux secours feux de forêt ;
- Vu l'arrêté du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence relatif aux manœuvres feux de forêt ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-002 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2019.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 4	Conseiller technique départemental	GUICHARD	Samuel
FDF 3	Conseiller technique départemental adjoint	CAILLAUD	Jean-Pascal
FDF 4	Chef de colonne	BEAUDOUX FOURNEROT MEYER RICHARD VIEILLEDENT	Stéphane Christophe Nicolas Sylvain Matthieu
FDF 3	Chef de groupe	ANGONIN CHEVALLIER DELAULE DENIS DINETTE DORIER FAIVRE FISCHESSER HONOR	Arnault Céline Lionel Christophe Arnaud Pierre Raphaël Guillaume Emmanuel

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 3	Chef de groupe	PETITCOLIN REGAZONI REGNAUT ROUSSEY SAUGET	Patrick David Fabien Éric Yohann
FDF 2	Chef d'agrès	BALLET BECOULET BEY BORNOT BOUCLET BOUJON BOURGOIN BREUILLARD BRUN BUTORAC CONGRETET COULON CUSENIER DE CAMPOS GOMES DELOULE DESCHAMPS DORNIER DUBI DUTRIEUX ENDERLIN ESPITALIER FAIVRE FALLOT GAGLIARDI GAILLARD GARNIER GAUDINET GIGON GILLIOT GIRARD GIRARD GRANCHER GRISON GRYNSYK GUIGNIER GUIGNIER GUILLET GUZZON HORCKMANS HUGUENARD JEANNEROD LAPORTE LEMOINE LESTRAT MAGNIN-FEYSOT MAIGROT MAILLARD MARION MARTIN MATERNE	David Sébastien Mickael Gilles Gaëtan Jérôme Alain Patrice Dimitri Boban Frédéric Philippe Christophe David Fabrice Jean-Marc Damien Fabrice Arnaud Claude Stéphane Nicolas David Sébastien Benjamin Hervé Samuel Stéphane Guillaume Frédéric Jacky Romaric Aurelien Gaëtan Hervé Patrice Daniel David Alexandre Fabrice Christophe Denis Emmanuel Jessy Olivier Robin Didier Damien Fabrice Christophe

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 2	Chef d'agrès	MENDY MOREAU MOREY MOUGEY MOUGIN NOIR NORMAND PAGEAUX PAPE PARRIAUX PERIARD PETIT PEYRUSSE PIGUET PONCELIN POURNY POY PRINCET PROST RATTE RIVIERE ROUSSET SAUSER SCHAER SECLET SIMON SIRVENT THIRIAT TOURMAN VALKER VASSEUR VECLAIN VETTURINI VUILLET WATBLED	Philippe Yann Vincent Olivier Christophe Damien Bertrand Mickael Christophe Fabrice Anthony Christian Christian Serge Bertrand Dominique Ludovic François Julien Johanny Philippe Frédéric Yannick Dominique Elvis Eric Gwendal Laurent Jean-Michel Marc Olivier Bruno Bruno Johann Marc
FDF 2	Equipier	SCHWEBLIN TERVEL	Magali Maxime
FDF 1	Equipier	ABBUHL AGUIE ANDRE AUDEBERT AVONDO BADOIS BAILLY BARCON BARDOT BARRAULT BART BATTAGLIA BELOT BENKHELFALLAH BERNARD BERRARD	Geoffrey Alexandre Paul-Etienne Grégory Samuel Aurélien David Jean-Claude Jordan Hervé Gaëtan Thierry Julien Sid-Ahmed Charline Yvan

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	BERTRAND	Daniel
		BESANCON	Régis
		BETTONI	Maxime
		BILLEY	Thierry
		BILLOD	Julien
		BODET	Mathieu
		BOILLOT	Florian
		BOLE	Julien
		BONNEAU	Guillaume
		BONNET	Gérard
		BONNET	Romain
		BOSSON	Stéphane
		BOUCHER	Yannick
		BOUHELIER	Robin
		BOURDIN	Fanny
		BOURGEOIS	Ludovic
		BOURGIN	Sébastien
		BOURGOIN	Jean-Luc
		BOUTON	Arnaud
		BRASLERET	Caroline
		BRENANS	Raphaël
		BRETAGNE	Cédric
		BREUILLOT	Kevin
		BRIDE	Mickaël
		BRIOIS	Madeline
		BRISEBARD	Corentin
		BROCCO	Guillaume
		BRONIQUE	Nicolas
		BULLE	Mathieu
		CAFFAREL	Xavier
		CARBINI	Romain
		CARMINATI	Alexis
		CAVARELLI	Nicolas
		CAVATZ	Joann
		CECCARELLO	Christian
		CHAILLET	Christophe
		CHAMPAGNE	Charley
		CHOULET	Frédéric
		CLAVERIA	Nicolas
		CLERC	Laurent
CLEVY	Victorien		
COGNAT	Jérémie		
COHADON	Sylvain		
COLLETTE	Olivier		
COMITI	Jean-Marc		
COMPTE	Alexandre		
CORDIER	Florian		
CORDIER	Romain		
CORNET	Marc		
CORNU	Laurent		
COSTE	Pierre		
CUINET	Marcel		
CUNY	Sébastien		
CUSENIER	Jérôme		
DAMNON	Cédric		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	DARE	Anthony
		DECHAUD	David
		DEMAIMAY	Rodolphe
		DEMANGE	Michaël
		DERAY	Emile
		DESENCLOS	David
		DOSIERES	Kévin
		DREZET	Sylvain
		DUDO	Olivier
		DURAI	Jérémy
		DUSSOUILLEZ	Mickaël
		DUTRIEUX	François
		EMONIN	Gilles
		ESPINOSA	Sébastien
		ETCHIALI	Mehdi
		ETEVENON	Karine
		FAIVRE-RAMPANT	Claude
		FAUDOT	Nicolas
		FAVE	Rémy
		FEGE	Yannick
		FENAUX	Carole
		FERTEZ	Romain
		FORTIER	Fanny
		FRANCOIS	Charles
		FREZARD	Romuald
		GABET	Julien
		GAGELIN	Alexandre
		GAHIDE	Eddy
		GAMARD	Alain
		GAMARD	Vincent
		GARRIDO	Roberto
		GAUDUMET	Michaël
		GEHANT	Gilles
		GERMAIN	Sébastien
		GERVAIS	Philippe
		GIAMPICCOLO	François
		GIDEL	Christian
		GIRARDET	Tom
		GIRARDIN	Cédric
		GIRARDIN	Jérémy
GIRARDOT	Denis		
GIROD	Enrique		
GOSSELIN	Patrick		
GOY	Franck		
GRANDCLERE	Jason		
GRANDJEAN	Aline		
GRANDJEAN	Michel		
GRANDJEAN	Thomas		
GREUSARD	Céline		
GRILLET	Bertrand		
GRIMANI	Alain		
GRISEY	Pascal		
GROS	Philippe		
GROSJEAN	Alexandre		
GROSJEAN	Mélanie		
GROSPERRIN	Alexandre		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	GUENAT	Romain
		GUERIN	Cédric
		GUEYDAN	Julia
		GUIBELIN	John
		GUIGNOT	Yvon
		GUILLAUME	Gwegan
		HARAT	Romain
		HERARD	Marc
		HINTZY	Thomas
		HODY	Audrey
		HUGUENARD	Arnaud
		HUOT	Yann
		JACOUTOT	Olivier
		JACQUET	Franck
		JACQUIN	Stéphane
		JEUDY	Julien
		JEVTOVIC	Vincent
		JOLY	Benoît
		JOLY	Stéphane
		JOSET	Sébastien
		JOUILLEROT	Baptiste
		KOST	Ludovic
		LABATTUT	Steeven
		LACROIX	Colin
		LAITHIER	Julien
		LANDWERLIN	David
		LAURENT	Adrien
		LECOINTE	Cyril
		LEFORT	Geoffrey
		LEMAIRE	Fabien
		LEROY	Steve
		LIGIER	Camille
		LIGNIER	Paul
		LINHER	Cédric
		LOCATELLI	Alexandre
		LOICHOT	Pierrick
		LOMBARDOT	Phillippe
		LOMBARDOT	Sébastien
		LONCHAMPT	Anthony
		LOUIS	Pascal
		MAGNIN-FEYSOT	Honoré
MAILLOT	Michel		
MAIRE	Benjamin		
MALENFER	Marie		
MANGIN	Clément		
MICHAUD	Xavier		
MICHAUD	Jean		
MIDEY	Alexandre		
MILLE	Arnaud		
MILLE	Gaëtan		
MINOLETTI	Alexandre		
MINOLETTI	Benoît		
MIOTTE	Alois		
MIOTTE	Patrick		
MONNIN	Frédéric		
MONNOT	Romain		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	MONTAGNON	Aurélien
		MORAS	Raphael
		MOREL	Benoit
		MOSSARD	Vincent
		MOUGIN	David
		MUCKE	Jean-Philippe
		NEMER	Théo
		NICOLAS	Benoit
		NICOLET	Cédric
		OCHS	Thierry
		OLIVIER	Stéphane
		ORDINAIRE	Tony
		OUDOT	Nadège
		PAGNOT	Olivier
		PAHIN	Mathieu
		PAILLOZ	Romain
		PASCAL	Malory
		PECHIN	Anthony
		PELLATON	Laurent
		PELLETIER	Robert
		PELLIER	Olivier
		PERRIGUEY	Clément
		PERRIN	Clara
		PERRIN	Julien
		PERROT	Sébastien
		PETIT	Cédric
		PICARD	Sylvain
		PICHETTI	Arnaud
		PIRALLA	Justine
		PIRALLA	Romain
		PIUBELLO	Jean-Louis
		PLUMEREL	Guillaume
		PONCOT	Yohann
		PORET	Romuald
		POTIER	Cyril
		POUDEVIGNE	Martin
		POULEN	Olivier
		POURCELOT	Michael
		POURCELOT	Sébastien
		POURNY	Sébastien
		QUERRY	Frédéric
RACLOT	Damien		
RAILLARD	Tristan		
REGAZZONI	Hugues		
REGNIER	Cyril		
RENAUD	Lucas		
REUILLE	Allan		
REUILLE	Sébastien		
RIOT	Elise		
RIVA	Laurent		
RIVOIRE	Clément		
ROBIN	Christophe		
RODRIGUES ABRANTES	Antonio		
ROI	Sylvain		
ROLAND	Jean-Louis		
ROLLIN	Jérôme		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM	PRENOM
FDF 1	Equipier	ROSSETTO ROUARD RUDE RZEMYSZKIEWICZ SCACCHETTI SCHORI SEIGNOBOSC SENOT SIMON SIMONIN SIPP SONNET STOLL TELAL THEVENOT THIEBAUD THILY TISSOT TOITOT TOURNIER TREFF TRIPONNEY TROY TSCHIRRET UHLEN VACELET VADAM VALLEE VARILLON VAUDEVILLE VAUTHIER VERISSIMO VIVOT WURTZ	Julien Fabien Alexandre Thomas Louls Nicolas Nicolas Jean-Charles Didier Lionel Romain Christophe Guillaume Nathan Thierry Christelle Alban Stéphane Didier Hervé Damien Nicolas Rodolphe Vincent Bruno Amaury Jean-Charles Romain Julien Sébastien Sébastien Romain Florian Jean-Cyril

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours (CMS) inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3

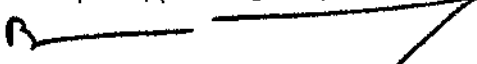
L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-002 du 27 mars 2019 est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**

Pour le préfet, par délégation,


Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
 Directeur départemental des services
 d'incendie et de secours,
 Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996 relative aux Services d'incendie et de secours et au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le Guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 3979 du 15 juillet 1998 portant création du peloton cynophile du département du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2019-02-07-006 du 7 février 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2019 ;
- Vu la circulaire NOR/INT/E/95/0048/C du 10 février 1995 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1er | Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM - PRENOM
CYN 3	Conseiller technique Responsable de l'équipe départementale	/	SAURET Chantal

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	/	GEHIN Michel
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger allemand JUKE né le 20/10/14 n°250268500768018	GOY Franck
		Berger belge JAG né le 15/10/14 n° 250268600044947	HUGUENARD Arnaud
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS Magali

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Sont habilités à exercer la spécialité « CYN » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
/	/	/	/

Article 3


L'arrêté préfectoral n°25-2019-02-07-006 du 7 février 2019 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 25 JUIN 2019

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au risque radiologique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-004 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2019.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 4	Conseiller Technique Départemental	BOUCHOT Anaël
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	DELON Benoît
EXPERT	Conseiller Départemental Médecine Nucléaire	BOULADHOUR Hatem
RAD 3	Chef « CMIR »	BEVALOT Jules ROYER Guillaume SAUGET Yohann TRAVERSIER Olivier VIEILLEDENT Matthieu

NIVEAU, DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGININ Arnault AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BONNETON Sébastien BOSSONNET Julien CAFFAREL Xavier CHEVALLIER Céline CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémie DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DUDO Olivier FISCHESSE Guillaume GHERARDI Philippe GIRARDET Tom GUIGNOT Yvon JACOUTOT Olivier LAISNE Jean-Marc MALACHOWSKI Frédéric MONNIN Frédéric MOREAU Yann PETER Arnaud PICHETTI Arnaud POURCELOT Sébastien PRIEM Vincent RIVA Laurent RIVIERE Philippe ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony SCHORI Nicolas THIAVILLE Jean-Christophe TOURNIER Stéphane

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BOLE Julien CHOLET Frédéric CONGRETTEL Frédéric COURAGEOT Damien CORDIER Sylvain DUCHANNOY Benoît GARNIER Hervé GRILLET Bertrand GUILLET Daniel KATANCEVIC Nicolas LONCHAMPT Anthony MANZONI Jérémie MILLE Gaëtan MONTAGNON Aurélien PELLATON Laurent PERRIN Julien PLUMEREL Guillaume PORET Romuald POURCELOT Michaël ROY Jérôme STORZ Yvon VALKER Marc ZILL Fabrice
RAD 1	Equipier reconnaissance	HODY Audrey STOLL Guillaume

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

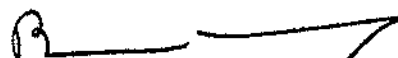
NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
RAD 3	Chef « CMIR »	FREIDIG Sébastien HONOR Emmanuel
RAD 2	Chef d'équipe d'intervention	DUTOIR Sandrine MARCHE Fabrice MARS Nicolas PONCELIN Bertrand SZYMANSKI Noël
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	BERNARD Yann MOUGIN David SIRVENT Gwendal VADAM Jean-Charles

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-004 du 27 mars 2019 susvisé est abrogé.

Article 4 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-05 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
- Vu le Guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 23 mars 2006.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-005 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2019.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
RCH 4	Conseiller Technique Départemental	REGAZONI David
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	BRINGOUT Frédéric TOURASIN Lionel
SSSM	Conseiller départemental risques biologiques	MERAUX Isabelle

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	ALBERT Patrice BALLIN Reynald BEVALOT Jules BOUCHOT Anaël CHIAPPINELLI Christophe CLAUDET Charles DENIS Christophe FALLOT David FREIDIG Sébastien GILLIOT Guillaume GRISON Aurélien GUICHARD Samuel MOREAU Yann ONILLON Christophe PUEL Frédéric RICHARD Sylvain SEIGNOBOSC Nicolas STORTZ Yvon TROUTTET Gilles VIEILLEDENT Mathieu
	SSSM	SAURET PICHÉRY Chantal
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGININ Arnault AUTHIER-CAILLAUD Astrid BADINA Jérôme BAILLY David BECOULET Sébastien BERRARD Yvan BERTHELEMY Pascal BERTRAND Daniel BETTONI Maxime BONNETON Sébastien BOSSONNET Julien BOUCON Philippe BRONIQUE Nicolas BULLE Mathieu CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémie COLLIN Xavier DELAULE Lionel DESCHAMPS Jean-Marc DINETTE Arnaud DUDO Olivier DUVIVON Gaëlle ELOY Vincent ENDERLIN Claude ESPINOSA Sébastien ESPITALIER Stéphane FAIVRE Nicolas FISCHESSEUR Guillaume GEHANT Gilles GEHIN Michel GHERARDI Philippe GIRARDIN Dominique

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	GUIGNOT Yvon HOFFSCHURR Pascal JOSET Sébastien LAISNE Jean-Marc MAIGROT Robin MANZONI Jérémie MARGUET John MARION Damien MARS Nicolas MICHAUD Xavier MICHEL Philippe MILLE Gaëtan MONNIN Frédéric NOIR Damien PAPE Christophe PETER Arnaud PETIT Christian PICHETTI Arnaud PLUMEREL Guillaume PONARD Guillaume POURCELOT Jacques POURNY Dominique PRIEM Vincent RASPILLER Olivier RIVA Laurent ROLLIN Jérôme ROUSSIN Anthony ROY Jérôme ROYER Guillaume SAUGET Yohann SCHORI Nicolas SECLET Elvis SIMON Jean-Luc SONNET Christophe SZYMANSKI Noëi THIAVILLE Jean-Christophe TRAVERSIER Olivier VECLAIN Bruno ZILL Fabrice
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	BART Gaëtan BOLE Julien BOUCLET Gaëtan CALLOIS Francis CARMINATI Alexis CHOLET Frédéric COMTE Florian CUNY Bertrand CUNY Sébastien DECHAUD David DEMANGE Michael DEPRES Daniel DETTE Jean-Philippe DUCHANOY Benoît FAIVRE-RAMPANT Claude FAVEY Nicolas GARNIER Hervé

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 1	Chef d'équipe reconnaissance	GIRARDET Tom GRANDGIRARD Julien GRILLET Bertrand JACOUTOT Olivier JOUVE William KATANCEVIC Nicolas LEMOINE Emmanuel LONCHAMPT Anthony MOREL Benoît MOUGIN David PARRIAUX Fabrice PELLATON Laurent PERRIN Julien PORET Romuald POURCELOT Michaël POURCELOT Sébastien RENEAUX Lionel ROUHIER Florian SALVI Laurent SCHWEBLIN Magali THIEBAUD Mickaël TOURNIER Stéphane VALKER Marc

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – PRENOM
RCH 3	Chef « CMIC »	HONOR Emmanuel
RCH 2	Chef d'équipe d'intervention	DORIER Pierre PEYRUSSE Christian PONCELIN Bertrand
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance	CHEVALLIER Céline DUBI Fabrice DUTOUR Sandrine GAUDUMET Michaël

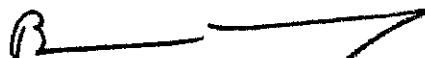
Article 3 | Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Lieutenant-Colonel BRINGOUT Frédéric – Groupement EST ;
- Capitaine GUICHARD Samuel – Groupement OUEST ;
- Capitaine CLAUDET Charles – Groupement SUD.

- Article 4** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 5** | L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-005 du 27 mars 2019 susvisé est abrogé.
- Article 6** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



**Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté 25-2019 - 06-25-014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- **Vu** la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- **Vu** la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- **Vu** l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- **Vu** l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- **Vu** l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- **Vu** la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;
- **Vu** l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-006 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	60 m	SNL	HUOT Yann

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental adjoint	60 m	SNL	SCHAER Dominique
SAL 2	Chefs d'unité	60 m	SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL SNL	BENKHELFALLAH Sid Ahmed BULLE Mathieu DECKMIN Richard DROSZEWSKI Yann DROZ-VINCENT Nicolas GAUDUMET Michael GIROD Enriquer MONNIN Nicolas POTIER Cyril TREFF Damien
	Chefs d'unité	30 m	- - SNL	BERRARD Yvan CALLOIS Francis ROUSSEY Eric
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL - - SNL SNL - SNL SNL - SNL - SNL	BILLOD Julien BOUJON Jérôme DELOULE Fabrice DUDO Olivier ESPITALIER Stéphane LIEGEON Sandrine MAILLOT Dominique PAPE Christophe PRINCET François TISSOT Stéphane TRIPONNEY Nicolas VAREY Frédéric
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- - - - SNL - - - -	BAUFLE Julien BRENIAUX Jean-Simon BROCCO Guillaume CASSARD Régis GROSPERRIN Alexandre GUENAT Romain GUILLEMIN Marc MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		-	AUDEBERT Gregory
		IEV	BARTHELEMY Maxime
		IEV	BAUFLE Julien
		IEV	BENKHELFALLAH Sid ahmed
		-	BERRARD Yvan
		IEV	BILLOD Julien
		IEV	BOUJON Jerome
		IEV	BOURDIN Fanny
		IEV	BOVET Florent
		IEV	BRENANS Raphael
		IEV	BRENIAUX Jean-simon
		IEV	BROCCO Guillaume
		IEV	BULLE Mathieu
		IEV	CALLOIS Francis
		-	CARTIER Yoann
		IEV	CASSARD Regis
		IEV	CAVATZ Joann
		IEV	CHATELAIN Nicolas
		IEV	CORNU Laurent
		IEV	COURAGEOT Damien
		IEV	CUNY Sebastien
		IEV	DECKMIN Richard
		IEV	DELOULE Fabrice
		IEV	DROSZEWSKI Yann
		IEV	DROZ-VINCENT Nicolas
		IEV	DUDO Olivier
		IEV	DUPONT Antoine
		IEV	ESPITALIER Stephane
		IEV	GABRIEL Vincent
		IEV	GAHIDE Eddy
		IEV	GAUDUMET Michael
		IEV	GIROD Enrique
		IEV	GOY Franck
		-	GROSPERRIN Alexandre
		-	GROSPERRIN Aline
		IEV	GUENAT Romain
		IEV	GUICHARD Samuel
		IEV	GUIGNOT Yvon
		IEV	GUILLEMIN Marc
		IEV	HODY Audrey
		IEV	HORCKMANS Alexandre
		IEV	HUOT Yann
		IEV	LOICHOT Pierrick
		-	LOSLIER Cyril
		IEV	MAGNIN Florian
		-	MAILLOT Dominique
		-	MARSOUDET Benjamin
		IEV	MARTIN Ludovic
		IEV	MESSELET Mathieu
		IEV	MONNIER Cyril
		IEV	MONNIN Nicolas
SAV	Sauveteurs Aquatiques		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM	
SAV SAV	Sauveteurs Aquatiques	-	MOURAUX	Caroline
		IEV	MOURAUX	Karen
		-	NICOLAS	Matthieu
		-	PAILLOZ	Romain
		IEV	PAPE	Christophe
		IEV	PERRIN	Julien
		IEV	PERROT	Sebastien
		-	PLUMEREL	Guillaume
		IEV	PORTERET	Stephane
		IEV	POTIER	Cyril
		-	POUDEVIGNE	Martin
		-	PRINCET	Francois
		IEV	PROST	Julien
		IEV	PUGIN	Jeremy
		IEV	QUERRY	Frederic
		IEV	REGNIER	Cyril
		-	REQUET	David
		IEV	RIVA	Mickael
		IEV	RODRIGUES	Cedric
		IEV	ROUSSEY	Eric
		IEV	SAUGET	Yohann
		IEV	SCHAER	Dominique
		-	SOHM	Clement
		IEV	STOLL	Guillaume
		IEV	TISSOT	Jerome
		IEV	TISSOT	Stephane
		IEV	TONDA	Jerome
		IEV	TREFF	Damien
		IEV	TRIPONNEY	Nicolas
		IEV	VACELET	Amaury
		IEV	VADAM	Jean-charles
-	VAREY	Frederic		
IEV	VOEGLIN	Marine		
	Groupe d'Intervention Hélicoptériste	Oui	DROSZEWSKI Yann	
		Oui	GAHIDE Eddy	
		Oui	HUOT Yann	
		Oui	POTIER Cyril	
		Oui	ROUSSEY Eric	
		Oui	SCHAER Dominique	
		Oui	TISSOT Jérôme	

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NOM - PRENOM
SAL 2	GAHIDE Eddy LIEGEON Jean-François

Sont habilités à exercer le module complémentaire SNL uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SAL 2	SNL 1	GAHIDE Eddy
SAL 1	SNL 1	LIEGEON Sandrine

Sont habilités à exercer la spécialité « SAV » uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oui	COLLIARD Sébastien
		-	ELIA Romain
		Oui	JACQUIN Fabien
		Oui	JEUDY Julien
		Oui	LARRIERE Didier
		Oui	LIEGEON Jean-François
		Oui	PIGUET Serge
		Oui	POY Ludovic
		Oui	STORTZ Yvon

Article 3

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4

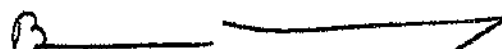
L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-006 du 27 mars 2019 susvisé est abrogé.

Article 5

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 25 JUIN 2019

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP



Le Préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 25-2019-06-25-015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-007 du 27 mars 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2019, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 3	Conseiller Technique Départemental	FAIVRE Raphaël
	Conseiller Technique Départemental Adjoint	GUY Daniel
	Chef de Section	ANGONIN Arnault BOUVERET Georges VASSEUR Olivier VIEILLEDENT Matthieu

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 2	Chef d'Unité	BAUDREY Olivier BAZIN Olivier BOURGADEL Christophe BOURGOIN Aïain BREUILLARD Patrice BRIDE Mickaël COLLIARD Sébastien COULON Philippe CUSENIER Christophe ESPITALIER Daniel ESPITALIER Stéphane FALLOT David GEHIN Michel GRANCHER Romaric HUGUENARD Fabrice JOUVE William LARRIERE Didier LESTRAT Jessy LOUIS Pascal MAGNIN-FEYSOT Olivier MENDY Philippe MOREY Vincent PELLIER Olivier PONARD Guillaume PUPECKI Patrick ROBIN Christophe ROUSSEY Eric RUEZ Jean-Luc SAUSER Yannick SECLET Elvis THEVENOT Thierry TISSOT Jérôme VECLAIN Bruno VUILLET Johann
SDE 1	Équipier	BARRAULT Hervé BETTONI Maxime BEUCLER Brice BEUGNOT Alexis BOUCLET Gaëtan BRETAGNE Cédric BUGNON Franck CARMINATI Alexis CHAMPAGNE Charley CHEGNION Olivier CHOULET Frédéric COLLETTE Olivier COMPTE Alexandre CUSENIER Jérôme DEFASNE Jérôme

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipier	FAVE Rémy GABET Julien GAGELIN Alexandre GAUDINET Samuel GIDEL Christian GILLIOT Guillaume GIRARD Frédéric GRANDJEAN Michel GRILLET Bertrand GRYNSYK Gaëtan GUIGNIER Hervé GUILLET Daniel HUGUENARD Arnaud LANDWERLIN David LIEVRE David MAESTRI Guillaume MANZONI Jérémie MARTIN Ludovic MATERNE Christophe MAY Jean-Baptiste MONNIN Frédéric NORMAND Bertrand PERIARD Anthony PETIT Cédric PICARD Sylvain RATTONI Alain REGNAUT Fabien ROLAND Jean-Louis ROSSETTO Julien ROUARD Fabien SCUBLA Raphaël SIMON Eric SONNET Christophe TERVEL Maxime THIEBAUD Mickaël TOURMAN Jean-Michel UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VALKER Marc

Article 2


Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
SDE 1	Equipier	PONCOT Yohann

- Article 3** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 4** | L'arrêté préfectoral n° 25-2019-03-28-007 du 27 mars 2019 susvisé est abrogé.
- Article 5** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le **25 JUIN 2019**

Pour le préfet, par délégation,



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours,
Commandant le 25e CDSP

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP